

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 FÉVRIER 2020

du 1^{er} Trimestre 2020

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Rapport
de mutualisation 2019.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
29/01/20

Date d'affichage :
29/01/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votants : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 FÉVRIER 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTELE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT, M. Jean LEFEBVRE représenté(e) par M. Philippe CAMELLE

Absent(e)s :

M. Richard TELATYNSKI, Mme Anne CARDON, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, M. Michel LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

En application de l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter un état d'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant.

Ainsi, l'article 10 du schéma de mutualisation de décembre 2016 et l'article 7.1 de la convention relative à la mise en place de services communs conclue le 2 mars 2017 prévoient l'élaboration d'un rapport annuel de mutualisation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport de mutualisation 2019 tel qu'annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200204-48932-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/20

Publication : 11/02/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Rapport de mutualisation 2019



Sommaire

Préambule	- 3 -
1. Les mutualisations mises en place.....	- 4 -
1.1. La mutualisation des services.....	- 4 -
1.2. Les groupements de commandes	- 5 -
1.3. Les prestations de service	- 5 -
1.4. Les mises à disposition partielles	- 6 -
2. Aspects financiers de la mutualisation	- 6 -
3. Mise en œuvre des dispositions de la convention de mutualisation	- 8 -
3.1. Mise en place de procédures de concertation.....	- 8 -
3.2. Etat du recours à la mutualisation	- 9 -
4. Pilotage de la coopération entre les collectivités.....	- 9 -

Préambule

La Ville de Saint-Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois ont une longue tradition de mutualisation des services. Mise en œuvre depuis 2003, sur le fondement de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la mutualisation a permis la mise en commun de moyens adaptés.

En application des lois RCT (16/12/2010), MAPTAM (27/01/2014) et NOTRe (07/08/2015), la Ville et l'Agglomération ont rédigé un schéma de mutualisation en décembre 2016. Ce schéma inclut l'ensemble des modalités de coopération que sont les services communs, les prestations de services, les mises à disposition partielles, les groupements de commandes et récapitule les diverses conventions de mutualisation mises en place.

Jusqu'en décembre 2015, la mutualisation était principalement pilotée par la Ville qui finançait en majorité les services mutualisés. Puis, l'Agglomération en est devenue pilote en application de l'article L5211-4-2 du CGCT.

➤ Diversification des modes de coopération

La coopération a été étendue au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi qu'à l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) en 2017, puis au Syndicat Intercommunal d'Aides à Domicile (SIAD) en 2018 en intégrant les relations avec ces trois établissements publics dans la nouvelle convention globale de services communs, selon les possibilités offertes par l'article L.5211-4-2 du CGCT.

Ainsi, dans le cadre du schéma de mutualisation, la convention sur les services communs conclue le 2 mars 2017 s'articule avec une convention de mise à disposition partielle d'agents entre l'Agglomération et la Ville, une convention de prestations de services entre la Ville et le CCAS, une convention de prestations de services entre l'Agglomération et la Ville et une convention de prestations de services entre l'Agglomération et l'OTC.

L'article L5211-39-1 du CGCT dispose que chaque année lors du débat d'orientations budgétaires ou à défaut lors du vote du budget, le Président communique l'état d'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant. Le point 10 du dernier schéma de mutualisation voté en décembre 2016 et l'article 7.1 de la dernière convention de mutualisation du 2 mars 2017 prévoient la réalisation d'un rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la convention.

1. Les mutualisations mises en place

1.1. La mutualisation des services

Le schéma de mutualisation du 20 décembre 2015 a fixé trois objectifs :

- **coordination de l'action publique locale** : permettre un rapprochement entre les structures et favoriser ainsi une meilleure articulation des politiques publiques sur le territoire ;
- **optimisation des organisations administratives** : accroître la performance des administrations par le développement des synergies et le partage de moyens ;
- **rationalisation des coûts de l'administration** : réaliser des économies en évitant les doublons de service afin de redéployer les gains pour le financement d'actions en faveur des administrés.

En application de l'article L5211-4-2 du CGCT, l'Agglo gère depuis décembre 2015 la majorité des services communs mutualisés avec la Ville (mutualisation descendante).

Une seule direction connaît une mutualisation dite ascendante autorisée à titre dérogatoire par l'article susmentionné : la direction des équipements communaux et communautaires (DECC) dont l'autorité gestionnaire est la Ville de Saint-Quentin.

A compter du 1^{er} avril 2019, suite à une nouvelle organisation des services, la Direction Générale des Services Techniques est sortie des services communs. Ainsi, la cellule administrative a été rattachée à la Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs en service commun et le pôle comptable à la Direction du Centre Technique d'Agglomération également en service commun.

Aussi, à compter du 1^{er} juin 2019, le service « Assemblées – Actes » de la Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale n'est plus un service commun. Chaque entité a repris en gestion les missions qui lui sont propres.

Ainsi, au 31/12/2019, 205 agents permanents sont mutualisés au sein des services communs.

Pour rappel, 223 agents étaient mutualisés au sein des services communs au 31/12/2018.

La diminution s'explique par la sortie de 8 agents du service Assemblées / pôle Assurances, 1 agent du service Archives, 1 agent du Magasin, 5 agents de la Direction des Equipements Communaux et Communautaires, 2 agents de la Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information, ainsi que du départ en retraite du Directeur Général Adjoint des Services en charge des services techniques.

Services Communs au 31/12/19	Nombre d'agents
ARCHIVES	3
DIRECTION DU CENTRE TECHNIQUE D'AGGLOMERATION (DCTA)	
<i>Garage</i>	18
<i>Magasin</i>	13
<i>Gestion financière et logistique</i>	4
DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX NEUFS (DUVTN)	18
DIRECTION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Pilotage Ville (DECC)	73
DIRECTION DE L'INNOVATION NUMERIQUE ET DU MANAGEMENT DE L'INFORMATION (DINMI)	17
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DES MOYENS GENERAUX (DLMG)	
<i>Hygiène et propreté</i>	50
<i>Moyens Généraux</i>	9
Total général	205

Services communs	Autorité gestionnaire	Type de mutualisation
Service Hygiène et Propreté	CASQ	Descendante
Service Moyens Généraux	CASQ	Descendante
Direction de l'Innovation et du Management de l'Information (hors espace Cyber base)	CASQ	Descendante
Service Assemblées - Actes (janvier à juin 2019)	CASQ	Descendante
Service Archives	CASQ	Descendante
Direction Générale des Services Techniques et pôle administratif et financier (janvier à mars 2019)	CASQ	Descendante
Magasin central	CASQ	Descendante
Garage	CASQ	Descendante
Gestion financière et logistique DCTA (à compter d'avril 2019)	CASQ	Descendante
Direction des Equipements Communaux et Communautaires	Ville de Saint-Quentin	Ascendante
Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs (hors Droits des Sols)	CASQ	Descendante

1.2. Les groupements de commandes

L'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relative aux marchés publics repris par le Code de la commande publique aux articles L2113-6 et L 2113-7 permettent à une pluralité de personnes publiques la mise en commun de moyens afin de réaliser des économies d'échelle. Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées. Un coordonnateur est ainsi désigné, chargé d'organiser la procédure de passation du marché.

Un travail a été entamé en juin 2017 sur l'adhésion de la Ville aux groupements de commandes envisagés par l'Agglomération, ainsi que sur la répartition des groupements entre portage Ville et portage Agglomération. Le principe a été validé que le commanditaire ayant le plus gros volume soit porteur du groupement, sauf exception à discuter. De manière opérationnelle, il a été acté que, hors stock, chaque collectivité associée paie ses commandes sans préfinancement du coordonnateur de groupement. Concernant les stocks, le coordonnateur de groupement doit préfinancer le montant du marché avant remboursement.

Les services de l'Agglomération et de la Ville travaillent en collaboration pour soit prolonger les conventions existantes lorsque des marchés sont en cours, soit mettre en place les nouvelles conventions.

Par ailleurs un processus de validation a été mis en place avant le lancement de la procédure.

1.3. Les prestations de services

Une prestation de service est possible entre personnes publiques, par dérogation au code des marchés publics, lorsque l'une des personnes exerce un contrôle sur l'autre à l'instar de ses propres services. L'Agglomération a donc proposé à la Ville un système de prestations de services croisées. De la même façon, la Ville et l'Agglomération offrent des prestations de services au CCAS et à l'OTC.

De l'Agglomération vers la Ville	De la Ville vers l'Agglomération
Droit des sols	Atelier d'imprimerie / Entretien voirie / Régie Transport
De l'Agglomération vers l'OTC	De la Ville vers le CCAS
Modernisation de l'action publique	Communication
Gestion des Ressources Humaines	Ressources Humaines
Finances / Marchés Publics	Finances / Marchés Publics
	Courrier
	Espaces Verts

Par avenant en date du 26 juin 2019, la prestation « droit des sols » de l'Agglo vers la Ville a été intégrée dans la convention cadre relative aux prestations de service.

1.4. Les mises à disposition partielles

Pour rendre parfaitement fonctionnelle la mutualisation, 2 directeurs, 1 directeur adjoint et 1 agent sont mis à disposition partiellement de l'autorité non gestionnaire au 31/12/19 :

Directions	Postes	Autorité hiérarchique	Autorité fonctionnelle
DCTA	Directeur	CASQ	Ville
DCTA	Assistante de direction	CASQ	Ville
DLMG	Directeur	CASQ	Ville
DLMG	Directeur adjoint	CASQ	Ville

Concernant la Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale, suite à une nouvelle organisation des services, la mise à disposition du Directeur Agglo a pris fin à compter du 1^{er} mars 2019. Celles des Directeurs Adjointes Agglo et Ville ainsi que de l'assistante de direction Agglo ont pris fin à compter du 1^{er} juin 2019.

Par ailleurs, les mises à disposition du Directeur de la Proximité Agglo et de son assistante ont pris fin à compter du 1^{er} juin 2019, les postes ayant été supprimés. Celle du Directeur de l'Environnement et des Espaces Verts a pris fin à compter du 1^{er} juillet 2019, le périmètre ayant été renouvelé.

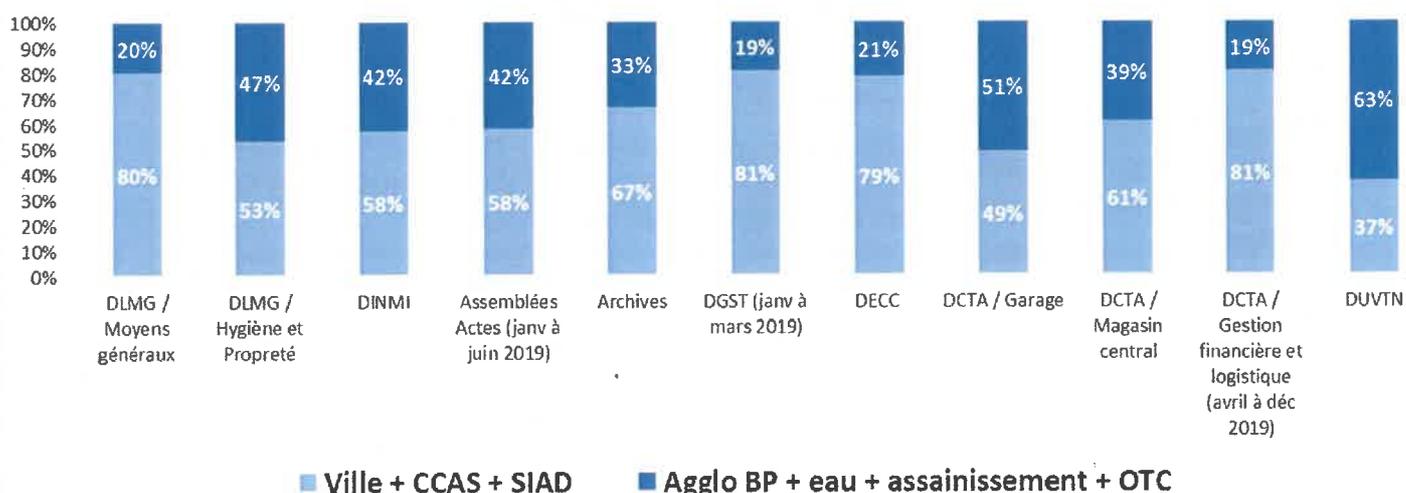
2. Aspects financiers de la mutualisation

Des clés de répartition ont été instaurées permettant de mesurer l'activité des services pour chacune des collectivités. D'une part, elles définissent la méthode de valorisation des services mutualisés (masse salariale et charges de fonctionnement du service). D'autre part, elles listent les indicateurs permettant de répartir les charges entre les entités.

Les clés de répartition ne sont pas figées, elles correspondent à un mode de calcul qui constate ex-post le pourcentage de répartition des coûts entre la Ville, l'Agglomération, le CCAS, le SIAD et l'OTC.

Chaque clé de répartition financière dépend de l'usage respectif du service par la Ville et l'Agglomération, voire le CCAS, le SIAD, l'OTC et le cas échéant l'agence de l'eau et de l'assainissement. Elles s'appliquent sur 4 types de dépenses : RH, locaux, fonctionnement et frais spécifiques à un service commun (frais de reliure archives, véhicules pool, prestations intellectuelles réalisées pour les services ou direction mutualisés).

Clés de répartition services communs 2019



Etat comparatif clés de répartition services communs 2018 - 2019

Services communs	Autorité hiérarchique	Ville + CCAS + SIAD			Agglo BP + eau + assainissement + OTC		
		2018	2019	Diff.	2018	2019	Diff.
DLMG / Moyens généraux	CASQ	76,81%	80,39%	3,58%	23,19%	19,61%	-3,58%
DLMG / Hygiène et Propreté	CASQ	49,04%	53,47%	4,43%	50,96%	46,53%	-4,43%
DINMI	CASQ	55,98%	57,60%	1,62%	44,02%	42,40%	-1,62%
Assemblées Actes (janvier à juin 2019)	CASQ	49,31%	58,09%	8,78%	50,69%	41,91%	-8,78%
Archives	CASQ	66,39%	66,56%	0,17%	33,61%	33,44%	-0,17%
DGST (janvier à mars 2019)	CASQ	68,10%	80,97%	12,87%	31,90%	19,03%	-12,87%
DECC	VILLE	78,57%	78,57%	0,00%	21,43%	21,43%	0,00%
DCTA / Direction	CASQ						
Garage	CASQ	48,84%	48,98%	0,14%	51,16%	51,02%	-0,14%
Magasin central	CASQ	61,54%	60,75%	-0,78%	38,46%	39,25%	0,78%
Gestion financière et logistique (avril à déc 2019)	CASQ	-	80,97%		-	19,03%	
DUVTN	CASQ	39,67%	37,40%	-2,28%	60,33%	62,60%	2,28%

Pour 2019, les clés de répartition pour chaque service commun sont définies dans les annexes de la convention relative à la mise en place de services communs du 2 mars 2017.

Services communs	Calcul de la clé de répartition
Direction de la Logistique et des Moyens Généraux	-Moyens généraux (coûts RH) : ratio entre le nombre d'affranchissements effectués pour le compte de chaque partie lors de l'exercice concerné par la refacturation. Le ratio est obtenu à partir de la machine à affranchissement -Service logistique : part d'occupation des bâtiments par les agents sous autorité de chaque partie (surfaces entretenues)
Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information (hors espace Cyberbase)	Ratio entre le nombre d'utilisateurs réseau de chaque partie, étant entendu qu'un utilisateur d'une direction mutualisée est réparti à 50% sur la VSQ et à 50% sur la CASQ
Service Assemblées / Actes (service commun de janvier à juin 2019)	-Assemblées – activité conseil juridique et assemblées : ratio de conventions, décisions et arrêtés réalisés / traités pour le compte de chaque partie -Assurances : ratio des crédits de primes d'assurances consommées pour le compte de chaque partie
Service Archives	Ratio mètre linéaire d'archives occupés pour le compte de chaque partie
Direction Générale des Services Techniques et pôle administratif et financier (service commun de janvier à mars 2019)	Ratio entre le nombre de mandats et de titres traités par le pôle administratif et financier pour le compte de chaque partie lors de l'exercice concerné par la refacturation.
Gestion financière et logistique DCTA (service commun à compter d'avril 2019)	Ratio entre le nombre de mandats et de titres traités pour le compte de chaque collectivité par le pôle facturation lors de l'exercice concerné par la refacturation
Magasin central	Ratio entre le nombre de lignes de sortie de stock par partie
Garage	Montants des bons de travaux effectués pour le compte de chaque partie
Direction des Equipements Communaux et Communautaires	Ratio entre les surfaces des bâtiments (en m ²) pondéré par un ratio entre le nombre des bâtiments appartenant aux différentes parties au 31 décembre de l'exercice concerné par la refacturation
Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs (hors Droits des Sols)	Ratio entre les montants financiers des travaux suivis (en €) pour le compte de chaque partie au cours de l'exercice concerné par la refacturation

3. Mise en œuvre des dispositions de la convention de mutualisation

3.1. Mise en place de procédures de concertation

L'article 3.3 de la convention dispose que les agents mutualisés sont placés sous l'autorité hiérarchique de la collectivité de rattachement. La convention prévoit que l'autorité hiérarchique s'engage à consulter l'autre partie sur toutes les décisions concernant le personnel susceptible d'avoir un effet sur l'organisation du service (recrutement, conditions de travail, pouvoir disciplinaire).

Par ailleurs, elle s'engage à demander l'avis de l'autre partie pour toute décision susceptible de l'impacter directement. De manière plus générale, l'article 2 relatif à la gestion des services communs pose le principe d'une procédure de concertation dès lors qu'une décision engage la responsabilité et / ou les finances de l'autorité fonctionnelle.

Des procédures de concertation ont par conséquent été mises en place entre la Ville et l'Agglomération pour s'entendre sur ces différents points.

Par ailleurs, des fiches de procédures ont été mises en place concernant le recrutement, le renouvellement de contrat, le remplacement.

Dans le but d'améliorer encore davantage le processus et les délais de validation des décisions concernant les agents mutualisés entre l'Agglo et la Ville, il a été décidé de recourir à un accord signé le 17 décembre 2019 par les directeurs généraux des services représentant les parties.

3.2. Etat du recours à la mutualisation

En matière d'organisation fonctionnelle, l'article 3.4 prévoit que les directeurs dressent un état des recours à leur service par chacune des parties.

Pour les interventions techniques, le logiciel Gima permet de suivre de manière très détaillée le recours par chacune des collectivités aux services, afin d'établir en fin d'année l'état récapitulatif pour les facturations croisées du solde de la mutualisation.

En cas de difficulté pour programmer les travaux confiés aux agents des services communs, il est prévu qu'un arbitrage soit réalisé par les deux DGS, en lien avec le directeur concerné, afin de trouver un compromis entre les besoins de chacune des collectivités.

4. Pilotage de la coopération entre les collectivités

Le schéma relatif à la mutualisation des moyens prévoit la constitution d'un comité de suivi qui a pour mission de dresser le rapport annuel.

Il a également pour mission de définir les procédures de concertation et valider les fiches pratiques ; organiser une concertation sur les décisions majeures qui engagent la responsabilité et/ou les finances de l'autorité qui n'est pas gestionnaire et sur toutes les décisions en matière de personnel susceptibles d'impacter l'une ou l'autre des parties ; dresser le bilan qualitatif et quantitatif de la concertation de l'année écoulée ; tenter de trouver un accord amiable en cas de différend ; examiner les conditions financières de la convention ; le cas échéant, être force de proposition pour améliorer la mutualisation des services ; et, de manière générale, permettre aux parties de se rencontrer et de dialoguer afin d'éviter toute situation conflictuelle. Il n'a qu'un rôle consultatif.

Pour des raisons pratiques, « le comité de suivi est commun à l'ensemble des conventions ». Il peut se tenir à géométrie variable avec un ou plusieurs représentants de deux ou plusieurs des quatre signataires des conventions.

En outre, le Comité peut se réunir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties pour toute affaire relevant de son objet, sans condition particulière de convocation ni de délais.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE -
Renouvellement du
Contrat Enfance
Jeunesse avec la Caisse
d'Allocations Familiales
pour 2019/2022.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
29/01/20

Date d'affichage :
29/01/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 62

Nombre de Conseillers
votants : 62

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 FÉVRIER 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Monique RYO, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE représenté(e) par M. Philippe CAMELLE

Absent(e)s :

Mme Colette BLERIOT, M. Richard TELATYNSKI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Michel LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°2016-1077 portant fusion en date du 15 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 juin 2017 adoptant les statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu l'avis de la commission « Politiques en faveur des jeunes publics » en date du 15 mai 2019,

Considérant la volonté de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne de poursuivre la politique d'accueil en direction des enfants et adolescents sur le territoire,

Le précédent Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon et la Caisse d'Allocations Familiales, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il est proposé de le renouveler par un nouveau contrat couvrant la période 2019–2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022 ;

2°) d'autoriser le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne, le contrat annexé au présent rapport ;

3°) d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches en découlant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Le Président



Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200204-48412-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/20

Publication : 11/02/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



***Prestation de service
Contrat
enfance et jeunesse
Agglomération du
Saint Quentinnois
N°2019-170***

SOMMAIRE

1ère Partie :

Conditions locales

4

2ème partie :

Annexe 1 – Bilan financier global

Annexe 2 – Situation de l'offre et perspective de développement

Annexe 3 – Fiches projet Contrat enfance jeunesse

- ALSH AES PVS GVS (Saint Simon / Clastres / Jussy)
- Séjours été
- Multi accueil « A petits pas » Aubigny Aux Kaisnes
- Formations BAFA BAFD
- Poste de coordination enfance
- Poste de coordination jeunesse
- ALSH AES Familles Rurales Flavy Le Martel
- ALSH AES GVS (Grugies / Montescourt)
- RAM
- Multi accueil « Les Trot'tinous » Clastres

Annexe 4 – Diagnostic

Annexe 5 - Les prix plafonds

Annexe 6 - L'évaluation

Les conditions ci-dessous, de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej), constituent la présente convention.

Entre :

L'agglomération du Saint Quentinnois, représentée par Monsieur Xavier BERTRAND,
Président

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de l'Aisne, représentée par Monsieur Thierry MARCOTTE
EVEN, directeur,
dont le siège est situé 29 Boulevard Roosevelt 02321 Saint Quentin cedex.

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Article 1- L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- D'écrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

1.1- Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse »

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».
L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3 de la présente convention.

Sont éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse, les nouveaux développements relevant du volet enfance ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » précédant le présent Cej, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej).

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

Toutefois aucune nouvelle action relevant du volet « jeunesse » n'est prise en compte dans le calcul de la Psej à l'exception et exclusivement, des garderies périscolaires qui se transforment en Alsh déclaré à la Ddcs.

Les modalités de financement les concernant sont précisées dans la fiche action Alsh.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85% du montant de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) et concerne exclusivement :

- **Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :**

Champ de l'enfance	Champ de la jeunesse
Accueil collectif, familial et parental (0 -6 ans) y compris micro-crèche (0-6 ans)	Accueil de loisirs (*)
Relais assistants maternels	Accueil de jeunes (*)
Lieu d'accueil enfants-parents (*)	

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

- **Les fonctions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire (*) :**

Champ de l'enfance	Champ de la jeunesse
Ludothèque (*)	Séjour de vacances été
	Séjour petites vacances
	Camps adolescents

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15% du montant de la Psej et concerne

Exclusivement les charges relatives :

Champ global enfance, jeunesse, parentalité
Poste de coordinateur
Ingénierie
Formations - Bafa / Bafd(*)
Diagnostic initial (cf annexes 4 et 4 bis de la présente convention)

(*) Aucune nouvelle action ne peut être inscrite à un Cej ou un avenant signé à compter de 2018

1.2 – Le mode de calcul de la subvention dite Prestation de service « enfance et jeunesse »

Le financement de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles relevant du volet enfance au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, et au plus tôt à compter du 1er janvier 2019.

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) distingue deux types d'actions :

- Les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et
- Les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- (Montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (Montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

Les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1-1 : Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Pour une même action réalisée par plusieurs partenaires, le montant forfaitaire est calculé par action et réparti entre les partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est versé en fonction :

- Du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- De la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- Du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- Du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- De la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- D'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- De non-respect d'une clause ;
- De réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire, au partenaire employeur, le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej).

Article 2 - Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaire(s) employeur(s)

2.1 - Au regard des activités et services financés par la Caf

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Ils s'assurent que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.

Ils sont conscients de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement des services et actions couverts par la présente convention, et en conséquence, ils s'engagent à ce que ces services et ces actions n'aient pas une vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et à ce qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

Ils s'engagent à respecter « La Charte de la Laïcité de la branche famille avec ses partenaires », adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er septembre 2015 et intégrée à la présente convention.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat « enfance - jeunesse » (N-1) en qualité d'action antérieure (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N¹.

Pour une action nouvelle (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à :

- **70%** pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile, ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;
- **60%** pour les accueils de loisirs, sur la base des capacités prévues en annexe à la présente convention.

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le partenaire, le partenaire employeur doivent porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures.

¹ N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

- Le périmètre de ses compétences ;
- Ses missions ;
- Les statuts ;
- Le règlement intérieur ;
- L'activité ;
- Les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;
- Le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;
- L'ensemble de ses demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

2.2 - Au regard du public visé par la présente convention

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent que :

- Le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il répond aux besoins du public ;
- La participation du public à la vie de la structure est effective ;
- La tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;
- Le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;
- Les règles de confidentialité sont respectées ;
- Les principes d'égalité et de laïcité sont respectés.

2.3 - Au regard de la communication

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, (y compris site Internet et réseaux sociaux dédiés) visant le service couvert par la présente convention.

2.4 - Au regard des obligations légales et réglementaires

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent, pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- D'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- D'hygiène, de sécurité, d'accueil du public ;

- De droit du travail ;
- De règlement des cotisations Urssaf ;
- D'assurance ;
- De recours à un commissaire aux comptes ;
- De procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

Article 3 - Les pièces justificatives

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives qui sont détaillées au titre des présentes conditions.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées dans la présente convention.

En tout état de cause, ils s'engagent à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'allocations familiales.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont nécessaires :

- Les pièces nécessaires à la signature de la convention
- Les pièces nécessaires relatives au paiement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej)
- Les pièces nécessaires au suivi de l'activité

La convention est conclue en fonction de ces pièces justificatives correspondantes mentionnées à la présente convention.

3.1 - Les pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

Collectivités territoriales – Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN	

Entreprises Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Vocation	Statuts datés et signés	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN/SIRET	
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

**Associations- Mutuelles-Comités d'entreprise
Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur**

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives Numéro SIREN/SIRET	Attestation de non changement de situation
Vocation	Statuts datés et signés	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

3.2 - Les pièces justificatives relatives au contrat « enfance et jeunesse »

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		Pour les CEJ signé avec un employeur Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Budget prévisionnel des structures, des activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années couvertes par la convention.	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Budget prévisionnel des activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par la convention

Activité	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <p>- relevé des données d'activité ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.</p> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso :</i></p> <p>-les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf</p>	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <p>- relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.</p> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i></p> <p>-les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf</p>	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>
-----------------	--	--	--	--

3.3 - Les pièces justificatives nécessaires au suivi de l'activité

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p> <p>Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement., avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisant l'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service</p>

Au regard de la tenue de la comptabilité : Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

Article 4 - Les engagements de la Caisse d'allocations familiales

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter :

- Sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention) ;
- Sa contribution à l'évaluation du projet initial (cf. annexes 6 et 6 bis de la présente convention) ;

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Article 5 - Le versement de la subvention

5.1 - Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci-après :
la prestation de service enfance jeunesse est réglée annuellement après réception dans les délais impartis et étude de l'ensemble des bilans financiers et d'activité complets.

Le versement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej) est effectué sous réserve des disponibilités de crédit et de communication des justificatifs.

5.2 - Régularisation (en cas de versement d'acompte)

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son article 3 et suivants « Les pièces justificatives », la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 6- Le suivi des objectifs, des engagements, l'évaluation des actions et le contrôle

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées dans l'article 3 et suivants « Les pièces justificatives » de la présente convention avant le 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

6.1 – Le suivi des objectifs

Chaque année, avant le 30 avril et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- Le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- Le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.

6.2 – Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire, le partenaire employeur signataire.

A cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrit en annexes 6 et 6 bis de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1- « L'objet de la convention », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au

regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

6.3 – Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention

Le partenaire, le partenaire employeur doivent pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de cette convention sans que le partenaire, le partenaire employeur ne puissent s'y opposer.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la direction départementale de la cohésion sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail

Outre la période conventionnelle, la Caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 7 – la durée et la révision des termes de la convention

La présente convention de financement est conclue du 01/ 01/ 2019 au 31/12/2022.

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans cette convention.

Article 8 – La fin de la convention

-Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

-Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- Constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- Modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 7 « la durée et la révision des termes de la convention. »

-Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

-Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 9 – Les recours

-Recours amiable

La prestation de service contrat « enfance et jeunesse » étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

-Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Le « partenaire », le partenaire employeur reconnaissent avoir reçu un exemplaire des éléments constitutifs de la présente convention pour la subvention dite prestation de service « contrat enfance jeunesse » et en avoir pris connaissance ainsi que de la charte de la laïcité.

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires

Fait à *Saint Quentin*,

Le 09 / 12 / 2019

En 2 exemplaires

Monsieur Thierry MARCOTTE EVEN
le Directeur de la Caf de l'Aisne

Monsieur Xavier BERTRAND
le Président de l'Agglomération du Saint
Quentinois

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engageant par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires s'attachent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques ou religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, des lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est interdit et les restrictions au port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires, selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et encouragées sont : l'accueil, l'accueil, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteurs de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

TYPOLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM ACTION	MONTANTS PSEJ LIMITATIFS			
				2019	2020	2021	2022
MODULE 1 (01/01/2019)							
Action nouvelle	jeunesse	ALSH	ALSH AES PVS GVS (Saint Simon / Clastres / Jussy)	16216,15	16211,95	16211,95	16216,01
Action nouvelle	jeunesse	Séjours	Séjours été	0	1769,9	1769,9	1769,9
Action nouvelle	jeunesse	BAFA BAFD	BAFA BAFD	0	1810,28	2030,25	1876,34
Action nouvelle	jeunesse	Poste de coordination	Poste de coordination jeunesse	5425,59	5479,77	5534,58	5590,03
Action nouvelle	enfance	Poste de coordination	Poste de coordination enfance	6602,29	6668,28	6734,93	6802,4
Action nouvelle	enfance	Multi accueil	MAC Aubigny aux Kaisnes	27648,64	27907,54	27633,31	27312,8
Total actions nouvelles				55892,67	59847,72	59914,92	59567,48
Action antérieure	jeunesse	ALSH AES	ALSH AES Familles rurales	844,25	844,25	844,25	844,25
Action antérieure	jeunesse	ALSH AES GVS	ALSH AES GVS (Grugies/Montescourt)	1996,44	1996,44	1996,44	1996,44
Action antérieure	enfance	RAM	RAM PAMANOU	1839,13	1839,13	1839,13	1839,13
Action antérieure	enfance	Multi accueil	MAC Clastres	17925,69	17925,69	17925,69	17925,69
Total actions antérieures				22605,51	22605,51	22605,51	22605,51
total dégressivité contrat antérieur							
Total MODULE 1				78498,18	82453,23	82520,43	82172,99

Annexe 2 : Situation de l'offre et perspectives de développement

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	2018			2019			2020			2021			2022		
		taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
MODULE1 (01/01/2019)																
Action nouvelle	ALSHAES	60,00%	9952	16587	60,00%	9952	16587	60,00%	9952	16587	60,00%	9952	16587	60,00%	9952	16587
Action nouvelle	BAFA BAFD		5			0			5			5			5	
Action nouvelle	Poste de coordination jeunesse		0,33 ETP			0,33 ETP			0,33 ETP			0,33 ETP			0,33 ETP	
Action nouvelle	Poste de coordination enfance		0,33 ETP			0,33 ETP			0,33 ETP			0,33 ETP			0,33 ETP	
Action nouvelle	MAC Aubigny aux Kaisnes	76,57%	20802	27167	71,51%	18741	26208	71,62%	19358	27027	71,62%	19358	27027	71,63%	19442	27144
Action nouvelle	Séjours	100,00%	128	128		0	0	100,00%	128	128	100,00%	128	128	100,00%	128	128
Action antérieure	Alsh AFR Flavy Le Martel	60,01%	1624	2706	60,01%	1624	2706	60,01%	1624	2706	60,01%	1624	2706	60,01%	1624	2706
Action antérieure	ALSHAES (Grugies / Montescourt)	60,00%	3840	6400	60,00%	3840	6400	60,00%	3840	6400	60,00%	3840	6400	60,00%	3840	6400
Action antérieure	MAC Clastres	58,36%	20157	34540	58,36%	20157	34540	58,36%	20157	34540	58,36%	20157	34540	58,36%	20157	34540
Action antérieure	RAM		0,50 ETP			0,50 ETP			0,50 ETP			0,50 ETP			0,50 ETP	

(1) cf. annexe 5.2

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej

	Année 1 (soit en 2019)	Année 2 (soit en 2020)	Année 3 (soit en 2021)	Année 4 (soit en 2022)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Nombre de places contractualisées :				
Capacité théorique (<i>nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées</i>) :	16 587	16 587	16 587	16 587
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	9 952	9 952	9 952	9 952
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	39 951,91	42 131,31	42 908,69	44 190,25
Total des recettes :	39 951,91	42 131,31	42 908,69	44 190,25
Dont subvention du partenaire :	27 193,36	29 365,77	30 143,15	31 431,47

DESCRIPTIF DU PROJET

Organisation d'ALSH pendant les vacances scolaires.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Camps ou Séjours)
existant maintenu

DESCRIPTION

Nom de la structure organisatrice : Agglomération du Saint Quentinnois

Adresse :

Gestionnaire : Agglomération du Saint Quentinnois

Partenaire du Cej qui finance : Agglomération du Saint Quentinnois

Périodes de fonctionnement : été

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2018)

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement : Nombre de places contractualisées : 16

Capacité théorique (nombre de jours de fonctionnement X nombre de places) : 128

Activité

Nombre de jours enfants : 128 Taux d'occupation : 100 %

Subvention du partenaire : 5 134 Montant PS : 0

	Année 1 (soit en 2019)	Année 2 (soit en 2020)	Année 3 (soit en 2021)	Année 4 (soit en 2022)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	0	8	8	8
Nombre de places contractualisées :	0	16	16	16
Capacité théorique (nombre de jours de fonctionnement par an X nombre de places contractualisées) :	0	128	128	128
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :	0	128	128	128
Taux d'occupation : (%)	0	100 %	100 %	100 %

Données financières prévisionnelles

Total des dépenses :		11 000	11 240	11 490
Total des recettes :		11 000	11 240	11 490
Dont subvention du partenaire :		9 080	9 320	9 570

DESCRIPTIF DU PROJET

Organisation de séjours durant l'été pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans.

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant
maintenu ou développé

DESCRIPTION

Nature : Multi accueil

Nom de la structure : **A Petits Pas**

Adresse : rue d'Haubenizel 02590 Aubigny aux Kaisnes

Gestionnaire : Agglomération du Saint Quentinnois

Partenaire du Cej qui finance : Agglomération du Saint Quentinnois

Date d'ouverture : janvier 2010

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2018)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : 227 Amplitude d'ouverture par jour : 11h

Nombre d'heures d'ouverture par an : 2497

Nombre de places contractualisées : 12
(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) : **27 167**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : 20 802

Taux d'occupation : 76,57 %

Subvention du partenaire : 102 301,78 € Montant PS : 62 607,54 €

	Année 1 (soit en 2019)	Année 2 (soit en 2020)	Année 3 (soit en 2021)	Année 4 (soit en 2022)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :	224	231	231	232
Amplitude d'ouverture par jour :	11h	11h	11h	11h
Nombre d'heures d'ouverture par an :	2464	2541	2541	2552
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)</i> :	12	12	12	12
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées) :	26 208	27 027	27 027	27 144
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	18 741	19 358	19 358	19 442
Taux d'occupation : (%)	71,51 %	71,62 %	71,62 %	71,63 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	195 301	197 255	199 229	201 222
Total des recettes :	195 301	197 255	199 229	201 222
dont subvention du partenaire :	107 690,94	105 476,20	106 978,70	107 792,50

DESCRIPTIF DU PROJET

Multi accueil de 12 places ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
de formation(s) Bafa et/ou Bafd existante(s)
maintenue(s)

DESCRIPTION

Partenaire du Cej qui finance : Agglomération du Saint Quentinnois

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2018)

Nombre d'agents concernés : 5

pour :

Alsh extrascolaire

séjours vacances ou camp adolescents

Subvention du partenaire : 4 850 Montant PS : 0

	Année 1 (soit en 2019)	Année 2 (soit en 2020)	Année 3 (soit en 2021)	Année 4 (soit en 2022)
Nombre total de personnes à former pour :				
Alsh périscolaire	0			
Alsh extrascolaire	0	5	5	5
accueil jeunes	0			
séjours vacances ou camp adolescents	0			
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	0	4 710	5 415	4 950
Total des recettes :	0	4 710	5 415	4 950
Dont subvention du partenaire :	0	4 293,33	4 815	4 450

DESCRIPTIF DU PROJET

Organisation de formations BAFA BAFD

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'une fonction de coordination existante
maintenue
(Enfance)

DESCRIPTION

Nature : Poste de coordination jeunesse

Personnes chargées de la coordination : Guillaume PICARD

Missions principales : Coordinateur

Partenaire du Cej qui finance : Agglomération du Saint Quentinnois

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2018)

Nombre d'équivalents temps plein : 0,33 ETP

Subvention du partenaire : 12 746,21 Montant PS : 0

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2021)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2022)
Nombre d'équivalents temps plein :	0,33	0,33	0,33	0,33
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	12 867,50	12 996	13 126	13 257,50
Total des recettes :	12 867,50	12 996	13 126	13 257,50
Dont subvention du partenaire :	12 867,50	12 996	13 126	13 257,50

DESCRIPTIF DU PROJET

Coordination des actions en faveur de la jeunesse et de l'enfance
Élaboration et suivi du projet éducatif

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'une fonction de coordination existante
maintenue
(Jeunesse)

DESCRIPTION

Nature : Poste de coordination jeunesse

Personnes chargées de la coordination : Guillaume PICARD

Missions principales : Coordinateur

Partenaire du Cej qui finance : Agglomération du Saint Quentinnois

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2018)

Nombre d'équivalents temps plein : 0,33 ETP

Subvention du partenaire : 11 287,50 Montant PS : 0

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2021)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2022)
Nombre d'équivalents temps plein :	0,33	0,33	0,33	0,33
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	12 867,50	12 996	13 126	13 257,50
Total des recettes :	12 867,50	12 996	13 126	13 257,50
Dont subvention du partenaire :	12 867,50	12 996	13 126	13 257,50

DESCRIPTIF DU PROJET

Coordination des actions en faveur de la jeunesse et de l'enfance
Élaboration et suivi du projet éducatif

	Année 1 (soit en 2019)	Année 2 (soit en 2020)	Année 3 (soit en 2021)	Année 4 (soit en 2022)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Nombre de places contractualisées :				
Capacité théorique (<i>nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées</i>) :	2 706	2 706	2 706	2 706
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	1 624	1 624	1 624	1 624
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	3 897,09	3 897,09	3 897,09	3 897,09
Total des recettes :	3 897,09	3 897,09	3 897,09	3 897,09
Dont subvention du partenaire :	600,58	600,58	600,58	600,58

DESCRIPTIF DU PROJET

Organisation d'ALSH pendant les vacances scolaires.

	Année 1 (soit en 2019)	Année 2 (soit en 2020)	Année 3 (soit en 2021)	Année 4 (soit en 2022)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :				
Nombre de places contractualisées :				
Capacité théorique (<i>nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées</i>) :	6 400	6 400	6 400	6 400
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants :				
Nombre d'heures/enfant :	3 840	3 840	3 840	3 840
Taux d'occupation : (%)	60 %	60 %	60 %	60 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	11 390,16	11 390,16	11 390,16	11 390,16
Total des recettes :	11 390,16	11 390,16	11 390,16	11 390,16
Dont subvention du partenaire :	5 120,55	5 120,55	5 120,55	5 120,55

DESCRIPTIF DU PROJET

Organisation d'ALSH pendant les vacances scolaires.

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un relais assistants maternels existant
maintenu ou développé
(action antérieure)**

DESCRIPTION

Nom de la structure : **PAMANOU**

Adresse : **Clastres**

Gestionnaire : **Agglomération du Saint Quentinois**

Partenaire du Cej qui finance : **Agglomération du Saint Quentinois**

Date d'ouverture : **Mars 2004**

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2018)

Qualification de l'animateur : **Educatrice jeune enfant**

Durée de travail hebdomadaire : **17h30**

Equivalent temps plein : **0,50 ETP**

Subvention du partenaire : **3 532,71**

Montant PS : **2 355,15**

	ANNÉE 1 (SOIT EN 2019)	ANNÉE 2 (SOIT EN 2020)	ANNÉE 3 (SOIT EN 2021)	ANNÉE 4 (SOIT EN 2022)
Qualification de l'animateur				
Durée de travail hebdomadaire				
Équivalent temps plein	0,50 ETP	0,50 ETP	0,50 ETP	0,50 ETP
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	5 887,86	5 887,86	5 887,86	5 887,86
Total des recettes :	5 887,86	5 887,86	5 887,86	5 887,86
Dont subvention du partenaire :	3 532,71	3 532,71	3 532,71	3 532,71

DESCRIPTIF DU PROJET

Ouvert le lundi matin, le mardi toute la journée et le jeudi matin

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un établissement d'accueil de jeunes enfants existant
maintenu ou développé
(Action antérieure)

DESCRIPTION

Nature : Multi accueil

Nom de la structure : **Les Trot'tinous**

Adresse : Pôle communautaire, rue de la clef des champs 02440 Clastres

Gestionnaire : Agglomération du Saint Quentinois

Partenaire du Cej qui finance : Agglomération du Saint Quentinois

Date d'ouverture : Novembre 2000

ANNÉE PRÉCÉDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2018)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : Amplitude d'ouverture par jour :

Nombre d'heures d'ouverture par an : *1 727*

Nombre de places contractualisées : *20*
(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)

Capacité théorique (*nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées*) : **34 540**

Activité

Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans : *20 157*

Taux d'occupation : 58,36 %

Subvention du partenaire : *35 462,77 €* Montant PS : *51 884,07 €*

	Année 1 (soit en 2019)	Année 2 (soit en 2020)	Année 3 (soit en 2021)	Année 4 (soit en 2022)
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture :				
Amplitude d'ouverture par jour :				
Nombre d'heures d'ouverture par an :	1 727	1 727	1 727	1 727
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)</i> :	20	20	20	20
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)</i> :	34 450	34 450	34 450	34 450
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	20 157	20 157	20 157	20 157
Taux d'occupation : (%)	58,36 %	58,36 %	58,36 %	58,36 %
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses :	128 985,11	128 985,11	128 985,11	128 985,11
Total des recettes :	128 985,11	128 985,11	128 985,11	128 985,11
dont subvention du partenaire :	51 884,07	51 884,07	51 884,07	51 884,07

DESCRIPTIF DU PROJET

Multi accueil de 20 places ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Annexe 4 : Le diagnostic :

L'ETAT DES LIEUX ET LE DIAGNOSTIC DES BESOINS EN MATIERE D'ENFANCE ET DE JEUNESSE : Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois

1. Le contexte local et son évolution

Toutes les données chiffrées sont de source : INSEE RP population légales en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et CAF – BCA 2017

1.1 les données démographiques :

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois compte 39 communes (CASQ). Le CEJ couvre 19 de ces communes (communes de l'ex-Communauté de Communes du Canton de St Simon) soit 10 359 habitants.-

- Annois : 379
- Artemps : 366
- Aubigny aux kaisnes : 242
- Bray St Christophe : 70
- Clastres : 641
- Cugny : 589
- Dallon : 429
- Dury : 209
- Flavy le Martel : 1659
- Fontaine les Clercs : 271
- Happencourt : 142
- Jussy : 1217
- Montescourt Lizerolles : 1669
- Ollezy : 183
- St Simon : 609
- Seraucourt le Grand : 779
- Sommette Eaucourt : 176
- Tugny et Pont : 278
- Villers st Christophe : 451

La commune de Jussy a rejoint l'ex communauté de de Communes du Canton de Saint Simon du la période de contractualisation du précédent CEJ (2015-2018). Hors Jussy, le territoire a vu sa population augmenter de 1.03% sur cette période et de 14.48% en comptant les habitants de JUSSY

Le territoire sur lequel porte ce CEJ couvre donc 12.5% des habitants de la CASQ

On dénombre 1622 allocataires ce qui représente 4923 personnes couvertes par la CAF.
Parmi eux 2161 sont âgés de 0 à 17 ans révolus :

- 675 enfants âgés de 0 à 5 ans
- 804 enfants âgés de 6 à 11 ans
- 682 enfants âgés de 12 à 17 ans.

La part des 0/5ans représente 31.24% de la population allocataire (34.79% circonscription CAF

St Quentin) alors que la part des 6/17 ans représente 68.76% de la population allocataire (65.21% circonscription CAF St Quentin).

1.2 les typologies familiales :

1130 ménages avec enfants sont recensés sur le territoire dont :

- 79.56% en couple
- 23.92% de ménages monoparentaux.
- 23.80% sont des familles nombreuses

Le taux de femmes actives de moins de 50 ans est de 78.19%

1.3 le niveau de ressources des familles :

en référence au quotient familial CNAF, la population allocataire du territoire se répartit comme suit sur 1130 ménages avec enfant(s) :

- moins de 400€ : 37 soit 3.27% (19.19% circonscription CAF St Quentin)
- 400 à 499.99€ : 56 soit 4.96% (11.67% circonscription CAF St Quentin)
- 500 à 599.99€ : 85 soit 7.52% (13.82% circonscription CAF St Quentin)
- 600 à 999.99€ : 409 soit 36.20% (32.11% circonscription CAF St Quentin)
- plus de 1000€ : 461 soit 70.80% (15.03% circonscription CAF St Quentin)
- Montant indéterminé : NS (8.17% circonscription CAF St Quentin)

1.4 l'urbanisme et l'habitat :

Il existe essentiellement des zones pavillonnaires en accession ou à la location. Des logements sociaux collectifs sont situés sur les communes de Montescourt Lizerolles, Saint Simon, Flavy Le Martel, Villers St Christophe, Clastres et Jussy

Un programme d'aide à l'accession à la propriété lancé par l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne et le Conseil Départemental de l'Aisne, auquel s'est joint le Conseil Régional des Hauts de France est en place sur le territoire : "MA MAISON DANS L' AISNE". Ce programme a pour vocation de permettre à des familles, actuellement locataires, de faire construire leur habitation principale à des conditions avantageuses.

Le département a également mis en place un programme d'amélioration de l'habitat qui vise trois grands objectifs :

- la résorption de l'habitat indigne et inconfortable,
- le développement de logements répondant aux besoins des populations en situation de précarité,
- l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap

1.5 les équipements de service :

- établissements scolaires pour les 6/16 ans :

Sur le plan scolaire, deux Communes sont indépendantes et assurent la scolarité de la maternelle jusqu'à l'entrée au Collège : **Clastres** et **Montescourt Lizerolles**. Une cantine existe à Montescourt ainsi qu'un accueil périscolaire. Ce dernier est mis en place selon la demande des parents. La cantine scolaire de Montescourt accueillait également les enfants de l'école de Clastres le midi. Depuis janvier 2019, la Commune de Clastres a mis en place sa propre cantine scolaire.

La Commune de Clastres a mis en place un accueil périscolaire (non déclaré DDSCS)

La Commune de **Sommette Eaucourt** n'a plus d'école. Les enfants de cette Commune sont scolarisés à Ham moyennant une participation de la municipalité.

Les autres Communes se sont associées en regroupements scolaires :

→ **Villers St Christophe, Aubigny aux Kaisnes et Bray St Christophe** (+ Pithon, hors Communauté d'Agglomération)

Les différentes classes se répartissent entre Villers St Christophe (Petite, moyenne et grande section de maternelle, CE2, CM1, CM2) et Aubigny aux Kaisnes (CP, CE1).

Un accueil périscolaire, non déclaré DDSCS, a été mis en place à Aubigny Aux kaisnes

→ **Tugny Et Pont, Dury, Saint Simon et Ollezy.**

Tugny et Pont : Petite section ;

Saint Simon : moyenne et grande section de maternelle, CE2, CM1, CM2 ;

Dury : CP, CE1

Un accueil périscolaire, non déclaré DDSCS, a été mis en place sur le regroupement

→ **Annois et Flavy Le Martel.**

Toutes les classes sont regroupées à Flavy en 2 écoles.

Flavy Centre : Petite, moyenne et grande section de maternelle, CP, CE1

Flavy Paradis : CE2, CM1 et CM2.

Ces 3 regroupements scolaires proposent une cantine et il existe un accueil périscolaire sur la commune Flavy le Martel organisé par cette dernière avec un accueil maximal de 2 485 h/enfants.

→ **Happencourt, Seraucourt et Artemps**

Artemps : petite section de maternelle

Seraucourt : Moyenne et grande section de maternelle, CP, CM1 et CM2

Happencourt : CE1 et CE2.

→ **Fontaine les Clercs et Dallon**

Sont en regroupement avec 3 Communes hors territoire couvert par le CEJ : Castres, Contescourt et Grugies. Toutes les classes sont regroupées à Grugies.

Pour ces deux regroupements scolaires, un service de cantine est proposé ainsi qu'un accueil périscolaire le matin à partir de 7 h 30 et le soir jusque 18 h 30.

→ **Cugny** est en regroupement avec La Neuville en Beine (hors territoire couvert par le CEJ)

Cugny accueille les classes allant de la maternelle jusqu'au CE1.

Chaque regroupement scolaire du territoire a mis en place un transport scolaire pour les enfants de ses communes adhérentes.

Un seul collège est implanté sur le territoire couvert par le CEJ et est basé à Flavy Le Martel. Il accueille environ 450 élèves.

Aucun établissement scolaire classé en ZEP.

Après les collège, les élèves sont majoritairement orientés vers les lycées de Chauny et Saint Quentin.

- équipements sportifs et culturels :

Les différentes communes du territoire couvert par le CEJ disposent d'équipements sportifs tels que :

- terrain de football
- terrain de tennis
- terrain et aire de basket
- plateau multisport.
- City stade
- Circuit automobile
- Terrain de moto cross

Concernant les équipements culturels, neuf bibliothèques sont implantées sur le territoire : Dallon, Seraucourt Le Grand, Clastres, Montescourt Lizerolles, Flavy Le Martel, Cugny, Aubigny Aux Kaisnes et Villers Saint Christophe et Dury.

De nombreuses activités à caractère culturel sont basées au Pôle Communautaire de Clastres :

→ **l'école de musique**

- cours de guitare
- cours de piano
- cours de chant
- cours de solfège
- cours de percussions
- jardin musical
- cours de flute
- Violon

→ **l'école de danse**

- cours d'éveil pour les 4-5 ans
- initiation 6 – 7 ans
- cycle 1 pour les 8 – 11 ans
- cycle 2 pour les 12 – 15 ans
- cycle 3 pour les 16 ans et plus

- services de santé :

Le service départemental de la PMI organise 3 permanences mensuelles sur le territoire :

- le 2ème jeudi matin à Flavy le Martel
- le 2ème jeudi après-midi à Seraucourt le Grand
- Le 1er lundi matin à Montescourt Lizerolles

Diverses professions médicales et paramédicales sont implantées sur le territoire couvert par le cej :

- Médecins généralistes
- Médecins acupuncteurs
- Infirmiers
- Kinésithérapeutes
- Podologue
- Ostéopathe

On dénombre trois pharmacies : Flavy le Martel, Montescourt Lizerolles et Seraucourt le Grand.

- services administratifs :

- ➔ La poste, 4 bureaux ouverts : Montescourt, Flavy et Seraucourt (point Poste tenu à la l'épicerie du village).
- ➔ Un relai service public à Saint Simon
- ➔ Passage du camion PMI :
 - le 2ème jeudi matin à Flavy le Martel
 - le 2ème jeudi après-midi à Seraucourt le Grand
 - Le 1er lundi matin à Montescourt Lizerolles

- services pour les jeunes de plus de 16 ans :

Les jeunes du territoire ont accès à la mission locale de Saint Quentin et une permanence a été mise en place dans les locaux de la mairie de Montescourt Lizerolles tous les mercredis matins.

1.6 la vie économique :

On dénombre 260 entreprises sur le territoire, dont 144 dans le domaine du commerce, des transports, de l'hébergement/restauration et des services aux particuliers. (source insee « nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31/12/2015)

Ces entreprises et commerces sont surtout situés sur les communes Flavy le Martel et Montescourt Lizerolles.

Il n'existe aucune zones artisanales/commerciales. Les grandes zones les plus proches se situent sur St Quentin ainsi que les grandes entreprises.

1.7 analyse de l'existant :

Le territoire est proche de la Somme (Ham) et de l'Oise (Noyon). La départementale D1, entre le Sud et le Nord du département de l'Aisne constitue des zones d'attractions entre lesquelles se répartit la population du territoire

- forte proportion des 6/17 ans : **68.76%** (65.21% circonscription CAF St Quentin)
- important taux d'activité chez les hommes et les femmes âgés de 25 à 49 ans : **94.49% pour les hommes** (86.37% circonscription CAF St Quentin) et **78.19% pour les femmes** (63.11% circonscription CAF St Quentin)
- **59.58% des parents ou monoparent des 0/5 ans sont actifs** (48.53% circonscription CAF St Quentin) et **62.06% des parents ou monoparent des 6/17 ans sont actifs** (55.28% circonscription CAF St Quentin)
- **36.20% des allocataires ont un QF compris entre 600 et 999.99€** (32.11% circonscription CAF St Quentin).

2 L'offre de services existante

2.1 enfants de 0 à 5 ans révolus

Avant la fusion des deux collectivités, l'ex C32S était signataire d'un Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations familiales de St Quentin depuis 1999 (1999/2003 et 2004/2006). La signature de ce contrat a permis la création :

- halte garderie itinérante puis fixe de 20 places et transformée en structure multi-accueil à Clastres en 2005
- ALSH été pour les 4/6 ans
- Relais Assistants Maternels
- Formation BAFA/BAFD
- Poste de coordinateur.
- Une seconde structure multi-accueil de 12 places à Aubigny Aux Kaisnes

a. établissement d'accueil collectif relevant du décret du 1^{er} août 2000

① Un établissement du jeune enfant basé à Clastres : « Les Trot'tinoux »

- nombre de places agréées PMI (0/5 ans révolus) : 20 en multi accueil
- nombre d'actes théoriques correspondant à l'agrément PMI :

2015	2016	2017	2018
35 595	36 347	35 420	36 188

- nombres d'actes payés par les familles :

2015	2016	2017	2018
27 353	31 057	27 448	30 997

- taux d'occupation

2015	2016	2017	2018
76.85	85.45	77.49	85.66

- prix de revient par heure enfant en 2018 = 8.58€

② un établissement d'accueil du jeune enfant situé à Aubigny aux Kaisnes

- nombre de places agréées PMI (0/4 ans révolus) : 12 places en mulitiaccueil

2015	2016	2017	2018
26 770	26 208	26 091	27166

- nombres d'actes payés par les familles :

2015	2016	2017	2018
20442	22 132	19 186	20801

- taux d'occupation

2015	2016	2017	2018
76.36	84.45	73.54	76.57

- Prix de revient par heure enfant en 2018 = 9.60€

Ces deux établissements d'accueil du jeune enfant emploient 17 personnes, intervenant sur les deux structures :

- 1 infirmière
- 4 EJE
- 1 agent ayant un double cursus : auxiliaire et EJE
- 3 auxiliaires
- 5 CAP petite enfance et BEP
- 3 agents d'entretien

17 postes représentant 14 ETP

b. accueil individuel par les assistants maternels agréés

- nombre d'assistants maternels en activité = **96**
- nombre de places théoriques auprès des assistants maternels indépendantes selon les agréments PMI = **282**
- nombre d'enfants réellement accueillis nombre de bénéficiaires de l'AFEAMA et du complément mode de garde PAJE

	De moins de 3 ans	De 3 à moins de 6 ans
PAJE au domicile des parents	Non significatif, donnée trop faible pour être divulguée	Non connu
PAJE assistants maternels	110	104

c. relais assistants maternels :

- nombre de RAM en ETP : **1 RAM en ½ ETP**
- emplois concernés : **Educatrice de jeunes enfants**
- nombre de bénéficiaires de l'AFEAMA et du complément mode de garde PAJE

	De moins de 3 ans	De 3 à moins de 6 ans
PAJE assistants maternels	110	104

2.2 enfants jusqu'à 17 ans révolus

Il n'existe pas de Contrat Temps Libres sur sur le territoire couvert par le CEJ mais des ALSH été et hors été envers les 6/12 ans ont été mis en place :

- à Jussy : durant les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint (6-12 ans)
- à Montescourt Lizerolles : durant les vacances de juillet (4-6 ans et 6/12 ans)
- à Grugies : durant les vacances de juillet (4-6 ans et 6/12 ans)
- à Villers Saint Christophe : durant les vacances de juillet (6/12 ans)
- à Flavy le Martel par l'association Familles Rurales: durant l'été pour les moins de 6 ans et plus de 6 ans. Uniquement pour les plus de 6 ans pendant les petites vacances.

Durant la période de contractualisation du Cej 1G, il a été mis en place un séjour de vacances durant l'été.

On recense 25 associations sportives et de loisirs sur le territoire couvert par le CEJ : Football, gymnastique volontaire, pétanque, basket-ball, judo, karaté, tennis, tennis de table, équitation, athlétisme, marche, modélisme, jeunes sapeurs pompiers, danse, cyclotourisme.

a. accueils de loisirs

	2015				
	nbre places	nbre jours	capa théorique	nbre d'heures réalisées	taux d'occupation
Montescourt - 6 ans	24	19	3648	2444	67.00%
Montescourt + 6 ans	72	19	10944	9184	83.92%
<i>Total Montescourt</i>	96		14592	11628	
grugies - 6 ans	24	19	3648	512	14.04%
grugies + 6 ans	60	19	9120	5758	63.14%
<i>Total Montescourt</i>	84		12768	6270	
St Simon - 6 ans	24	19	3648	2056	56.36%
Saint Simon + 6 ans	48	19	7296	4116	56.41%
<i>Total Saint Simon</i>	72		10944	6172	
Jussy hiver + 6 ans	24	10	1920	1008	52.50%
Jussy Printemps + 6 ans	24	8	1536	1008	65.63%
Jussy Toussaint + 6 ans	0	0	0	0	
Flavy juillet – 6 ans	16	17	2176	1820	83,63 %
Flavy juillet + 6 ans	60	17	8160	6433	78,83 %
<i>Total Flavy</i>	76		10336	8253	

	2016				
	nbre places	nbre jours	capa théorique	nbre d'heures réalisées	taux d'occupation
Montescourt - 6 ans	24	17	3264	1700	52.08%
Montescourt + 6 ans	72	17	9792	6072	62.01%
<i>Total Montescourt</i>	96		13056	7772	
grugies - 6 ans	16	17	2176	912	41.91%
grugies + 6 ans	48	17	6528	5080	77.82%
<i>Total Grugies</i>	64		8704	5992	

St Simon – 6 ans	16	17	2176	1548	71.14%
Saint Simon + 6 ans	48	17	6528	3672	56.25%
<i>Total Simon</i>	64		8704	5220	
Jussy hiver + 6 ans	20	10	1600	1288	80.50%
Jussy Printemps + 6 ans	36	10	2880	2460	85.42%
Jussy Toussaint + 6 ans	20	7	1120	928	82.86%
Flavy juillet – 6 ans	16	16	2048	1409	68,79 %
Flavy juillet + 6 ans	60	16	7680	6476	84,32 %
<i>Total Flavy</i>	76		9728	7885	

	2017				
	nbre places	nbre jours	capa théorique	nbre d'heures réalisées	taux d'occupation
Montescourt - 6 ans	24	19	3648	2820	77.30%
Montescourt + 6 ans	72	19	10944	6716	61.37%
<i>Total Montescourt</i>	96		14592	9536	
grugies - 6 ans	16	19	2432	2482	102.06%
grugies + 6 ans	48	19	7296	5648	77.41%
<i>Total Grugies</i>	64		9728	8130	
St Simon - 6 ans	16	19	2432	1038	42.68%
Saint Simon + 6 ans	48	19	7296	4508	61.79%
<i>Total Saint Simon</i>	64		9728	5546	
Jussy hiver + 6 ans	24	10	1920	1300	67.71%
Jussy Printemps + 6 ans	24	9	1728	836	48.38%
Jussy Toussaint + 6 ans	24	9	1728	1020	59.03%
Flavy juillet – 6 ans	16	16	2048	1301	63,52 %
Flavy + 6 ans	60	16	7680	7286	94,86 %
<i>Total Flavy</i>	76		9728	8587	

	2018				
	nbre places	nbre jours	capa théorique	nbre d'heures réalisées	taux d'occupation
Montescourt - 6 ans	24	20	3840	2752	71.67%
Montescourt + 6 ans	72	20	11520	7594	65.92%
<i>Total Montescourt</i>	96		15360	10346	
grugies - 6 ans	19	20	3040	2842	93.49%
grugies + 6 ans	48	20	7680	5946	77.42%
<i>Total Grugies</i>	67		10720	8788	
St Simon - 6 ans	16	20	2560	2012	78.59%
Saint Simon + 6 ans	48	20	7680	5742	74.77%
<i>Total Saint Simon</i>	64		10240	7754	
Jussy hiver + 6 ans	24	10	1920	1020	53.13%
Jussy Printemps + 6 ans	24	8	1536	1164	75.78%
Jussy Toussaint + 6 ans					
Flavy avril + 6 ans	16	5	640	424	66,25 %
Flavy juillet – 6 ans	16	17	2176	1760	80,88 %

Flavy juillet + 6 ans	60	17	8160	7240	88,72 %
<i>Total Flavy Juillet</i>	76		10336	9000	

b. séjour de vacances

	Nbre de places	Nbre de jours	Capacité (en jours enfants)	Nbre d'inscrits	Taux d'occupation
2015	16	8	128	15	93.75 %
2016	16	8	128	16	100 %
2017	16	8	128	11	68.75 %
2018	16	8	128	4	25 %

c. garderie périscolaire Commune de Flavy le martel

	nbre places	nbre jours	capa théorique	nbre d'heures réalisées	taux d'occupation
2014	Matin : 15 Midi : 40 Soir : 13	153 jours	8 409	5 880	69,92 %
2015	Matin : 22 Midi : 60 Soir : 22	175 jours	7 846	6 162	78,54 %
2016	Matin : 22 Midi : 66 Soir : 22	170 jours	9 987	7 773	77,83 %
2017	Matin : 23 Midi : 70 Soir : 21	165 jours	10 679	8 263	77,38 %
2018					

L'espace de vie sociale par l'association Familles Rurales de Flavy le Martel (Convention 2019/2022)

L'association a mis en place cet espace de vie sociale dont les axes prioritaires du projet social sont :

Place de tous les habitants :

- Permettre à l'ensemble des habitants de la zone d'influence de trouver un lieu accueillant
- Favoriser la création de liens sociaux et familiaux
- Favoriser les solidarités de voisinage
- Favoriser la vie collective et la prise de responsabilités
- Rompre l'isolement avec la poursuite des ateliers enfants, ados, adultes, sportifs et l'accueil du public au quotidien.

La parentalité :

- Développer les temps de débats, d'écoute et d'échange entre parents
- Accompagner les familles les plus fragilisées et les orienter vers les partenaires sociaux compétents
- Développer des temps d'échanges parents/enfants avec la continuité des soirées débats et les échanges sur le thème de la parentalité et le développement des ateliers parents/enfants

L'intergénérationnel :

- Favoriser les rencontres intergénérationnelles réunissant toutes les générations confondues par l'implication à la vie locale et la mise en place de manifestations réunissant le plus grand nombre dans la mixité sociale et pour tout public.

2.3 analyse de l'offre de services existante

Beaucoup de services existent pour la petite enfance au détriment de la jeunesse. Les habitants, en fonction de leur lieu de résidence se retrouvent en termes de loisirs, d'emplois, de scolarité soit à St Quentin, Chauny/Tergnier ou Ham. Les services mis en place par sur le territoire tentent de fixer une population.

3. L'analyse des besoins

Une forte activité de la population :

- **94.49%** pour les hommes
- **78.19%** pour les femmes.

Une forte représentation des enfants :

- **31.23%** de 0/5 ans parmi les enfants âgés de 0 à 17 ans révolus
- **68.76%** de 6/17 ans parmi les enfants âgés de 0 à 17 ans révolus.

Afin d'attirer et de fixer la population, l'ex c32s avait augmenté la capacité d'accueil de la halte garderie de 5 places, au 1^{er} octobre 2006, avec une dénomination en multi accueil et créer un accueil pour les plus de 12 ans lors des vacances d'été 2007. Création d'un multiaccueil sur la commune d'Aubigny aux Kaisnes de 12 places pour les 0/4 ans révolus.

4. Conclusion

Selon les critères de sélectivité définis par la CNAF, sur le plan enfance le territoire est classé 163^{ème} et sur le plan temps libres 111^{ème} sur les 280 communes de la circonscription CAF St Quentin.

Suite à la fusion, la CASQ a souhaité maintenir et consolider le développement entrepris dans le contrat enfance jeunesse afin de continuer à fixer sa population en milieu rural, en y apportant des services de qualité et répondant à leurs attentes et besoins.

Annexe 5 : Les prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	PRIX PLAFONDS (en €)
Accueil collectif ² 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Accueil familial ³ et parental *0 – moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Micro crèche* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254 €/ an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants-parents	59,46 €/heure d'ouverture
Ludothèques	20€/ heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€/ heure enfant
Accueil périscolaire	3€/ heure enfant
Séjour vacances été	40€/ journée enfant
Séjour petites vacances	40€/ journée enfant
Camp adolescents	40€/ journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddcs	4€/ heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Formation Bafa, BAfd	1600 € : Stagiaire
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15

² Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

³ Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

Annexe 6 : l'évaluation

EVALUATION DES ACTIONS D'ACCUEIL INSCRITES AU CONTRAT

1.

Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
<input type="checkbox"/> VOLET ENFANCE				
<input type="checkbox"/> VOLET JEUNESSE				
Action				
Date d'ouverture /Date de déchéance				
Nature du signataire	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> C2c <input type="checkbox"/> Employeur			
Caractéristiques de l'offre				
Nombre de places agréées Pmi (Eaje)				
Nombre de places conventionnées avec la Caf (accueil de loisirs)				
Prix de revient à l'acte	=	<input type="checkbox"/> > au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> = au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> < au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> > au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> = au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> < au prix plafond moyen départemental		
Coût de fonctionnement annuel (€)				
Montant annuel du reste à charge de la commune (€)				
Taux d'occupation	=	<input type="checkbox"/> > au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> =Au Taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> < Au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> > Au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> = Au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> < au taux d'occupation moyen départemental		
Amplitude d'ouverture journalière agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=	<input type="checkbox"/> < à 9h/j <input type="checkbox"/> = à 9h/j <input type="checkbox"/> > à 9h/j		
Amplitude d'ouverture annuelle agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=	<input type="checkbox"/> > à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> = à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> < à l'amplitude moyenne annuelle départementale		

Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
Nature des emplois concernés (ETP)				
Taux d'encadrement	=	<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires		
Niveau de qualification	=	<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires		
Temps de concertation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Temps de formation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Différenciation des activités selon les tranches d'âge		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Implication des jeunes dans le projet éducatif		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Forme de cette implication	
Accueil d'enfants en situation de handicap		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Accueil d'urgence		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Application d'un barème de participations familiales modulé en fonction des ressources		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Moyenne des participations familiales		€		€
Moyens déployés	Aide à l'investissement	Plan crèche concerné	€	€
	Aide au	Pso	€	€

par la Caf	fonctionnement	➤ Ps contractuelle	€	€
		➤ Fonds propres	€	€

2.EVALUATION DES COMPOSANTES DU CONTRAT

Analyse par type d'action *	Résultats attendus tels que prévus au Cej	Résultats obtenus au terme du Cej	Ecart observés
Critères			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Capacité d'accueil 	Objectifs d'accueil. Nombre de places d'accueil atteint.		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Prix de revient et moyenne départementale 	Objectifs de % de structures dont le prix de revient est égal ou inférieur au prix de revient plafond. Pourcentage de structures dont le prix de revient est inférieur ou égal au prix de revient plafond.		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'occupation 	Taux d'occupation cible. Taux d'occupation moyen. Pourcentage de structures dont le taux d'occupation est inférieur au taux d'occupation cible.		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique tarifaire 	Pourcentage de structures appliquant un barème modulé en fonction des ressources des familles.		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Niveau de qualification et taux d'encadrement 	Objectifs de % de structures dont le niveau de qualification est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Objectifs de % de structures dont le taux d'encadrement est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le niveau de qualification moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le taux d'encadrement moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structure intégrant des temps de concertation dans leur coût de fonctionnement. Pourcentage de structure intégrant des temps de formation dans leur coût de fonctionnement.		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Diversité de l'offre 	Objectif de structures à l'amplitude journalière supérieure ou égale à 9h par jour. Pourcentage de structures dont l'amplitude journalière d'ouverture est supérieure ou égale à 9 heures par jour.		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Attractivité de l'offre 	Objectif de différenciation d'activité selon les tranches d'âge. Pourcentage de structures dont le projet éducatif intègre une différenciation d'activité selon les tranches		

	d'âge.	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets 	<p>Objectif de % de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet. Pourcentage de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet éducatif. Formes prises par ces implications.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil d'un public ciblé 	<p>Objectifs sur les accueils en urgence et les accueils d'enfants handicapés. Pourcentage de structures accueillant des enfants en situation de handicap. Pourcentage de structures ayant effectué un accueil d'urgence.</p>	

* Accueil collectif, familiale et parental (0-6 ans) y compris micro-crèche, Ram, Laep, accueil de loisirs, accueil de jeunes, accueil périscolaire, camps ado, séjours

Principes	Universalité	Adaptabilité	Qualité
Objectifs opérationnels			
Favoriser le développement de l'offre d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité d'accueil 		
Améliorer l'offre d'accueil		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix de revient et moyenne départementale ▪ Taux d'occupation ▪ Politique tarifaire ▪ Accueil d'un public ciblé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de qualification et d'encadrement
Développer des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attractivité de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité de l'offre ▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets

Annexe 6 bis : L'évaluation

Le périmètre de l'évaluation recouvre le suivi et l'analyse :

- des actions prévues au contrat : qualité de l'offre de service, capacité d'accueil, prix de revient, taux d'occupation, participation financière du contractant, profil des bénéficiaires, participation financière des familles ;
- des objectifs du contrat ;
- des effets du contrat au regard des besoins repérés sur le territoire : écart entre l'offre et la demande, population couverte, la mise en œuvre des critères de sélectivité sur le territoire de la Caf, service rendu au regard du niveau de satisfaction des parents et, le cas échéant, des jeunes.

Chaque période de contrôle, d'analyse des bilans intermédiaires et de bilan final doit être préalablement fixé.

Niveau	Calendrier de suivi
1 ^{er} niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Annuel
2 ^{ème} niveau : Evaluer les objectifs du contrat	Au terme du contrat
3 ^{ème} niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	Au terme du contrat

1) Evaluer les engagements du contrat : une démarche à 3 niveaux

1 ^{er} niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Le suivi des actions est effectué au moyen d'outils de recueil de données nécessaires au suivi quantitatif des actions (tableau de bord, grille de suivi, d'observation, etc.) et d'indicateurs de suivi : échéance, nombre de places d'accueil, de services, de postes de coordinateurs créés, taux d'occupation ou de fréquentation, dépense prévisionnelle et réelle, prix de revient, etc.
2 ^{ème} niveau : Evaluer les objectifs du	<p>Deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement et améliorer l'offre

contrat	d'accueil ; <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation, pour les plus grands.
3ème niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	Une finalité : Harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité.

2) Evaluation des effets du contrat sur le territoire

La démarche de contractualisation s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale visant à harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité. Afin d'évaluer les effets de cette politique sur le territoire en fin de contrat, la Caf devra procéder à la réalisation d'investigations visant à :

- Actualiser les données (4) relatives au contexte local et aux besoins.

Cette analyse porte sur la réactualisation des données de diagnostic, portant notamment sur la population résidant sur le territoire contractuel.

- Mesurer la réponse aux besoins repérés sur le moyen et long terme.

Au terme de cette analyse, le service rendu aux familles par l'offre existante devra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés. La répartition de l'offre existante avant contrat peut faire l'objet d'une cartographie précise afin de mettre en évidence le développement de l'offre en fin de période contractuelle.

Analyser les partenariats existants et développés.

4 Données relatives au contexte local et aux besoins

Les données démographiques	Population allocataire / nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus / population allocataire de la Mutualité sociale agricole
- Les typologies familiales	Nombre de ménages et situation familiale Situation familiale et taille des familles allocataires
L'activité professionnelle	Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (Pcs) / parents en activité
Le niveau de ressources des familles L'urbanisme et l'habitat	Quotients familiaux Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire
Les équipements et services	Etablissements scolaires 6-16 ans / équipements sportifs / équipements culturels / services de santé / services administratifs / services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans
La vie économique locale	Zones d'activité

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Présentation du rapport
annuel de développement
durable 2019.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
29/01/20

Date d'affichage :
29/01/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 64

Nombre de Conseillers
votants : 64

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 FÉVRIER 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE représenté(e) par M. Philippe CARMELLE

Absent(e)s :

M. Guy DAMBRE, M. Paul GIRONDE, M. Richard TELATYNSKI, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Michel LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, la Communauté d'agglomération doit, lors de la tenue du débat sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son aire géographique et les orientations et programmes, de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit dresser un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, ainsi qu'une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et leurs programmes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le rapport ci-annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200204-47792-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/20

Publication : 11/02/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



**AGGLO DU
SAINT
QUENTINOIS**
L'Agglo proche de vous !

RAPPORT ANNUEL

2019

**SITUATION
INTERNE ET
TERRITORIALE
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



I.	Le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois	3
1.	Situation géographique	3
II.	Introduction au développement durable	5
1.	Les cinq finalités du développement durable	5
2.	L'agenda 2030 : un programme ambitieux à décliner sur le territoire	5
III.	Stratégie de la politique publique : un engagement qui répond aux cinq finalités du développement durable	7
1.	La lutte contre le changement climatique	7
1.1.	Politique énergétique et écologique	7
1.2.	Politique d'aménagement, d'urbanisme et habitat du territoire	9
2.	Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	11
2.1.	Territoire et ruralité	11
2.2.	Politique de la ville	11
3.	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	13
3.1.	Gestion et protection de la ressource	13
3.2.	Biodiversité	13
4.	Epanouissement de tous les êtres humains	14
4.1.	La qualité d'accueil à l'Agglo : l'usager au cœur du service public avec le plan « Odysée », charte d'accueil des usagers dans les services publics de l'Agglo	14
4.2.	« L'Agglo proche de vous »	18
4.3.	Le CONSEIL de DEVELOPPEMENT (CODEV)	20
5.	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	21
5.1.	Développement économique	21
5.2.	Gestion et prévention des déchets	22
IV.	Exemplarité et actions de la collectivité en matière de développement durable	23
1.	Responsabilité Sociétale des Organisations de l'Agglomération du Saint-Quentinois	24
2.	Contribution de la collectivité au développement environnemental du territoire	26
2.1.	L'économie des ressources et la gestion plus durable des écosystèmes au centre des préoccupations de l'Agglomération du Saint-Quentinois	26
2.2.	Préserver notre cadre vie et renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du territoire	34
2.3.	Modes de production et de consommation durables et questions relatives aux consommateurs	43
3.	Contribution de la collectivité au développement social du territoire	48
3.1.	La formation et la montée en compétences	48
3.2.	Ressources humaines et conditions de travail	50
4.	Contribution de la collectivité au développement économique du territoire	54
4.1.	Œuvrer pour une meilleure répartition des richesses	54
4.2.	Performance économique du territoire	55

I. Le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois

1. Situation géographique

Située dans la Région des Hauts-de-France et plus particulièrement dans le Département de l'Aisne, l'Agglomération du Saint-Quentinois offre un environnement de qualité alliant urbain et rural.

Elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée, desservie par les axes autoroutiers, ferroviaires et aériens proches et s'affiche comme le cœur économique du département.

L'Agglomération du Saint-Quentinois, c'est 39 communes et près de 85 000 habitants, répartis sur un territoire de 294 km².



CARTE DES COMMUNES DE L'AGGLO

l'Agglomération du Saint-Quentinois



2003 GWH

DE CONSOMMATION EN ENERGIE



1700 espèces

DE PLANTES & D'ANIMAUX



627 kg/hab/an

DE DECHETS TRAITES
SUR LE TERRITOIRE (AU 31/12/2018)



410 kTeq CO₂

DE GAZ A EFFET DE SERRE
EMIS SUR LE TERRITOIRE



53 041 € D'AIDES

AU BONUS ENERGIE
POUR 53 PROPRIETAIRES



500 KILOMETRES

DE RESEAUX D'EAU POTABLE
AVEC 17 FORAGES ET 25
RESERVOIRS

II. Introduction au développement durable

Face à l'urgence de la crise écologique et sociale qui se manifeste désormais de manière mondialisée, le développement durable est une réponse de tous les acteurs (États, acteurs économiques, société civile), pour reconsidérer la croissance économique à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux du développement.

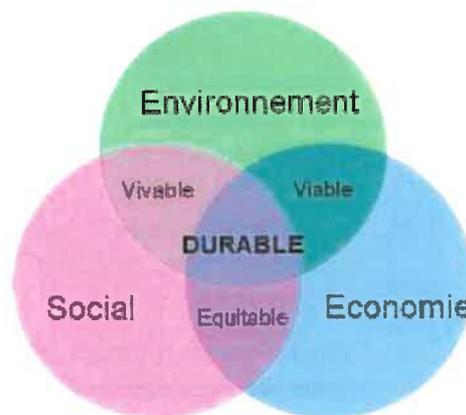
C'est dans le cadre de ce mouvement en faveur du développement durable, que le **décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.**

Cette obligation règlementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité de l'action publique de la collectivité territoriale ».

1. Les cinq finalités du développement durable

Un projet territorial de développement durable doit répondre **aux cinq finalités du développement durable** définis notamment sur la base de textes internationaux portés par les Nations Unies, les Etats ou les pouvoirs locaux :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Assurer une cohésion sociale, une solidarité entre les territoires et les générations,
- Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



2. L'agenda 2030 : un programme ambitieux à décliner sur le territoire

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se sont engagés à mettre en œuvre de concert 17 objectifs universels de l'Agenda 2030 : un plan d'action pour « la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats ». Ce sont les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La France a ainsi bâti une feuille de route dessinant les grandes transformations à mener, à la fois sur le territoire national, en Europe et à l'international.

L'Agenda 2030 est désormais le référentiel du développement durable en France. Il prévoit notamment l'intégration des ODD dans les dynamiques territoriales et l'exemplarité du service public devra être aligné sur cet agenda.

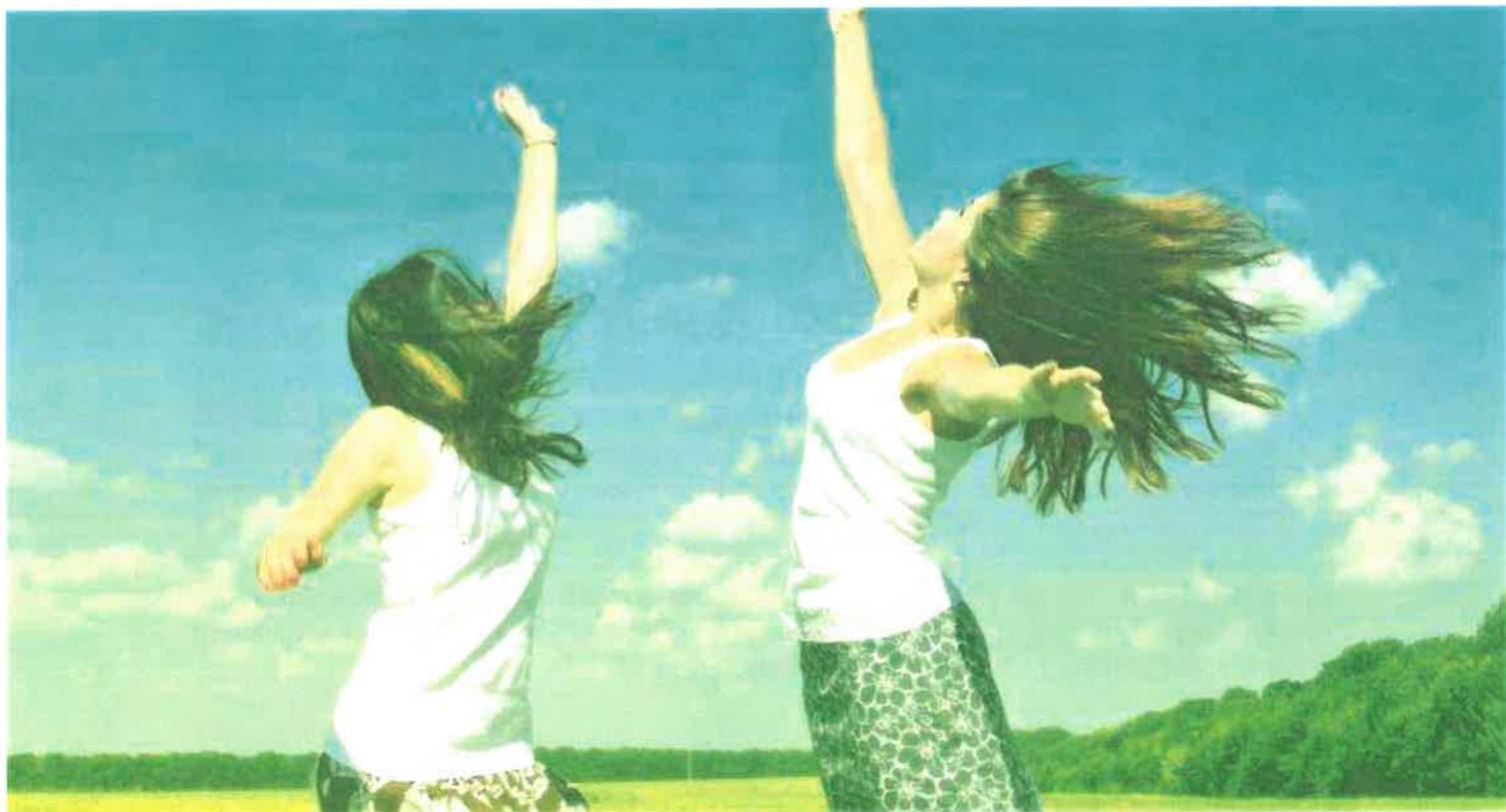
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les 6 enjeux de l'Agenda 2030

- Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
- Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

III. Stratégie de la politique publique : un engagement qui répond aux cinq finalités du développement durable



1. La lutte contre le changement climatique

1.1. Politique énergétique et écologique

L'Agglomération du Saint-Quentinois, reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) depuis 2016, poursuit et amplifie sa politique énergétique et écologique.

En effet, l'adaptation au changement climatique et la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement, sont des priorités de l'Agglomération du Saint-Quentinois qui s'est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par délibération en date du 22 janvier 2018, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Ce PCAET représentera la feuille de route écologique et énergétique du territoire pour 6 ans (2020-2025).

Les objectifs nationaux inscrits dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte sont :

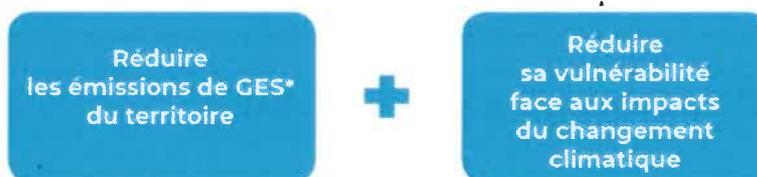


Afin d'affirmer son action en matière de transition énergétique et écologique, elle s'est engagée dans un audit de ses services, via le référentiel européen CITERGIE et a intégré l'outil CLIMAGRI pour le volet agricole du PCAET. Elle participe également de manière volontaire à l'expérimentation du projet ABC Terre 2A coordonnée par la société Agrotransfert, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne.

Au niveau régional, elle est reconnue territoire démonstrateur pour la Troisième Révolution Industrielle (REV 3) depuis 2018. Les travaux engagés par l'Agglo et ses partenaires viendront enrichir le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de l'EPCI. Il a donc vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET a pour objectifs de :



* Gaz à Effet de Serre

Le PCAET dans les grandes lignes, c'est :



- Maîtriser la facture énergétique, réaliser des économies et réduire la vulnérabilité du territoire face au coût de l'énergie fossile et fissile (nucléaire) ;



- Développer de nouveaux modes de financement locaux ;
- Diminuer les émissions de GES et la pollution atmosphérique ;



- Valoriser les ressources locales d'emplois non délocalisables dans la rénovation des bâtiments, les transports, les énergies renouvelables, les circuits courts alimentaires... ;



- Favoriser la montée en compétences pour les emplois locaux existants ;
- Développer l'innovation (transition énergétique, numérique, économie circulaire) ;

- Augmenter l'attractivité du territoire en améliorant la qualité de l'air, en préservant le cadre de vie et la biodiversité, en adaptant les modes de vie et de consommation ;

- Anticiper les événements climatiques qui ne pourront être évités.

Le diagnostic territorial du PCAET de l'Agglomération du Saint-Quentinois, réalisé en 2018, a mis en évidence les enjeux prioritaires pour le territoire dans des secteurs tels que l'habitat, les transports, l'alimentation, l'emploi, l'énergie.

A la suite d'ateliers de concertation et de co-construction réalisés avec les élus communautaires et acteurs socio-économiques, plusieurs scénarii ont émergé, dessinant ainsi **la stratégie territoriale du PCAET**. Elle a été adoptée lors du conseil communautaire du 23 septembre 2019.

Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air, sont fixés par le SRADDET à horizon 2026 pour les échéances à court terme, et 2030 et 2050 pour les échéances à moyen et long terme.

Les 4 grandes orientations et axes stratégiques retenus sont :

Orientations	Axes Stratégiques
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes
	Réduction de l'impact du transport de marchandises
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable
	Améliorer la qualité de l'air
	Développer l'économie circulaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire
	Viser la sobriété énergétique du territoire
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois / les formations disponibles
	Protéger la biodiversité
	Aménager le territoire de manière durable
	Se préparer au changement climatique

La prochaine phase du PCAET est **l'écriture du plan d'actions avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire**.

1.2. Politique d'aménagement, d'urbanisme et habitat du territoire

En lien avec les orientations stratégiques du **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** de l'Agglomération du Saint-Quentinois, la **Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires (DADT)** met en œuvre différentes politiques publiques qui visent à affirmer le Saint-Quentinois comme **un espace connecté et innovant**.

Cela implique **d'accroître les opportunités** des nouveaux relais de croissance, notamment en complétant l'offre de formations supérieures existantes afin de soutenir les filières d'avenir (robonumérique) en lien avec les besoins des entreprises du Saint-Quentinois. **Il s'agit aussi d'encourager le dynamisme de l'économie locale** en favorisant le rayonnement des zones d'activités économiques communautaires, sources d'attractivité pour le territoire.

Les actions mises en œuvre par la DADT ont également pour objectif **d'assurer aux habitants de l'agglomération un cadre de vie qualitatif**. Cela passe par le renouvellement de l'offre en logements, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, la rénovation urbaine et la requalification des friches industrielles. Ce développement résidentiel implique de devoir porter une attention particulière à la maîtrise des besoins fonciers et, à la préservation des terres agricoles.

Dans un souci d'équilibre global du territoire communautaire, l'Agglo veille au renforcement de l'offre de proximité en services, commerces et équipements publics, aussi bien en milieu rural qu'en cœur d'agglomération, de même qu'à la mise en œuvre d'une offre de mobilité responsable et adaptée à tous.

Enfin, l'Agglomération du Saint-Quentinois étant engagée dans un modèle de développement durable vertueux, la valorisation des ressources propres au territoire doit permettre de conforter l'identité du Saint-Quentinois et d'assurer la promotion de la destination touristique, tout en préservant les équilibres naturels et paysagers.

La Planification Urbaine

L'Agglomération du Saint-Quentinois élabore les documents d'urbanisme qui règlementent l'organisation de l'espace sur l'ensemble du territoire communautaire. **L'organisation du territoire est réalisée à deux échelles :**

- **le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** qui est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le SCoT a été réalisé et voté en 2014, sur l'aire du territoire nord de l'Agglo (ex. CASQ), un bilan à 6 ans est en cours.

- **le Plan Local d'Urbanisme (PLUi)** qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. A l'échelle du territoire de l'Agglo, un PLU intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains est en cours d'élaboration. Le projet en a été arrêté le 23 septembre 2019, son approbation est prévue au 1er semestre 2020.

La Stratégie Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document cadre qui fixe **des enjeux et des axes prioritaires de développement**, pour répondre aux besoins de logements à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. **Il est rattaché au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** approuvé le 17 février 2014, en application jusqu'à l'approbation du prochain PLUi au cours du 1^{er} semestre 2020.

2. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



2.1. Territoire et ruralité

L'Agglomération poursuit son projet de territoire engagé depuis 2017. En 2018, un échange avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, chambres consulaires, bailleurs sociaux...) a eu lieu pour partager collectivement l'ensemble des travaux réalisés en 2017. Le Conseil de Développement a été associé à la réflexion tout au long de la démarche.

Les différentes phases d'analyse et de concertation sur le projet de territoire ont permis de faire émerger 3 chantiers stratégiques pour le développement du territoire.

- Chantier n°1 : « **Construire une nouvelle identité du territoire autour de nos pépites : le parc d'Isle, le pôle mécanique de la Clef des Champs, le tourisme fluvestre, ARENA...** »
- Chantier n°2 : « **Devenir un territoire de la Région qui compte pour favoriser le développement économique, l'emploi et les services offerts** »
- Chantier n° 3 : « **Dessiner l'agglomération de demain en réduisant la fracture entre le rural et l'urbain**»

Ces trois axes se sont déclinés en 9 axes stratégiques qui constituent un socle de priorités permettant à l'Agglo de disposer d'un fil rouge dans le déploiement de ses politiques publiques.

2.2. Politique de la ville



Tel que prévu dans le cadre de la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, l'Agglomération du Saint-Quentinois porte la politique de la Ville et affiche ainsi la solidarité souhaitée avec la ville de Saint-Quentin.

En effet, 4 quartiers de la ville de Saint-Quentin (Vermandois, Europe, Faubourg d'Isle et Neuville) sont classés comme quartiers prioritaires et peuvent bénéficier de cette politique.

Dans le cadre du Contrat de Ville :

Au travers des 4 projets ci-dessous du dispositif du Contrat de ville, ce sont 1 540 personnes des quartiers prioritaires de la ville de Saint-Quentin qui ont été ciblées en 2019 :

« C'est un truck de food ! », portée par l'association Eco & Logique : prévention, sensibilisation et promotion d'une alimentation équilibrée, saine et durable (lutte contre le gaspillage alimentaire, actes d'achats responsables, compostage, consommer local et de saison...).

« L'éco conciergerie du quartier Europe », portée par l'association Eco & Logique : ouverture d'un lieu d'accueil sur le quartier Europe à destination des familles de Saint-Quentin. Un logement témoin permet d'échanger sur les questions relatives au quotidien des ménages, d'améliorer la qualité de vie dans son logement, de son quartier. Développer les comportements citoyens. Accompagner des personnes en précarité sociale dans leurs projets professionnels (faire découvrir différents domaines professionnels, repérer, développer et confirmer leurs compétences, préparer aux formations qualifiantes et ou l'emploi par des mises en situations professionnelles...).

« Bien vivre dans son logement », portée par l'association Multicité : Projet d'auto-réhabilitation de logements par les locataires du parc d'Habitat Saint-Quentinois. Les travaux sont encadrés par un technicien qualifié. 8 familles sont ciblées par un comité de pilotage (Habitat Saint-Quentinois, Unité Territoriale d'Action Sociale...). Une fois par trimestre, des ateliers animés par une bénévole sont proposés : confection de produits d'hygiène domestiques et corporelles à base de produits naturels.

« Ecologie solidaire », portée par l'association centre social du quartier Saint-Martin : Sensibiliser les habitants du quartier à la notion de santé de la personne, mais également de son environnement, à l'aide de nombreux supports sportifs, culinaires ou de pleine nature afin de développer les initiatives de prévention et de sensibilisation, au travers des ateliers suivants :

- Sur la thématique alimentation et développement durable :
 - Ateliers fabrication de produits d'entretien écologiques et respectueux de l'environnement,
 - Atelier de sensibilisation aux gestes éco-citoyens.
 - Sortie intergénérationnelle de découverte et de la nature.
 - Réunion d'information et ciné-débat sur la thématique "comportement alimentaire et développement durable".

- Sur la thématique addiction et prévention des maladies (drogues, alcool, tabac, cancer...)

- Sur la thématique sport et relation au corps :
 - ateliers vélo en direction des jeunes et des seniors,
 - randonnées,
 - foot,
 - gymnastique,
 - marche,
 - estime de soi,
 - image de soi,
 - hygiène corporelle.

Un festival constitue le point d'orgue de ce projet pour mettre en valeur et rendre visible le travail et les réalisations des différents ateliers. Il a eu lieu la semaine du 23 au 28 septembre 2019.

3. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3.1. Gestion et protection de la ressource

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)



Des travaux d'entretien et de restauration ont été entrepris dans le cadre de la gestion des cours d'eau (ou GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, compétence acquise au 1er janvier 2018) sur le territoire de l'Agglomération.

En 2019, les embâcles et les arbres effondrés qui encombraient les cours d'eau ont été retirés. Des faucardages raisonnés ont été menés sur les cours les plus obstrués par les végétations aquatiques (opération qui consiste à couper et exporter des végétaux poussant dans l'eau). La restauration de la continuité hydro-écologique et la dynamique fluviale sont les socles de ces actions. C'est une année intermédiaire comprenant une phase d'écriture du nouveau plan de gestion.

3.2. Biodiversité

L'Agglo du Saint-Quentinois assure la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie des habitants. L'objectif est de sauvegarder la biodiversité locale très riche, de la faire connaître, de la faire respecter et d'agir concrètement sur la qualité de vie des habitants. Ainsi, l'Agglo du Saint-Quentinois assure la promotion et la découverte du patrimoine naturel en s'appuyant sur de nombreux sites remarquables et notamment la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle et les sentiers de randonnée.

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage

Ce centre, dédié aux oiseaux sauvages victimes d'accidents ou de malveillances diverses enregistre une progression importante. En effet, au 31 juillet 2019, le Centre avait déjà accueilli 450 oiseaux victimes d'accidents ou de malveillances diverses (contre 355 en 2018).



CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE SITUE AU PARC D'ISLE A SAINT QUENTIN

4. Epanouissement de tous les êtres humains

4.1. La qualité d'accueil à l'Agglo : l'utilisateur au cœur du service public avec le plan « Odysée », charte d'accueil des usagers dans les services publics de l'Agglo



ACCUEIL DES USAGERS AU SIEGE DE L'AGGLO, 58 BOULEVARD VICTOR HUGO A SAINT-QUENTIN

Afin d'améliorer l'attractivité de notre Agglomération, de positionner l'utilisateur au cœur de son fonctionnement et de valoriser l'image d'un service public professionnel, l'Agglo du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche qualité pour ses accueils.

L'Agglo engagée pour la qualité de ses accueils :

Sont concernés tous les accueils de l'Agglo au sens large. Ce sont les différents modes de relation avec l'administration que l'Agglo cherche à simplifier et à améliorer : physique, téléphonique, courriers, mails, réseaux sociaux...

Cette démarche a pour but de garantir la qualité de l'accueil proposé sur tous les sites de l'Agglo (siège de l'Agglo, pôle communautaire, piscines, Parc d'Isle, pôle mécanique de Clastres...), de poursuivre le développement du guichet téléphonique unique « Agglo j'écoute », de renforcer les e-services et démarches en ligne, d'augmenter le niveau d'autonomie des agents dans leurs missions d'accueil, de services et d'orientation vers le bon interlocuteur.

Ce vaste plan d'actions, dénommé « Odyssée », s'inscrit dans une volonté forte des élus et de l'administration d'amélioration de l'accueil des usagers et de la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue.

Une campagne de formation a ainsi été réalisée auprès de l'ensemble des directions (442 agents ont été formés sur une journée de sensibilisation à l'accueil du public, du 14/12/19 au 28/06/19).

Les objectifs étaient de répondre aux exigences du référentiel Marianne, d'inculquer une culture commune et des pratiques harmonisées cadrant avec le guide Odyssée et la charte d'accueil, d'acquérir une connaissance approfondie de la collectivité et de ses services pour être des « ambassadeurs de l'Agglo » et de transmettre des outils adaptés à la fonction d'accueil (pour gérer les situations, disposer de plus de traçabilité et gagner en efficacité...).

La charte d'accueil dans les services publics de l'Agglo

Pour élaborer sa charte d'accueil, l'Agglo a associé au sein de son Lab'InnoVAgglo un panel d'agents d'accueil et d'usagers, volontaires, qui tous ensemble ont défini les 17 engagements de l'Agglo pour offrir un accueil de qualité au sein de ses services. Un autre engagement a également été retenu, incombant cette fois à l'utilisateur : celui du respect des services de l'Agglo et des autres usagers.

Cette charte, opposable depuis son adoption lors du conseil communautaire du 25 mars 2019, est affichée dans tous les accueils de l'Agglo et sur le site internet de l'Agglo : agglo-saintquentinois.fr.

Des horaires d'ouverture adaptés aux besoins

Améliorer la qualité d'accueil passe aussi par l'adaptation des horaires d'ouverture aux besoins des usagers. Afin de mieux répondre aux demandes des abonnés et habitants du territoire, les accueils du Droit des Sols et de la Gestion des Abonnés de l'eau et de l'assainissement sont ouverts, depuis plus d'un an, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (17h00 le vendredi) NON-STOP, au 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin.

Cette adaptation des horaires de travail des agents de l'agglo, permet aux usagers de déposer un permis de construire ou de gérer leur contrat d'eau durant la pause méridienne.

Un numéro unique, Agglo' j'écoute



En 2019 près de 9 900 usagers ont effectué des démarches, obtenu des renseignements, via le dispositif Agglo' j'Écoute, sur le développement durable, les déchets ménagers, le tri sélectif, l'eau, l'assainissement, la protection des milieux naturels, le transport collectif... (statistiques arrêtés au 17 juillet 2019) (contre 4800 demandes traitées en 2018).

Depuis mars dernier, dans le cadre d'une démarche qualité renforcée, les usagers n'ont qu'un seul numéro à composer pour joindre indifféremment l'accueil de l'Agglo, les déchets ménagers et assimilés ou l'agence de l'eau et de l'assainissement : AGGLO' J'ÉCOUTE 03.23.06.30.06, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30. Ces services étaient auparavant tous dotés d'un numéro propre.

L'objectif : simplifier la vie des usagers en mettant à disposition un numéro unique pour contacter l'Agglo, peu importe le service, et bénéficier d'une information rapide, être orienté vers le bon interlocuteur et disposer d'un suivi de la demande.

L'info en temps réel et des démarches H24



En septembre 2018, l'Agglo a profité de la refonte de son site Internet pour développer ses démarches en ligne : en un clic 24h/24 et 7j/7, les usagers peuvent demander votre bac roulant, payer votre facture d'eau ou encore postuler aux offres d'emploi de l'Agglo... et bien d'autres. A venir prochainement, la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour vos dossiers relevant du droit des sols (permis, déclarations de travaux...) ou de l'eau et de l'assainissement.

Toute l'information de l'Agglo en temps réel, c'est aussi sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn ou encore YouTube. Chacun peut ainsi choisir son mode de relation avec l'Agglo et disposer de réponses à ses questions de manière très réactive.

La dématérialisation pour des services plus fluides et rapides

Le développement d'outils de dématérialisation permet de moderniser et de simplifier certaines tâches administratives ainsi que le fonctionnement des services de l'Agglo. La gestion dématérialisée du courrier, la mise en place du parapheur électronique et la formation de l'ensemble des agents à son utilisation contribuent à fluidifier le circuit de validation et la signature des documents administratifs dématérialisés : marchés publics, documents comptables, envoi

d'actes aux partenaires, ... Triple avantage : l'amélioration de la communication entre agents, la traçabilité et l'optimisation des circuits de traitement des documents, et par conséquent, l'accélération de la réponse attendue par l'utilisateur.

La certification de qualité ISO 9001 de la Direction du Développement des Ressources Humaines

Depuis décembre 2018, la Direction du Développement des Ressources Humaines s'est lancée dans une démarche de certification de la qualité de ses procédures et de son organisation interne.

L'objectif : simplifier et optimiser l'organisation interne des services pour offrir un meilleur service aux agents et aux usagers, plus rapide et plus efficace. C'est chose faite puisque la DDRH a été certifiée ISO 9001 en juin 2019.



D'autres directions suivront dans cette certification : dans un 1er temps, c'est la Direction de la Logistique et des Moyens Généraux qui travaille actuellement à sa certification. Son objectif est l'obtention de la certification en mars 2020.

Des agents de l'Agglo formés à la qualité d'accueil !

Dans le cadre de la dynamique d'amélioration continue de l'accueil des usagers, certains agents ont suivi un programme de formation dédié. De l'agent d'accueil, à l'agent administratif, au directeur, en passant par l'agent sur le terrain, chacun à son niveau a un rôle à jouer. 442 agents ont ainsi été formés pour être ambassadeurs de l'Agglo.

Le Lab' InnoV'Agglo



Innover, sortir du cadre, mieux faire avec nos ressources, créer ensemble,... Voilà pourquoi l'Agglo s'est dotée en 2017 d'un laboratoire d'innovation publique : le Lab'InnoV'Agglo. Mais le Lab'InnoV'Agglo c'est quoi ?

C'est d'abord un espace, situé au siège de l'Agglo, qui a été conçu pour favoriser le travail « hors cadre ». C'est aussi une équipe investie de 4 agents, dont 1 permanent et 4 volontaires de l'Agglo, qui consacrent aujourd'hui une partie de leur temps de travail à l'animation du Lab'.



EQUIPE DU LAB'INNOV EN PLEINE SEANCE DE TRAVAIL AVEC LES AGENTS

Mais, c'est surtout une double vocation :

- en interne, pour insuffler de l'innovation et donner les moyens aux agents d'être les acteurs de l'amélioration de leur quotidien, tout en favorisant la création d'outils et de méthodes permettant de mieux travailler ensemble (ex : en mai 2019, l'équipe du Lab a organisé un World Café sur le thème des outils et méthodes pour l'amélioration de la communication managériale réunissant 20 agents).
- en externe, pour inclure les usagers dans la co-élaboration des politiques publiques et mettre à disposition de tous un lieu et une équipe.

Depuis 2017, le Lab' est encore amené à se déployer et le challenge de l'innovation 2019 a été véritablement l'occasion de mettre à contribution les usagers en proposant un quizz interactif sur les compétences de l'Agglo dans le cadre du programme « L'Agglo proche de vous ». Le bus de l'Agglo a sillonné les communes du territoire pendant 3 jours pour échanger de manière ludique avec les usagers et recueillir leurs idées d'amélioration des services de l'Agglo.

La volonté du Lab' est également à moyen terme d'engager des partenariats sur le territoire et de créer une vraie dynamique à l'échelle de l'Agglo pour mieux innover.

4.2. « L'Agglo proche de vous » : la réalisation d'ateliers à destination des usagers, en lien avec les compétences de l'Agglo

Dans le cadre de sa démarche « L'Agglo proche de vous », l'Agglo du Saint-Quentinois a accueilli en 2019 **plus de 1 960 usagers** au travers de 52 ateliers sur les thèmes de l'environnement, du développement durable, de la réduction des déchets, de l'habitat, de la mobilité, de l'eau et qui se sont déroulés soit au siège de l'Agglo ou dans les communes de l'Agglo avec le mini bus itinérant.

Ces ateliers permettent de sensibiliser les usagers sur les différentes compétences ou activités de l'Agglo.

Ateliers au siège de l'Agglo :

- **En matière d'environnement et de développement durable :** confection de produits ménagers à base de produits naturels respectueux de l'environnement ; jardinage pour partager des astuces, des recettes de produits naturels pour limiter l'utilisation de pesticides, de produits phytosanitaires ; cuisine de saison avec des fruits et des légumes de saison et recyclage d'épluchures ; confection de produits cosmétiques à base de produits naturels respectueux de l'environnement ; cuisine anti-gaspi afin de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **En matière d'habitat :** prévention des accidents domestiques (ateliers cuisine pour repérer des situations à risque, sensibiliser et prévenir les accidents domestiques).
- **En matière de réduction des déchets :** recycle ton T-shirt (en sac ou en objet) ; fabrication d'un pêle-mêle photo avec des objets à recycler ou destinés à être jetés en déchèterie ; recyclage d'objets à détourner, création d'un sapin de Noël à base de bois recyclé récupéré en déchèterie ; confection d'étagères végétales, de lampes avec des matériaux recyclés ; customisation de meubles destinés à être jetés.
- **En matière de mobilité, modes de déplacements doux :** entretien et réparation de vélo dans le cadre de la semaine de la mobilité : contrôle technique « vélo » et questionnaire « Mon équipement / ma sécurité ».
- **En matière d'eau :** économique et écoresponsable, jeux autour de la maîtrise de la consommation de l'eau et sensibilisation aux écogestes.

Ateliers itinérants avec le mini bus qui sillonne les communes de l'Agglo :

- **En matière d'habitat :** « Bien vivre dans son logement », sensibiliser aux risques santé liés à la précarité énergétique et aux intoxications au monoxyde de carbone.
- **En matière de transports et de mobilité :** « Répare ton vélo avec l'Agglo » (animations « Contrôle technique vélo » et questionnaire « Mon équipement / ma sécurité ») ; randonnée canine dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité ; randonnée thématique afin de promouvoir les mobilités douces et les sentiers de randonnées présents sur le territoire.
- **En matière de réduction des déchets, de tri sélectif :** fabrication d'hôtels à insectes avec sensibilisation à la biodiversité et au recyclage d'objets par le réemploi de palettes récupérées en déchèterie ; prévention par le sport tout en sensibilisant aux bonnes pratiques en matière de tri sélectif avec le « CUBE By LE SPORT CA ME DIT – Développement durable » ; pratique d'activités sportives ludiques (football-tri, tir à l'arc ...) et quiz en lien avec le développement durable ; décorations de Noël avec réemploi d'objets destinés à être jetés en déchèterie ; Run éco : course aux déchets.

- **En matière de prévention dans les espaces nautiques de l'Agglo** : prévention soleil et noyade dans les espaces nautiques de l'Agglo avec animations ludiques (quizz, jeux) sur les risques liés à l'exposition au soleil et au risque de noyade.

- **En matière de cohésion communautaire** : structures gonflables pour les enfants. C'est aussi l'occasion de répondre aux questions, prendre en compte les remarques et éventuels signalements de dysfonctionnements des habitants.

- **En matière d'environnement et de développement durable** : cuisine antigaspi pour lutter contre le gaspillage alimentaire ; Fabrication d'abris à chauve-souris pour accompagner la campagne de démoustication (prédateur naturel d'insectes)

Des recettes ou tutoriels ont également été remis aux usagers et sont disponibles sur le site internet de la collectivité.



LES ATELIERS ITINERANTS DE L'AGGLO

4.3. Le COncil de DEVEloppement (CODEV)

Les contributions du Conseil de Développement nourrissent la stratégie de développement et de valorisation du territoire. Les recherches réalisées, les échanges d'expériences et les entretiens menés avec les partenaires, les élus et les services permettent au Conseil de Développement de formaliser des avis sur des thématiques diverses.

En 2019, ses membres bénévoles issus de la société civile ont porté leurs réflexions sur :

- l'économie circulaire, la récupération de mégots, la récupération des eaux de pluie, et une ressourcerie ;
- l'élaboration d'un questionnaire sur les habitudes de co-voiturage des habitants de l'Agglo et réflexion avec le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports sur l'extension de la centrale de mobilité Pass'Pass.fr. (outil commun pour l'accompagnement à une mobilité efficace et pertinente dans la région Hauts de France) ;

- l'étude de marché sur les habitudes alimentaires des usagers de l'Agglo dans le cadre du développement des filières 100% locales, en partenariat avec le lycée La Ramée ;
- la réalisation aux côtés de l'Agglomération d'un état des lieux des chemins de randonnée de l'Agglo pour favoriser les modes de déplacements doux (l'état des lieux a permis de réaliser un inventaire des travaux et de matérialisation nécessaires pour proposer les sentiers en tant que voies alternatives de déplacement entre les villages, hameaux ou pôles d'activités) ;

Le CODEV a été associé à la réflexion sur les questions liées au potentiel des énergies renouvelables dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1. Développement économique

La stratégie du territoire passe par une stratégie de développement économique en « écosystèmes », c'est-à-dire en imbriquant le développement du numérique, l'enseignement, l'économie circulaire et l'accompagnement des industries dans leur transformation.



L'Agglomération s'installe dans une dynamique d'attractivité reposant sur l'innovation. Ainsi, c'est un ensemble de dispositifs et de moyens qui sont mis à la disposition des entreprises déjà présentes sur le territoire ou celles souhaitant s'y installer. Intégrée à un réseau de sites emblématiques labellisés par la Région, l'Agglomération fait de la création, du développement et de l'implantation d'activités un enjeu majeur guidant son évolution. Miser sur l'innovation c'est aussi se donner les moyens pour atteindre les objectifs fixés. Pépinières, développement de zones d'activités, centres de formation pluridisciplinaires, pôles d'excellence, accompagnement au développement de la Robonumerique ou encore incubateur sont, notamment, les moyens mis en place par l'Agglomération pour relever le défi. L'Agglomération du Saint-Quentinois est d'ailleurs reconnue par la Région Hauts-de-France territoire démonstrateur rev3 et territoire d'industrie depuis 2018.

En avril 2018, l'Agglomération du Saint-Quentinois avait organisé une première rencontre territoriale sous forme de tables rondes et témoignages, afin de présenter les enjeux de la troisième révolution industrielle sur le territoire et l'implication d'acteurs socio-économiques locaux.

Le 19 mars 2019, l'Agglo a souhaité aller plus loin et écrire avec les acteurs du territoire (habitants, entreprises, acteurs de l'enseignement et de la recherche, élus, ...) une nouvelle feuille de route dédiée à la Troisième révolution industrielle - rev3.

Ce sont plus de 60 acteurs du territoire de tous horizons mobilisés ce jour en présence de Monsieur Philippe VASSEUR, Président de la Mission rev3, répartis en 4 ateliers autour de thématiques porteuses de sens pour un avenir rev3 : mobilité et énergie ; habitat ; emploi et formation ; économie circulaire et économie sociale et solidaire. A la suite de cet après-midi collaboratif, la création d'un « collectif rev3 » a été acté. Il regroupera tous les acteurs socio-économiques volontaires et mobilisés sur le territoire et sera animé par l'Agglo. Une première réunion a eu lieu sur la thématique de l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire en présence de la Région des Hauts-de-France et de la structure régionale APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire). Suite à cette réunion, des pistes d'actions ont été évoqués, notamment des réunions de travail avec les acteurs locaux concernés.



ATELIER THEMATIQUE POUR UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE REV3 POUR L'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS
APRES-MIDI COLLABORATIVE « A LA RENCONTRE DE L'AGGLO DU SAINT QUENTINOIS, TERRITOIRE DEMONSTRATEUR REV3 »
- 19 MARS 2019 – CREATIS – SAINT-QUENTIN.
PHOTOS : MISSION REV3

5.2. Gestion et prévention des déchets

Programme local de prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi du 15 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte, à savoir **réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% en 5 ans et diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2020.**

En plus des actions classiques telles que la mise en place de composteurs individuels, la promotion du Stop pub, l'Agglo innove en développant une politique de partenariat avec les associations locales de l'économie sociale et solidaire en favorisant le don et le réemploi via les collectes éco-responsables depuis 2016.

Cette politique a d'ailleurs été récompensée en mars 2019 lors de la cérémonie des trophées Eco-Actions, par la remise du prix de l'innovation par l'association nationale des éco-maires. Les Trophées Eco-Actions consacrent les actions innovantes et exemplaires menées par les collectivités sur leur territoire en matière de développement durable et de protection de l'environnement.



**REMISE DU PRIX DE
L'INNOVATION POUR LES COLLECTES ECO-RESPONSABLES
CEREMONIE DES TROPHEES ECO-ACTIONS A L'ASSEMBLEE NATIONALE
- 12 MARS 2019 – PARIS. PHOTOS : LES ECO-MAIRES**

L'Agglo souhaite désormais prendre le virage du zéro déchet et de l'économie circulaire, deux axes incontournables de la prévention des déchets et de la troisième révolution industrielle.

IV. Exemplarité et actions de la collectivité en matière de développement durable



1. Responsabilité Sociétale de l'Agglomération du Saint-Quentinois



L'Agglo, en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale, impacte à court, moyen et long terme la société et l'environnement par ses décisions et ses activités. Cette responsabilité est regroupée sous le terme de **Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)**. Il s'agit d'une démarche

volontaire qui a pour objectif d'intégrer, à moyen et long terme, les enjeux du développement durable dans la planification et la mise en œuvre de la stratégie de l'Agglo.

Le RSO constitue un cadrage et permet, par les actions mises en œuvre, de contribuer au développement durable, y compris en agissant sur la santé et le bien-être de la société. La RSO permet d'agir sur l'ensemble de l'organisation, en modifiant les comportements, les habitudes de fonctionnement et en renforçant les relations en interne et en externe.

Ainsi, la RSO va permettre à l'Agglo de se questionner sur ses objectifs et sur les moyens alloués à la réalisation des objectifs, puisqu'il s'agit, en somme, de travailler différemment pour mieux faire. La démarche de RSO permet d'intégrer les questions économiques, sociales et environnementales dans toutes les actions et missions menées ; dans le but de se rapprocher, petit à petit, du modèle idéal d'une organisation responsable, innovante, et attractive qui :

- développe les circuits courts et les achats responsables,
- favorise l'emploi sur le territoire,
- développe sa compétitivité,
- respecte l'environnement et la biodiversité,
- favorise l'égalité et la diversité, la sécurité et le bien-être au travail,
- contribue à la transition énergétique et favorise le développement de l'économie circulaire,
- développe culture et maîtrise des risques.

POURQUOI L'AGGLO CHOISIT-ELLE DE TRAVAILLER SUR LA RSO ?

La RSO peut devenir un véritable atout en interne, pour le projet de la collectivité, grâce aux valeurs d'innovation, de performance et de cohésion sociale qu'elle diffuse.

C'est également un levier de performance sur le long terme, qui permet de prévenir et d'anticiper de nombreux risques (financiers, humains, opérationnels, d'image...) et de réduire la vulnérabilité de la collectivité face aux changements (climatique, évolution des attentes des usagers...).

La RSO permet également à l'Agglo :

- D'être **EXEMPLAIRE** : la RSO est un moyen de mettre en œuvre le rôle d'exemplarité, d'impulsion et de promotion des valeurs du service public ;
- De **SUIVRE ET D'ANTICIPER LA REGLEMENTATION** mise en place par le législateur (souvent contraignantes pour les collectivités) ;
- De **REALISER DES ECONOMIES** et de **PREVENIR LES RISQUES** (économies de ressources et optimisation des moyens) ;
- De **RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF DE MANIERE DURABLE**, en créant de la valeur territoriale (entreprises locales soutenues, valorisation du territoire, protection de l'environnement, réductions des inégalités...);
- De **STIMULER L'INNOVATION** ;
- De **RENFORCER LA COHESION INTERNE** ;
- De créer de la **VALEUR PARTAGEE** à travers le dialogue avec les parties prenantes ;
- De **RENFORCER L'ATTRACTIVITE** de l'organisme.

La RSO guidera l'Agglo du Saint-Quentinois dans le cadre de la conception de son prochain projet d'administration, pour la période 2020-2026. 4 axes de travail ont été choisis :

1. **Le principe de gouvernance** pour organiser le pilotage de la démarche, inscrire les enjeux RSO au cœur de la prise de décision, évaluer et communiquer auprès des agents
2. **La responsabilité environnementale** pour évaluer et maîtriser l'impact de notre activité sur l'environnement
3. **La responsabilité sociale** pour poursuivre le travail de responsabilité de l'employeur vis-à-vis des agents
4. **La responsabilité économique** pour travailler sur la durabilité économique de la collectivité, sécurité financière, choix d'investissements et conséquences environnementales, sociales et territoriales de ces choix . La responsabilité économique du RSO sera déclinée par **le programme PHARE (Phase d'Audit Responsable et Ecodurable)** qui consiste à réaliser une évaluation de nos activités par l'intermédiaire d'un audit de nos pratiques.



2. Contribution de la collectivité au développement environnemental du territoire



2.1. L'économie des ressources et la gestion plus durable des écosystèmes au centre des préoccupations de l'Agglomération du Saint-Quentinois



ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



L'eau potable

Les enjeux en matière d'eau potable sont inhérents à la préservation de la ressource en eau, à la qualité de l'eau distribuée et à la maîtrise des volumes transités par les réseaux d'eau potable.

Les rendements du réseau de distribution correspondant à la part du volume d'eau prélevé qui a été consommée par les usagers et mesurée par leurs compteurs, atteignent tous les rendements cibles issus de la réglementation.

L'Agglo entretient un réseau d'eau potable de près de 500 km, avec 17 forages et 25 réservoirs.

Ainsi en 2019, le lancement de l'étude relative à l'évolution du système de supervision et d'hypervision dédié à l'eau potable et l'assainissement a pu être réalisé avec notamment

comme objectif, le reporting des consommations énergétiques spécifiques des postes de relevage, de manière à élaborer un programme d'optimisation énergétique.

L'assainissement

La collecte et le transport des eaux usées aboutissent à sept stations d'épuration situées sur les communes de Clastres, Dury, Gauchy, Jussy, Marcy, Saint-Simon et Seraucourt-le-Grand.

La station de traitement située à Clastres a fait l'objet d'un diagnostic épuratoire et la conformité de la station au regard de la réglementation du Code de l'Environnement a été confirmée. Le Génie Civil de la station de traitement située à Dury a bénéficié d'un diagnostic. Des travaux de renouvellement de l'alimentation électrique des équipements ont été engagés sur la station de traitement située à Gauchy. Une étude de risque de défaillance relative au process présent sur la station de traitement de Seraucourt-le-Grand a eu lieu.

En 2019 a eu lieu la réception des travaux de dépollution des eaux pluviales issues de la Zone Industrielle de Rouvroy. Un abattement de 60% est attendu sur les Matières en Suspension rejoignant le milieu naturel.

L'Agglo gère 687 km de réseau d'assainissement (487 km pour les eaux usées et 200 km pour les eaux pluviales) et 155 stations de relèvement. Ces infrastructures nécessitent des travaux constants d'entretien.



ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

2019 : Amplification des actions en faveur de la rénovation de l'habitat et des économies d'énergie

Dans le cadre de sa compétence **Habitat**, l'Agglomération du Saint-Quentinois prend part activement à la **rénovation énergétique des logements anciens**.

Dans un contexte d'augmentation des objectifs de rénovation énergétique définis par l'Etat pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux plus conséquents, l'Agglomération du Saint-Quentinois a choisi de mettre en place le « **Bonus Energie** » en 2017. Ainsi, la collectivité participait financièrement à ces projets au travers d'une **aide financière de 500€** destinée aux propriétaires modestes d'habitats anciens leur permettant de réaliser des travaux de rénovation afin d'obtenir au moins **25% de gain énergétique**.

Néanmoins, le Bonus Energie tel qu'il existait en 2017 et 2018, n'a pas permis d'encourager suffisamment les propriétaires occupants, le montant de l'aide restant trop faible.

A titre expérimental, l'Agglomération du Saint-Quentinois a donc décidé en 2019 de **modifier les critères d'attribution pour permettre de toucher un public plus large et générer ainsi un effet levier.**

Désormais, la participation de l'Agglomération du Saint-Quentinois est établie sous la forme de pourcentages du montant HT des travaux, plafonné à 20 000 €, définis de la manière suivante :

- 5% pour les propriétaires occupants modestes, soit un maximum de 1 000 € ;
- 10 % pour les propriétaires occupants très modestes, soit un maximum de 2 000 €.

Les objectifs du nouveau Bonus énergie sont :

- Elargir la cible des bénéficiaires, y compris aux propriétaires modestes cette fois-ci ;
- Octroyer des montants d'aides plus conséquents et variables selon les profils des ménages, pour une meilleure équité ;
- Lutter efficacement contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles.

De janvier à décembre 2019, 53 propriétaires ont reçu les aides financières (Bonus Energie et Bonus Energie élargi cumulés) pour un montant total de 53 041 €.

En matière d'économies d'énergie, l'Agglo du Saint-Quentinois, reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer le 6 décembre 2016, a proposé à ses communes membres un accompagnement technique et administratif sur **la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie** en lien avec le programme spécifique TEPCV appelé PRO-INNO-08 « Economies d'énergie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ».

Ce programme, créé en 2017, permet aux TEPCV éligibles de voir leurs investissements d'économies d'énergie récompensés par l'attribution de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), dispositif créé par la loi du 13 juillet 2005.

Un chargé de mission Energies a en charge le recensement, l'étude puis le montage des dossiers éligibles qui sont ensuite transmis à une société mandatée pour valoriser les CEE TEPCV des communes.



Les balades thermiques publiques

En partenariat avec SOLIHA Aisne, premier réseau associatif national au service des personnes et de leur habitat, l'Agglomération du Saint-Quentinois lance les balades thermiques publiques gratuites dans plusieurs communes de son territoire.

Après inscription, les participants sont accompagnés d'un conseiller énergie de l'espace Info Energie qui dispose d'une caméra thermique afin de réaliser une thermographie des façades. Il s'agit d'un examen détaillé du sol à la toiture permettant d'identifier les déperditions existantes sur les logements.

En effet, on estime qu'en moyenne 25 % des déperditions de chaleur passent par les façades, ce qui en fait le deuxième pôle de déperditions après les toitures (30 %).

Ponts thermiques, manque d'isolation et problèmes d'étanchéité sont autant d'informations sur les bâtiments que permet de détecter la caméra thermique lors de cette balade.

À la fin de la balade thermique, le conseiller énergie propose un rendu et répond aux questions des participants sur la rénovation énergétique et les aides disponibles.

Ce moment convivial permet de sensibiliser sur la performance énergétique des bâtiments avec comme objectifs :

- **d'accompagner les participants** dans leurs démarches d'amélioration de leur habitat et de leur confort,
- **de diminuer leur facture de chauffage,**
- **de faire prendre conscience aux habitants** de leur pouvoir de participer à la transition énergétique.

Ces balades thermiques sont aussi l'occasion de **partager différentes expériences** sur les difficultés et les astuces existantes pour rénover son habitat et représentent une occasion exceptionnelle pour bénéficier de conseils personnalisés.

3 balades thermiques ont été réalisées en fin d'année 2019 dans les communes rurales de l'Agglo (Clastres, Contescourt et Marcy) et **3 autres** au cours du mois de janvier 2020 (Dallon, Morcourt et Jussy).

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

AGGLO
SAINT
QUENTINOIS

AGGLO

ESPACE INFO ÉNERGIE

BALADE THERMIQUE

en partenariat avec votre Commune

(date à définir) à 18 h

(commune à définir)



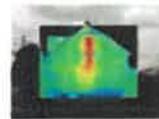
Thermographie de façade depuis la rue, ouverte au public. Départ de la mairie à 18 h.



SOLIHA Aisne - Espace Info Énergie et votre commune vous proposent une balade thermique publique. Le conseiller énergie présentera le fonctionnement de la caméra thermique. Vous ferez découvrir les causes des pertes de chaleur de votre logement, et les interventions possibles pour les limiter afin d'améliorer votre confort et diminuer votre facture de chauffage.

Information et réservation au 03 23 26 73 24

À la fin de la balade thermique, nous vous proposons un rendu et répondons à vos questions sur la rénovation énergétique et les aides disponibles.



FAIRE

AGGLO

AGGLO

AGGLO

AGGLO

AFFICHE DES BALADES THERMIQUES, SOLIHA



ODD 14 et 15 : Préserver et restaurer les systèmes aquatiques et terrestres



Le Parc d'Isle, pépite de l'Agglo, au service de la protection de la biodiversité

Zone humide située sur le cours du fleuve Somme, à 15 km de ses sources, le Parc d'Isle représente un site naturel remarquable de 200 hectares environ (marais inclus), au cœur du Saint-Quentinois. Ce véritable poumon vert de l'Agglo attire plus de 604 000 visiteurs par an : familles, curieux, passionnés de nature et sportifs.

Depuis sa création en 1970, la protection de la nature est la raison d'être du Parc d'Isle. Elle guide de manière cohérente et naturelle toutes les activités du parc, qu'elles soient de loisirs, de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation.

Au travers de son parc animalier, de son centre de sauvegarde de la faune sauvage, le Parc d'Isle s'engage au quotidien en faveur de l'environnement.

La Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle, classée Zone de Protection Spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000

Situés à 12 km des sources de la Somme, les marais d'Isle constituent un véritable oasis de nature en cœur de ville. Les terrains tourbeux et les cours d'eau riches en calcaire qui le traversent permettent le déploiement d'une mosaïque d'habitats naturels s'étirant des cours d'eau puis aux grandes étendues de roseaux et enfin aux bois d'aulnes. Les spécialistes décrivent 10 formes d'habitats naturels à forte valeur patrimoniale.



C'est un véritable foisonnement de nature qui traverse l'Agglo du Saint Quentinois ! Plus de 1 700 espèces de plantes et d'animaux sont décrites et s'y développent.

Parmi ces espèces, 120 représentent un intérêt patrimonial remarquable. La Réserve prend ici tout son sens d'outil de protection de la nature.

La Communauté d'agglomération et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, cogestionnaires, ont lancé en 2019 le 5^{ème} Plan de Gestion qui a été validé en septembre 2018 par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Il couvre la période 2019-2028.

Les enjeux qu'il vise sont axés sur :

- l'amélioration de la fonctionnalité hydrologique du site, de l'état de conservation des habitats à Ciguë vireuse, de la capacité d'accueil des habitats tourbeux ouverts, de l'état de conservation des boisements d'aulnes à cassis.
- l'actualisation continue des connaissances naturalistes.
- l'amélioration de l'appropriation et l'intégration de la Réserve dans son territoire.

Les marais d'Isle font l'objet en 2019 de divers suivis d'espèces et de travaux en régie et par un prestataire extérieur qui sont définis dans le cadre du plan de gestion.

Le plan de renforcement de la Ciguë vireuse est mené par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Après la réimplantation de pieds en 2018, le suivi de la population de cette espèce végétale très menacée est poursuivi.

Les travaux d'entretien consistent en un entretien de certaines roselières par des actions de fauche de roseaux exportés et valorisés sur les sentiers. Cela est complété par des coupes d'arbustes qui envahissent les roselières.

La Réserve n'est pas isolée dans cette dynamique de protection de la biodiversité. Elle est l'un des maillons stratégiques de l'ensemble des cours d'eau qui irriguent le territoire de l'Agglo.

Le parc animalier

En 2019, l'Agglo poursuit la transformation du Parc animalier. Après la réhabilitation de la ferme en 2017, les travaux d'agrandissement du parc animalier se poursuivent pour permettre l'accueil, dès 2020, de nouvelles espèces animales pour la plupart inféodées aux zones humides.

Avec son nouveau parc animalier, au-delà du rôle de divertissement, le Parc d'Isle renforce encore ses engagements en matière de préservation de la biodiversité. La protection de la nature est, en effet aujourd'hui, la raison d'être des zoos. Elle guide de manière cohérente et naturelle toutes les activités d'un parc, qu'elles soient de loisirs, de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation.

Les animaux accueillis sont en quelque sorte les ambassadeurs de leurs congénères vivant en milieu naturel dans les zones humides... L'occasion de mettre un coup de projecteur sur la nécessité de préserver ces habitats naturels fragiles et trop souvent menacés dans le Monde.

À l'issue de ces travaux, le parc animalier s'étendra sur près de 6 hectares.

Depuis mai 2017, le Parc animalier est adhérent à l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFDPZ). Il est également en cours d'adhésion à son équivalent européen : l'Association Européenne des Zoos et Aquariums (EAZA). Cette reconnaissance aux niveaux national et international constitue un gage de sérieux, de professionnalisme et de confiance.



Avec son nouveau parc animalier, le Parc d'Isle renforce donc encore ses engagements en matière de préservation de la biodiversité. La création d'une association de conservation pour la sauvegarde de la biodiversité est également en cours de création pour soutenir des programmes de conservation et de protection d'espèces animales menacées dans leur environnement.

UN DHOLE

La démoustication

Afin de protéger le bien-être des habitants, tout en préservant l'équilibre environnemental, des actions de démoustication sont entreprises afin de limiter la population de moustiques et tous les désagréments. Un traitement aérien avec un larvicide biologique a ainsi été effectué en 2019 à raison de **3 passages par hélicoptère** sur certaines communes situées en fond de vallée de l'Agglo du Saint-Quentinois. Des ateliers de construction d'abris à chauve-souris à destination des usagers ont également eu lieu. 177 abris ont ainsi été construits. La chauve-souris étant une alliée redoutable contre les moustiques.



SERVICE DE DEMOUSTICATION

Les sentiers de randonnée

Sur le territoire de la nouvelle Agglo, plus de 170 kilomètres de chemins, de promenades à pied, en VTT et en canoë permettent la découverte des paysages du Saint-Quentinois caractérisés par de vastes étendues de plaines ondulées. Ce sont 16 sentiers terrestres qui sillonnent les plaines, les villages ruraux et les vallées. Deux sentiers nautiques permettent une immersion sur le cours du fleuve Somme à l'aval de Seraucourt-le-Grand et deux sentiers botaniques animent les étangs de Saint-Simon et de Seraucourt-le-Grand.



RANDONNEE PEDESTRE SUR LES SENTIERS DE L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS

La gestion des espaces verts

- Patrimoine arboré : outre la préservation du patrimoine arboré existant sur le territoire afin de profiter des bienfaits de ces végétaux aux multiples ressources, la gestion raisonnée qui est menée permet de le renouveler avec des plantations adaptées.
- Gestion différenciée des espaces verts : la poursuite de la mise en œuvre d'un plan de gestion différencié avec le référencement de notre patrimoine va permettre de configurer le mode d'entretien de chaque espace, en fonction de l'usage, de la fréquentation et des objectifs environnementaux. L'objectif étant d'optimiser les interventions en termes d'entretien.
- Eco-pâturage : une phase test est en cours depuis septembre 2019 et se terminera en avril 2020. Ce mode de gestion possède de multiples avantages sur le plan écologique et social dans l'entretien des espaces verts. Effectivement, l'éco-pâturage :
 - Développe la biodiversité dans des espaces publics ou privés ;
 - Participe à la diminution de l'impact environnemental, dans une démarche de réduction de carbone, du zéro traitement, du zéro déchet, du zéro bruit et de fertilisation naturelle ;
 - Est vecteur de lien social entre les hommes et la nature.

En fonction des résultats de ce test, ce mode gestion pourra être appliqué sur divers secteurs (zone de la clef des Champs, bassins eaux pluviales...).

Opération Hauts-de-France propres sur la Clef des Champs



L'Agglo du Saint-Quentinois, notamment le pôle mécanique de la Clef des Champs, a participé à l'opération « Hauts-de-France propres » mise en place par la Région des Hauts-de-France du vendredi 22 mars au dimanche 24 mars 2019.

Il s'agit d'une action de nettoyage de la nature, reconduite pour la troisième année consécutive.

L'opération « Hauts-de-France propres » permet, chaque année, de réunir des milliers de citoyens (entreprises, écoles, associations, collectivités) pour nettoyer le territoire régional, afin de préserver l'environnement et la biodiversité.

Ont participé à l'opération sur le site de la Clef des Champs 24 jeunes de l'EPIDE de Saint-Quentin, ainsi que des agents du pôle mécanique et des espaces verts de l'Agglomération du Saint-Quentinois. 39 sacs ont été remplis et quelques matériaux volumineux ont été récupérés.

Journée « Nettoyons la nature » aux Accueils de Loisirs (ALSH)



Les enfants du groupe 6-8 ans des accueils de loisirs communautaires ont sillonné pendant une demi-journée la commune de Montescourt, afin de ramasser les déchets présents au sol. L'objectif de cette action était de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement

Une dizaine d'enfants a participé à l'opération. Un sac de déchets a ainsi été collecté.

ENFANTS PARTICIPANTS A LA JOURNEE « NETTOYONS LA NATURE »

2.2. Préserver notre cadre vie et renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du territoire



ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Réhabilitation de la friche du Maréchal Juin

Dans le cadre de sa politique de reconquête et de valorisation des friches industrielles du territoire, l'Agglomération du Saint-Quentinois en partenariat avec la ville de Saint-Quentin, projette de redynamiser le quartier du Faubourg d'Isle en créant un nouvel espace de vie accueillant, innovant et respectueux de l'environnement sur le site de l'ancienne friche du Maréchal Juin.

Les premiers travaux sur le site ont commencé début 2017. Celui-ci étant marqué par des activités industrielles (le site a successivement accueilli une entreprise textile, puis l'usine MBK), la dépollution de la friche était nécessaire avant de pouvoir entreprendre les travaux de démolition des bâtiments.

Le programme global de constructions, d'une surface plancher de 15 000 à 20 000 m², comprendra :

- Des logements, dont des logements étudiants,
- Des équipements publics et privés (maisons de services aux étudiants, maison médicale...),
- Des activités tertiaires et des commerces de proximité complémentaires à l'offre existante.



Le contexte urbain de ce nouveau lieu de vie amène la collectivité à réfléchir sur l'intégration d'entités paysagères dans le projet. Tout d'abord, une traversée piétonne structurante pourrait parcourir le site et permettrait ainsi de relier les différents espaces. En tant que cheminement majeur, elle faciliterait les déplacements doux sur le site. Arboré et verdoyant, cet espace pourrait offrir des percées visuelles sur le quartier mais constituerait aussi un lieu détente et de promenade.

Ainsi, en 2019, la collectivité a lancé différentes études liées au projet, notamment une réflexion transversale sur la qualité environnementale du quartier permettant l'intégration du projet dans les différentes politiques environnementales de l'Agglo (REV3, TEPCV, CITERGIE, PCAET).



Pour cela, la collectivité souhaite s'engager dans une démarche de labellisation EcoQuartier impliquant d'intégrer au projet d'aménagement des modes de déplacements alternatifs, une gestion durable de l'eau (économies d'eau et eaux pluviales), des espaces verts, des bâtiments à haute performance

énergétique, ainsi qu'une gestion optimale des déchets proposant des solutions adaptées pour le tri, le recyclage et la valorisation.

L'Agglomération va aménager la friche du Maréchal Juin avec la volonté de :

- Résorber une friche industrielle située en milieu urbain,
- Renforcer le pôle étudiant,
- Favoriser le vivre ensemble,
- Augmenter l'offre de logements qualitatifs,
- Inscrire le projet dans une démarche de développement durable,
- Faire place à l'innovation numérique et à la recherche pour créer de l'emploi.

Ce projet d'aménagement vise l'obtention de la labellisation ÉcoQuartier grâce à un cahier des charges précis, respectant les principes du développement durable et d'autres objectifs comme :

- Augmentation du nombre de services à la population et commerces de proximité,
- Augmentation du nombre d'étudiants,
- Augmentation du nombre de logements,
- Amélioration du cadre de vie au sein du quartier du Faubourg d'Isle.

Rénovation de la piscine Jean Bouin

La piscine Jean BOUIN est située au cœur de Saint-Quentin et accueille largement le public scolaire du 1^{er} et second degré, le grand public ainsi que les associations locales.

Construite il y a 34 ans, elle n'a jamais fait l'objet de travaux de rénovation lourde, uniquement des opérations ponctuelles. L'enjeu de la collectivité est de proposer un nouvel équipement :



- au service d'un projet d'établissement axé sur l'apprentissage de la natation, le développement de la pratique sportive de la natation, le sport-santé et l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite,
- un bâtiment efficace énergétiquement et respectueux des principes de gestion durable :
 - Exploitation et optimisation de la luminosité naturelle par augmentation des surfaces vitrées exposées au sud,
 - Système d'éclairage LED et système de détection automatique dans les espaces communs,

- Gestion technique centralisée et automatisée permettant un meilleur suivi,
- Système de récupération des calories des eaux usées,
- Installation d'une nappe solaire sur les toits permettant le maintien en température des bassins,
- Bassins INOX permettant une seule vidange par an au lieu de 2,
- Raccordement au réseau de chauffage urbain,
- Utilisation de produits respectueux de l'environnement.

la Brigade Intercommunale de l'Environnement, gardienne des territoires ruraux et de la préservation de notre environnement



L'Agglo du Saint-Quentinois a souhaité créer en mai 2017 sa Brigade Intercommunale de l'Environnement. Ses objectifs sont de préserver la qualité du cadre de vie des territoires de l'Agglo et de favoriser une meilleure cohabitation dans les espaces publics qui doivent être davantage respectés, sécurisés et accessibles à tous.

Cette brigade du quotidien, composée d'agents assermentés, assure des patrouilles de surveillance générale et agit en coopération avec les forces de sécurité territoriales : police, gendarmerie et police municipale.

Les gardes champêtres ont la triple qualité de fonctionnaires territoriaux, d'agents chargés de fonctions de police judiciaire et d'agents de la force publique. Ils exécutent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale.



LA BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre les dépôts sauvages

La Brigade Intercommunale de l'Environnement assure une surveillance renforcée sur les sites réguliers de dépôts sauvages du territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Lorsque le dépôt est constaté, la brigade recherche les traces et indices permettant de remonter à l'auteur des faits. Les auteurs sont entendus dans les locaux de la BIE et une procédure est alors rédigée et transmise au parquet.

L'objectif de cette action est de réduire le nombre de dépôts sauvages et retrouver les auteurs des dépôts déjà commis.

78 dépôts sauvages ont été constatés par la BIE du 1^{er} janvier 2019 au 11 septembre 2019, contre 100 dépôts sauvages en 2018, soit une baisse de 28 %.

Création d'une commission environnement, sécurité et tranquillité publique

Soucieuse du développement durable, de la tranquillité et de la sécurité des riverains, ainsi que de l'intégration harmonieuse du Pôle mécanique de la Clef des Champs sur le territoire, l'Agglo du Saint-Quentinois a mis en place une Commission Consultative de l'Environnement et de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques.

Elle se réunit 2 fois par an autour des sujets d'actualité du circuit (projets, fonctionnement, évolutions, tranquillité publique du site, développement durable, sécurité des clients et des riverains...).

Cette commission rassemble l'ensemble des acteurs concernés (riverains, élus, représentants des fédérations françaises de sport automobile et de moto, associations) dans une instance de dialogue et de concertation pour concilier les intérêts de tous.

Des modes de déplacement plus écologiques



Labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », engagée dans la dynamique Troisième Révolution Industrielle (rev3) et dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite entamer sa transition écologique en matière de mobilité.

Expérimentation des bus électriques

Dans une démarche de qualité et afin d'analyser les bienfaits de cette technologie sur le confort et la qualité de vie des habitants de l'Agglo, le réseau de transport Pastel, délégataire de service public des transports de l'Agglo, a testé en 2018 et 2019 lors de quatre expérimentations successives, des bus 100 % électriques des constructeurs BYD, VDL et HEULIEZ ainsi qu'un bus efficient-hybride MAN.

- 1^{ère} expérimentation du 20 novembre au 13 décembre 2018 : bus électriques de marque BYD,
- 2^{ème} expérimentation du 10 janvier au 30 janvier 2019 : bus électriques de marque VDL,
- 3^{ème} expérimentation du 23 avril au 6 mai 2019 : bus électriques de marque HEULIEZ
- 4^{ème} expérimentation du 21 octobre au 31 octobre 2019 : bus efficient-hybride de marque MAN.

L'objectif de ces expérimentations a été de tester en conditions réelles :

- la consommation d'énergie et l'autonomie des batteries dans toutes les conditions d'exploitation (climatiques, topographiques, capacité d'accueil...),
- la maniabilité et les performances du bus sur le territoire,
- la maintenance et la fiabilité du matériel,
- le confort ressenti par les voyageurs,
- le système de charge.

Ces tests ont également été l'occasion de former les conducteurs au fonctionnement de ces nouveaux bus. Les enquêtes réalisées en ligne témoignent d'un retour d'expérience globalement positif, puisque les usagers ont jugé que les bus électriques étaient plus modernes et silencieux que les bus thermiques.

L'agencement intérieur est également jugé plus confortable et les bus électriques se sont avérés être adaptés à la circulation en ville. Les conducteurs comme les usagers ont pu se familiariser avec cette nouvelle technologie et être sensibilisés à un mode de transport plus respectueux de l'environnement.

Grace aux expérimentations réalisées, des axes d'améliorations ont pu être identifiés, tels que :

- la capacité d'accueil jugée insuffisante en terme de places assises,
- l'agencement intérieur devra mieux prendre en compte les espaces réservés aux usagers avec une poussette ou aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Malgré quelques problèmes techniques rencontrés et des conditions climatiques parfois contraignantes, les bus électriques testés ont permis de réaliser plus de 3 200 km.

En lien avec les objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui oblige les collectivités à avoir une part minimale de véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de leur flotte de véhicules, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite s'engager dans une démarche de transition énergétique du parc de véhicules de son réseau de transport urbain Pastel.

Elle a donc entrepris plusieurs études de long terme devant permettre à la collectivité de s'engager dans l'exploitation de véhicules à faibles émissions de CO2 (hybrides, électriques, GNV, ...), équipés notamment de fonctionnalités innovantes telles que le système Efficient-Hybrid qui permet une gestion intelligente de l'énergie pour une efficacité accrue (production et stockage de l'énergie en phase de décélération et coupure du moteur à combustion à l'arrêt).



LES DIFFERENTS BUS ELECTRIQUES, DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Concertation du grand public et forum participatif du Plan Climat Air Energie Territorial



L'Agglo du Saint-Quentinois a souhaité inclure les habitants et les acteurs du territoire dans sa dynamique de lutte contre le changement climatique à l'aide d'une concertation participative numérique du 15 juillet au 30 août 2019.

Les habitants étaient invités à consulter le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial et à partager leur expérience face au changement climatique à travers un questionnaire anonyme. En 2019, ce questionnaire aura permis à l'Agglo de consolider le diagnostic du territoire avant l'écriture d'un programme d'actions de préservation de la qualité de l'air et de transition énergétique, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Sur les 90 questionnaires retournés, voici ce qui en ressort :

Contexte

- **63%** des participants sont des femmes contre 37% d'hommes,
- **77%** des participants résident sur le territoire et 50% y travaillent,
- **100 %** des participants sont sensibles à la question du changement climatique.

Qualité de l'air

Pour **31%** des participants, utiliser les énergies renouvelables serait la meilleure façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La moitié des participants qualifie la qualité de l'air « **bonne** » sur le territoire de l'Agglo, mais **73%** pensent ne pas être suffisamment informés sur la qualité de l'air extérieur.

Habitation

40% des participants habitent en pavillon individuel et autant en maison de ville et plus de la moitié des participants est chauffée au Gaz.

La moitié des participants a déjà effectué **des travaux de rénovation énergétique** dans son habitation depuis 2012 et principalement des travaux d'isolation et de fenêtres.

Plus de la moitié des participants pense réaliser des travaux de rénovation dans les six prochaines années.

76% des participants n'ont aucune source d'énergies renouvelables dans leur habitation mais s'ils envisageaient d'en installer une, ce serait une source d'énergie bois.

Cadre de vie

99% des participants sont prêts à acheter des produits issus des circuits courts et **92%** de l'agriculture biologique.

Mobilité

80% des participants utilisent la voiture individuelle pour se rendre sur leur lieu de travail et **70%** pour les déplacements quotidiens.

Plus de 65% des participants sont prêts à utiliser le covoiturage et le vélo pour se déplacer.

Energie renouvelable

97% des participants sont favorables à l'utilisation des énergies solaires, suivie de l'énergie hydraulique à 92%.

Sensibilisation

74% des participants jugent être bien informés sur les sujets du développement durable. Mais plus de la moitié des participants souhaiterait être informée en formats écrits et numériques.

La qualité de l'Air sur l'Agglomération du Saint-Quentinois

La qualité de l'air est la première préoccupation environnementale des Français avec le changement climatique (Baromètre annuel du ministère de l'Environnement paru en février 2017).



L'Agglo du Saint-Quentinois a fait le choix d'adhérer à Atmo Hauts-de-France afin de l'accompagner dans l'élaboration du diagnostic et de la stratégie du volet air du PCAET réalisés cette année. Atmo Hauts-de-France est un observatoire de l'air qui surveille, informe et accompagne sur la qualité de l'air en Hauts-de-France.

Il existe deux stations de mesures fixes, toutes deux situées à Saint-Quentin, une sur le boulevard Victor Hugo et l'autre au niveau du Stade P. Roth, sis boulevard Richelieu. Elles n'ont pas les mêmes fonctions car elles ne mesurent pas les mêmes polluants. L'une, la qualité de l'air sur l'Agglo (Stade P. Roth) et l'autre les émissions liées au trafic routier urbain.

Chaque année, Atmo réalise un bilan complet de la qualité de l'air sur le Saint-Quentinois. Ainsi en 2018, la qualité de l'air a été globalement bonne (73% de l'air était bon à très bon).

Sur 10 jours de pollution en 2018 sur l'Aisne, aucun jour en niveau d'alerte n'a été relevé.



Atmo note cette année une dégradation de la qualité de l'air de manière générale sur les Hauts-de-France liée, entre autres, à de très mauvaises conditions météo (vent faible et peu de précipitations).

2.3. Modes de production et de consommation durables et questions relatives aux consommateurs



ODD 12 : Établir des modes de production et de consommation responsables

Les actions en termes de tri et de prévention des déchets

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLP), quatre animateurs du tri et de prévention des déchets, interviennent sur tout le territoire de l'Agglo. Ils sont chargés, entre autres, de sensibiliser la population sur les consignes de tri et enseigner les bons gestes de prévention.



ATELIER DE PREVENTION DES DECHETS

Pour cela, les animateurs du tri mènent des campagnes de communication de proximité auprès des particuliers, des écoles, des résidences mais aussi auprès des professionnels. Cela se concrétise par des actions variées : animations scolaires, tenues de stands lors d'événementiels, communication en porte à porte, sensibilisation en structures diverses, participation aux réunions publiques de l'Agglo.

En 2019, 513 composteurs ont été distribués aux usagers et 48 animations au tri des déchets ont été réalisées auprès des habitants et des enfants lors d'animations scolaires, avec de la communication en porte à porte, cela représente au total 1 644 personnes sensibilisées sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

En octobre 2019, un composteur a été installé au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois pour que les agents puissent y déposer leurs déchets de cuisine.



SENSIBILISATION DES HABITANTS AU TRI DES DECHETS

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Du 18 au 23 novembre 2019, l'Agglomération du Saint-Quentinois organisait la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

- **Lundi 18 novembre, atelier textile** : les animateurs du tri et prévention déchets ont animé un atelier sur le thème du recyclage textile à l'Eco Conciergerie. Cet atelier avait pour but de mettre en avant les différentes techniques possibles pour recycler son textile chez soi. Ainsi, les personnes présentes ont pu réaliser des éponges tawashi, bee wrap, sacs à base de T-shirts et bien d'autres créations lors d'un moment très convivial.

- **Mardi 19 et mercredi 20 novembre, 1^{er} Troc'Agglo** : l'objectif était de sensibiliser les agents au réemploi et donner une seconde vie aux objets. Le principe du troc 1 pour 1 est d'apporter un objet (petit électroménager, livre, dvd, cd, etc.) et de repartir avec un autre. Ce moment convivial a permis de sensibiliser 75 agents au total réparti sur 2 journées organisées au réfectoire du CTA, chemin d'Itancourt à Saint-Quentin et à la cuisine du siège Boulevard Victor-Hugo à Saint-Quentin.



- **Mercredi 21 novembre** : lancement de l'appel à candidature « Je suis un commerçant zéro déchet »

- **Jeudi 22 novembre** : les animateurs du tri se sont rendus au Centre d'Activités de Jour, 18 rue Pierre-Louis Gosseu à Saint-Quentin où une douzaine de personnes en situation de handicap a été sensibilisée aux gestes de tri et de réduction déchets.

- **Vendredi 23 novembre, atelier intergénérationnel** : les animateurs du tri et prévention déchets ont organisé un atelier avec les élèves de l'école de Flavy-le-Martel et les résidents de l'EHPAD Charles Lefèvre. 25 enfants, 10 résidents et personnel accompagnant ont été sensibilisés au réemploi de cartons et bouchons de champagne. Ainsi, tous ont pu réaliser des jeux de morpions à partir de bouchons de champagne et carton. De véritables moments d'échanges et de partages qui ont ravi petits et grands.

En tout, ce sont plus de 150 personnes qui ont été sensibilisées à la réduction déchets lors de ces différentes actions.

Mise en place du tri sélectif sur les équipements communautaires

En 2019, une installation d'équipement pour le tri a eu lieu sur les gymnases communautaires ainsi que sur le pôle mécanique de la Clef des Champs (partie circuit).

L'objectif de cette action est de sensibiliser les utilisateurs des sites au tri des déchets et de mettre à leur disposition des poubelles et conteneurs adaptés.

Ce sont donc 6 poubelles de tri installées sur le pôle mécanique et 15 poubelles double flux sur les gymnases communautaires et le terrain de tennis couvert de Montescourt.

Cette action sera poursuivie en 2020 avec l'installation de poubelles et conteneurs de tri sur l'ensemble du pôle mécanique de la Clef des Champs : piste d'accélération, zone événementielle et zone tout-terrain.

Le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire

Une des actions phares et particulièrement innovante qui a vu le jour en mars 2017 est la création d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire, premier réseau coopératif ainsi créé sur la région des Hauts-de-France. Ce réseau récompensé d'une Marianne d'or en juin 2018 est intégré dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Agglo.

L'Agglo a défini 4 enjeux prioritaires d'ici 2025, date arrêtée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 pour la réduction du gaspillage alimentaire :



- Sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire
- Développer des partenariats avec les acteurs et les habitants
- Mettre en place des actions concrètes
- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire

En 2019, plusieurs actions ont été réalisées :

- L'inauguration d'un frigo anti-gaspi à l'éco-conciergerie du quartier Europe de Saint-Quentin et à la cuisine au siège de l'Agglo, boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin ;



FRIGO ANTI GASPI SITUÉ QUARTIER EUROPE A SAINT-QUENTIN

- Lancement du **défi des familles zéro gaspi** en octobre 2019 : 15 familles ont répondu à l'appel à volontaire ;
- Partenariat depuis janvier 2019 avec l'association Aid'Aisne pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des salariés et bénéficiaires de celle-ci ;
- Mise en place de services dans les cantines de l'Agglomération du Saint-Quentinois en novembre 2019 en partenariat avec l'association Unis Cité ;
- Prêt d'une mallette pédagogique dans les ALSH et périscolaires de Saint-Quentin ;
- Organisation de la semaine anti-gaspi du 14 au 19 octobre avec un forum sur une journée ;
- Partenariat avec l'EPIDE sur la mise en place du tri des déchets et sensibilisation au gaspillage alimentaire.

La Semaine Anti-Gaspi

Du 14 au 19 octobre, l'Agglo a organisé la semaine anti-gaspi à destination de ses agents et des usagers. Au total, plus de 2 900 personnes ont été sensibilisées sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et 242 kg de déchets évités parmi les 23 actions proposées (ateliers de cuisine, food truck, animations, ciné débat, conférences, vélo à smoothies...). Un temps fort autour d'un forum sur une journée organisée le 19 octobre aura permis de conclure la semaine et de réunir les partenaires.



AFFICHE SEMAINE ANTI-GASPI

Les collectes éco-responsables



AFFICHE COLLECTE DE PETIT MATERIEL DE PUERICULTURE

Depuis décembre 2016, l'Agglo du Saint-Quentinois met en place des collectes éco-responsables à destination des habitants du territoire. Les partenariats se font de préférence avec des associations locales. L'Agglo du Saint-Quentinois propose ces collectes afin de sensibiliser les agents de la collectivité et les citoyens aux gestes éco-responsables, d'aider les associations et les usagers grâce à cette démarche éco-solidaire et enfin, de donner une seconde vie aux objets qui n'ont plus d'utilité et ainsi permettre la réduction des déchets via un circuit d'économie circulaire.

En 2019, plusieurs collectes ont pu voir le jour, notamment la reconduction de la collecte de jouets avec **plus de 8 000 jouets récoltés**, une collecte de **plus de 1 000 paires de lunettes** et **près de 300 objets de puériculture**.

Ces objets ont pu être redistribués à des associations locales comme G'Lespoir, Recycl'jouets et la Croix Rouge Française.

ABC'TERRE : Atténuation du bilan de gaz à effet de serre agricole intégrant le carbone du sol sur un territoire

En 2017, la collectivité a également fait le choix d'être territoire expérimental dans le cadre d'un projet porté par une société privée, soutenu par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne et l'ADEME, qui se nomme ABC Terre 2A (Atténuation du Bilan gaz à effet de serre agricole intégrant le Carbone du sol, sur un territoire).

ABC'TERRE est un projet permettant la prise en compte des flux de carbone des sols et l'effet des variations des pratiques dans les systèmes de culture sur ces flux, dans les bilans de Gaz à Effet de Serre calculés à l'échelle de territoires agricoles.

Il met au point, valide et transfère une méthode d'aide à la décision pour concevoir et évaluer des stratégies d'optimisation de la gestion du carbone organique des sols dans les systèmes de culture à l'échelle d'un territoire, en intégrant sa prise en compte dans le calcul d'un bilan net des émissions de gaz à effet de serre (GES), et en s'appuyant essentiellement sur la mobilisation de données (sol, climat, cultures) disponibles sur l'ensemble du territoire français métropolitain.



PAYSAGE AGRICOLE, SITE INTERNET DE AGRO TRANSFERT

Les bénéficiaires sont principalement les acteurs et décisionnaires à l'échelle de territoires agricoles : conseillers agricoles, chargés d'études de collectivités locales, utilisateurs de CLIMAGRI.

Les bénéficiaires ultimes des résultats sont des gestionnaires de territoires ruraux, des collectivités locales, les responsables des Plans Climat Air Energie Territoriaux.

L'agriculture connectée

En s'inscrivant comme territoire moteur de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole, l'Agglo du Saint-Quentinois poursuit l'objectif de bâtir un cercle vertueux de croissance et de réussite. La Troisième Révolution Industrielle étant fondée sur l'importance des innovations technologiques, l'Agglo concentre ses efforts sur le développement de la filière Robonumérique appliquée à l'agriculture.

La filière Robonumérique de l'Agglo du Saint-Quentinois a concentré une partie de ses efforts pour renforcer le secteur agricole qui représente une partie importante des richesses produites sur le territoire. L'enjeu de l'application de la Robonumérique à l'agriculture est de taille puisqu'elle permet de répondre à des besoins d'accroissement de la production tout en diminuant les impacts sur l'environnement.

Les développements numériques en agriculture se déroulent à une vitesse vertigineuse. L'agriculture utilise de plus en plus les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour acquérir des données, les interpréter et les transformer en préconisations. L'Agglo s'est saisie de ces opportunités en structurant avec l'ensemble de ses acteurs agricoles une filière Robonumérique agricole.

Les objectifs de la filière :

- ✓ Mettre en réseau et fédérer les acteurs locaux de la filière agricole afin de développer des projets collaboratifs en matière de solutions robotiques et numériques,
- ✓ S'afficher comme le territoire démonstrateur et référent de la Robonumerique agricole,
- ✓ Soutenir les acteurs agricoles à investir dans les nouvelles technologies pour une meilleure compétitivité de leur exploitation,
- ✓ Promouvoir et favoriser le business des start-ups partenaires de la robotique et du numérique implantées sur le territoire de l'Agglomération,
- ✓ Faire rayonner le territoire dans le but d'attirer de nouvelles entreprises sur ce secteur.

La filière Smart Agri

La structuration et l'animation de la filière Robonumerique agricole se poursuivent. Lors de la convention d'affaires Robomeetings, les acteurs locaux et régionaux SENCROP (stations météo connectées), Eurodao (agriculture de précision), la chambre d'agriculture, Turbocereale (blockchain de la traçabilité matière), ARVALIS (Institut du végétal) ont été valorisés, notamment à travers le démonstrateur « SMART AGRICULTURE ». Globalement, la filière robonumerique agricole est valorisée lors d'événements régionaux et nationaux comme le salon de l'agriculture.

L'Agglo a participé à la mise en œuvre d'un groupe de travail avec des agriculteurs locaux afin de renforcer le nombre de connexions aux 15 stations météorologiques connectées du territoire. L'Agglo a par ailleurs engagé un partenariat avec un apiculteur local (M DEMAILLY, L'ami des abeilles basé à Flavy-le-Martel) afin de renouveler la gestion des 10 ruches connectées implantées sur le territoire (5 au Parc d'Isle, 4 au pôle mécanique de la clef des champs et 1 à la pépinière d'entreprises Créatis).

3. Contribution de la collectivité au développement social du territoire



3.1. La formation et la montée en compétences



[ODD 4 : Education de qualité](#)

Les formations de la collectivité liées au développement durable

L'Agglo du Saint-Quentinois propose à ses agents un large choix de formations dans le domaine du développement durable. **Au total, 49 formations ont été réalisées (dont 156 personnes) dans le domaine des déchets, du développement durable, de l'environnement, la biodiversité, l'urbanisme et le paysagisme.**

L'enseignement supérieur

Pour lutter contre le chômage, permettre une meilleure scolarisation des jeunes, mais aussi faciliter les recrutements pour les entreprises locales, l'Agglo a décidé de travailler sur un document permettant de dynamiser l'enseignement supérieur et d'en faire un enjeu de développement et d'aménagement de son territoire. Sur la base d'un diagnostic partagé, une stratégie a été coconstruite avec les partenaires de l'enseignement supérieur, grâce à des ateliers de concertation, regroupant des chefs d'établissements, le rectorat, la Région, le monde économique, le CROUS...

L'ensemble des éléments a permis de rédiger un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, fil conducteur de la politique territoriale et de dégager 3 axes d'intervention :

- Faire du territoire un pôle d'excellence,
- Augmenter le niveau de formation et d'employabilité,
- Développer l'attractivité du territoire pour les étudiants.

Dans le cadre de sa stratégie de dynamisation de l'enseignement supérieur et de développement de la vie étudiante, l'Agglo a créé un guide pratique à destination des étudiants. Ce guide met en lumière toutes les informations utiles aux apprenants, et leur permet de découvrir l'offre de formation, de logements, de restauration, de transports et de loisirs.



Parallèlement, la vie étudiante est développée et en 2019, pour la deuxième fois, l'Université de Picardie Jules Verne a organisé, en partenariat avec l'Agglo, une journée d'accueil des étudiants (JAE) à Saint-Quentin. Cet évènement a marqué la rentrée 2019-2020 et a permis de rassembler des étudiants de différentes filières.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA JAE

Le campus universitaire est également partenaire du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) de l'Agglo avec la réalisation d'une disco soupe (soupe collective réalisée en musique avec des invendus alimentaires) et de la mise en place d'une distribution mensuelle gratuite d'invendus alimentaires (fruits et légumes principalement) à destination des étudiants par l'association des étudiants du Saint-Quentinois, l'ADESQ. Ainsi, depuis 2018, 2,4 tonnes de denrées ont été distribuées aux étudiants.

L'éducation à la natation

A l'initiative de la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale, l'appel à projets est destiné à apporter un soutien aux actions visant à l'apprentissage de la natation, prioritairement pour les enfants résidant dans les zones carencées (quartiers de la politique de la ville, zone de revitalisation urbaine).

L'objectif est de permettre à tous les enfants entrant en classe de 6^{ème} de savoir se « sauver » en leur transmettant les bases du savoir nager.

Pour l'année 2019, dans le cadre des nouvelles orientations du Ministère des sports, un accent plus particulier est mis sur l'apprentissage de l'aisance aquatique à destination des plus jeunes. Le dispositif est donc élargi aux enfants de 4 et 5 ans. L'action, mise en place à la piscine de Gauchy, permettra de former à la natation 36 enfants.



LES MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS DE L'AGGLO

3.2. Ressources humaines et conditions de travail

Le modèle Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) évalue la capacité de l'organisation à décliner sa stratégie dans l'ensemble des processus RH, ainsi qu'à gérer de manière optimale les Ressources Humaines au service de la stratégie de l'organisation.

Les critères d'évaluation tels que la gestion des compétences, l'employabilité, l'implication, la reconnaissance, le dialogue social et la qualité de vie au travail, sont autant de leviers à activer pour faire des salariés les acteurs d'une démarche de RSO pérenne.



ODD 5 : Egalité des sexes

Rapport égalité femmes/hommes

L'Agglo réalise depuis 3 ans une étude sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les données présentées dans le rapport permettent de prendre connaissance de la situation en matière d'égalité au sein de la collectivité et sur le territoire. Des pistes d'actions, réfléchies en concertation avec les agents (ateliers du 29 novembre 2019) sont identifiées, afin d'envisager de modifier les pratiques.

En ouvrant l'ensemble de ses postes à toutes et tous, en valorisant la possibilité de télétravailler, ou de communiquant sur la lutte contre le harcèlement, l'Agglo s'efforce de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes chaque jour. La composition paritaire du Comité de Direction, composé des directeurs et directrices de l'Agglo est le miroir d'une collectivité engagée pour la parité et l'égalité des sexes.



[ODD 8 : Travail décent et croissance économique & ODD 3 : Bonne santé et bien-être](#)

[La Qualité de vie au travail \(QVT\)](#)

Au travers de son projet d'administration « NEO » ayant pour ambition de traduire le cap et les objectifs fixés par le Président et les élus pour le mandat 2015-2020, l'Agglo du Saint-Quentinois a souhaité faire de la Qualité de Vie au Travail (QVT) un de ses axes de développement de son organisation. L'objectif : développer une culture de travail commune autour de valeurs partagées et favoriser la Qualité de Vie au Travail de chacun des agents, primordial pour assurer un service public de qualité.

Un programme de Qualité de Vie au Travail a donc été élaboré et mis en place dès 2016. Les agents sont pleinement intégrés à la démarche et sont de véritables acteurs de la QVT : programme co-construit avec les agents et largement plébiscité. C'est aujourd'hui une véritable culture d'entreprise avec des activités diverses et variées permettant de répondre aux différents besoins des agents.

Les activités sportives :

Afin de favoriser la culture commune et la fierté d'appartenance, l'Agglo a également proposé aux agents de constituer des équipes pour participer à des activités sportives extraprofessionnelles (séance d'aqua cross fit, X-Trem Défi - course d'obstacles de 10 km type parcours du combattant, 3 éditions avec cette année 49 agents de l'Agglo participants, challenge inter-entreprises de l'aviron avec la participation à 2 éditions).

Les espaces communs :

En 2019, de nouveaux espaces communs ont ainsi été créés favorisant le développement de nouvelles activités telles que la mise en place de « La Conciergerie de l'Agglo » permettant aux agents de s'appuyer sur ce service pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Et dernièrement, des vestiaires et des douches accessibles à tous les agents après être venu au travail en vélo ou après un footing sur le temps du midi.

Un réaménagement est également à l'étude sur les locaux sociaux du Centre Technique d'Agglomération accueillant les agents techniques.

Semaine Reflexe Prévention

Depuis maintenant 3 ans, l'Agglo organise la semaine Réflexe Prévention dédiée à la sécurité et à la santé au travail ainsi que le bien-être des agents avec des activités innovantes.

Chaque année également à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, un programme de QVT leur est dédié.

Face au succès des actions de QVT, un programme a été édité pour la période janvier-juin 2019 avec des activités toujours plus diversifiées et variées. Pour les nouveautés : le cardio-combat (un grand succès !), le run and bike, l'aménagement des Potagers de l'Agglo sur les toits du siège mais aussi les Voix de l'Agglo, véritable chorale réunissant des agents musiciens et chanteurs - amateurs ou passionnés - pour partager des moments de convivialité, de partage et de musicalité. La Chorale s'est produite lors de la cérémonie des vœux 2019 aux agents.

Pour donner suite à une expérimentation réussie, en mai 2019, des vélos électriques sont désormais mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels.

Notre éducateur sportif a aussi entrepris de se déplacer régulièrement sur les différents sites de l'Agglo et d'aller à la rencontre des agents pour les sensibiliser à la démarche, sonder les besoins des agents qui n'osaient pas s'exprimer et proposer des activités sur-mesure en termes d'exercices ou d'horaires par exemple (rencontre avec les ripeurs à 5h du matin avant la prise de poste, avec les agents d'entretien des locaux tôt le matin, ...).

Gestion du temps de travail

Parce que la QVT c'est aussi l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, ont été mis en place dès septembre 2015 des horaires variables de travail permettant aux agents une plus grande souplesse dans la gestion de leur temps de travail. Le télétravail a également été mis en place en 2017 et les critères assouplis en novembre 2019 pour qu'un plus grand nombre puisse en bénéficier.

Dernièrement, le travail en horaires regroupés (THR) pour les agents de propreté et d'hygiène des locaux a été appliqué. L'exercice de leurs missions en journée leur permet d'être mieux intégrés aux équipes. Par ailleurs, l'amplitude de leur journée de travail est moins importante, favorisant ainsi la sphère privée.

Il se décline en plusieurs actions.

1- Les agents de propreté et d'hygiène interviennent désormais sur des temps continus exempts de coupure, le nettoyage se faisant en présence du personnel occupant (principe de co-présence)

2- Le matériel traditionnel – seaux, presse, frange- a été remplacé par des mop microfibres – méthode par pré-imprégnation- qui divisent par 10 les consommations d’eaux nécessaires au lavage journalier des sols et évitent les contraintes et efforts physiques (prévention des Trouble Musculo-Squelettiques)

3- Acquisition de nouveaux aspirateurs plus silencieux (-50 décibels) avec poignées tactiles d’auto-arrêt

4- Acquisition d’autolaveuse et machine nettoyante qui facilite le travail des agents et pour la piscine un appareil qui réduit par 10 les consommations d’eau journalières

5- L’utilisation de produits biotechnologiques à faible impact environnemental à labellisation ECOCERT afin de respecter aussi la santé humaine des agents et du personnel occupant.

L’Agglo du Saint-Quentinois a d’ailleurs remporté le prix Territoria d’Or 2019 dans la catégorie qualité de vie pour ce projet.



REMISE DU PRIX TERRITORIA D’OR



[ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces & ODD 2 : Zéro Faim](#)

La Mission de la Prévention de la Récidive et des Radicalisations

La prévention de la récidive et des radicalisations ne relève pas de la seule action du Ministère de la Justice. Les forces de sécurité, les acteurs de l’insertion sociale et professionnelle, de l’emploi, du logement et de la santé et le tissu associatif jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et l’évolution des personnes condamnées, vers une vie en harmonie et respectueuse des règles communes. En 2015, l’Agglo et le Parquet de Saint-Quentin ont décidé de mettre en place un dispositif d’Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR) visant à réduire certains facteurs de risques de récidive.

Un chargé de prévention est ainsi mobilisé sur le dispositif et propose une prise en charge globale et un accompagnement physique des bénéficiaires. Il a pour mission le suivi renforcé et la réintégration sociale et professionnelle des majeurs ayant été condamnés par une juridiction de jugement.

La Mission de la Prévention et de la Récidive s'associe en 2019 avec le Pôle Déchets Ménagers et Développement Durable sur la mise en place d'ateliers « cuisine anti-gaspi » pour les personnes placées sous main de justice et qui sont orientées vers le dispositif AIR dans un cadre de réinsertion.

Ces ateliers ont été rendus possibles grâce au partenariat existant entre le chargé de mission du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire et l'hypermarché CORA de Saint-Quentin.

Lors de ces ateliers, un représentant du magasin en charge de la tenue de l'atelier, permet la réalisation d'une recette « anti-gaspi » grâce aux denrées fournies gracieusement par le magasin.

Chaque atelier donne lieu à un thème bien précis et en relation avec les problématiques rencontrées par un public judiciarisé ou carencé comme par exemple : Quelles recettes réalisées avec le contenu d'un colis alimentaire fourni par le CCAS ? Par ailleurs, l'encadrement dynamique et pédagogique a permis la réalisation de recettes issues des idées des participants. Ils ont pu prendre pleinement possession de l'atelier en devenant eux-mêmes encadrants de ces derniers.

Ces ateliers ont un double objectif, le premier étant éducatif, sur comment consommer et surtout comment consommer mieux avec les menus revenus dont ils disposent et le second ayant un but d'insertion et notamment d'intégration.

4. Contribution de la collectivité au développement économique du territoire



4.1. Œuvrer pour une meilleure répartition des richesses



ODD 1 : Pas de pauvreté & inégalités réduites

Dans le cadre de sa compétence d'équilibre social de l'habitat, l'Agglo accompagne financièrement la réhabilitation ou la création de logements sociaux à destination des personnes les plus démunies pour permettre de les réinsérer et de faciliter leur accès au logement, dans des structures dédiées.

Partenariat entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et Emmaüs

L'association EMMAÛS SAINT-QUENTIN a sollicité l'Agglo du Saint-Quentinois afin de l'accompagner dans son projet social de réhabilitation et d'extension de son foyer d'accueil, situé 35 chemin de Lehacourt à Saint-Quentin. Dans le cadre de son projet, elle souhaite moderniser ses logements actuels et augmenter la capacité d'hébergement, permettant notamment d'accueillir des familles et femmes seules avec enfants.

Le projet est éligible au dispositif de subvention de l'Agglo du Saint-Quentinois pour soutenir les projets de création et de réhabilitation de logements en faveur des personnes défavorisées et des hébergements d'urgence et d'insertion, adopté par le Conseil communautaire du 17 juin 2019.

L'association EMMAÛS SAINT-QUENTIN est subventionnée à hauteur de 35 000 € par l'Agglo.

Partenariat entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et Habitat Saint-Quentinois

Le bailleur social Habitat Saint-Quentinois a sollicité l'Agglo du Saint-Quentinois afin de l'accompagner dans son projet social de transformation de l'ancien béguinage Sainte-Anne, situé 34 rue Michelet à Saint-Quentin.

L'opération, inscrite au programme Action Cœur de Ville, prévoit la création de 38 places d'hébergement en maison relais dédiées aux personnes vulnérables. La gestion sera assurée par Accueil et Promotion, une association loi 1901 du territoire.

Habitat Saint-Quentinois est subventionné à hauteur de 35 000 € par l'Agglo.

4.2. Performance économique du territoire



ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure & ODD 17 : développement des partenariats pour la réalisation des objectifs

Soutenir l'innovation et accompagner l'implantation de nouveaux projets

La Direction du Développement Economique a mis en place une démarche d'accompagnement économique et financier des entreprises du territoire sous la forme de coaching d'affaires.

Cette action a commencé mi-novembre 2018 par la consultation des entreprises de l'Espace Créatis et s'est poursuivie tout au long de l'année 2019 pour s'étendre sur l'ensemble du territoire.

Partenariat entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et EuraTechnologies



EuraTechnologies est arrivée au sein de l'espace Créatis au cours de l'année 2018. Ce pôle d'excellence économique qui accompagne les porteurs de projets innovants, les startups et entreprises du numérique depuis 2009, a choisi l'Agglo pour son premier essaimage. Au sein de l'espace Créatis le nouvel incubateur et accélérateur de startups accueille sur 180 m² les talents d'aujourd'hui et de demain afin de les accompagner dans

leur démarche d'innovation. Une convention de partenariat a été signée en juin 2018. Le programme d'incubation Start permet à l'entrepreneur de passer du concept au prototype. En 80 jours, il peut ainsi valider la viabilité économique de son projet grâce aux workshops, coaching et mentorat des formateurs. Cette nouvelle structure a accueilli sa première promotion de porteurs de projet en janvier 2019.

Partenariats avec l'enseignement supérieur et Euratechnologies

L'environnement de formation, dynamique dans le secteur du numérique et spécialement de la robotique, est également partie prenante de la démarche de ce nouvel incubateur et accélérateur de startups. Parmi l'offre de formation associée, on compte l'UTC Compiègne, l'INSEET, l'IUT de l'Aisne, les Universités des Sciences de Picardie d'Amiens et de Picardie Jules Verne et l'Espace Scolaire Condorcet.

CONCLUSION

L'Agglomération du Saint-Quentinois travaille depuis des années sur la mise en œuvre d'une politique de développement durable. L'importance donnée au travail avec les agents de la collectivité, et la volonté de produire un service public de qualité pour les usagers locaux, constituent les bases de la réflexion qui s'engage aujourd'hui sur la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

Ainsi, la collectivité est déjà, du fait de ses nombreuses actions, impliquée dans une démarche de durabilité qui permet de s'engager naturellement dans la phase supérieure que constitue la RSO.



Mission Développement Durable
Té. 03 25 06 5125 • developpement.durable@agglo-sq.fr

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Budget
primitif principal pour
l'exercice 2020 - Fiscalité -
Vote de taux - Attribution
de compensation -
Dotation de solidarité
communautaire -
Approbation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
29/01/20

Date d'affichage :
29/01/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 FÉVRIER 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT, M. Jean LEFEVRE représenté(e) par M. Philippe CAMELLE

Absent(e)s :

M. Richard TELATYNSKI, Mme Patricia KUKULSKI, M. Yannick LEJEUNE, M. Michel LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

I – Budget primitif principal pour l'exercice 2020

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	27 280 065,79 €	31 131 466,79 €
Section de fonctionnement	68 938 646,00 €	65 087 245,00 €
Reprise de l'excédent	- €	
Besoin de financement		- €
Total	96 218 711,79 €	96 218 711,79 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	4 455 000,00 €	603 599,00 €
Section de fonctionnement	403 599,00 €	4 255 000,00 €
Total	4 858 599,00 €	4 858 599,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	31 735 065,79 €	31 735 065,79 €
Section de fonctionnement	69 342 245,00 €	69 342 245,00 €
Total	101 077 310,79 €	101 077 310,79 €

II – Fiscalité intercommunale – Vote des taux

Vu le code général des impôts,

Vu le budget principal 2020,

Il est proposé au Conseil de voter les taux suivants :

Taxes	Taux	Lissage
Taxe d'habitation	9,39 %	/
Taxe foncière bâtie	2.57 %	3 ans à compter de 2017
Taxe foncière non bâtie	3.78 %	3 ans à compter de 2017
Cotisation foncière des entreprises	26,98 %	12 ans à compter de 2017

Territoire	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Taux 2020
Territoire ex CA de Saint Quentin	14,25 %
Territoire ex CC du Canton de Saint Simon	13,24 %

III – Les attributions de compensation

A – Communes versant une attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération

ANNOIS	1 640,40 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	46,40 €
CASTRES	4 109,42 €
CONTECOURT	3 517,30 €
CUGNY	3 058,16 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 251,24 €
FIEULAINÉ	11 938,13 €
FONSOMME	5 299,59 €
GRUGIES	30 409,16 €
HAPPENCOURT	1 113,32 €
HOMBLIERES	31 091,52 €
LESDINS	27 934,30 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	6 488,69 €
OLLEZY	448,64 €
OMISSY	14 843,96 €
REMAUCOURT	14 689,68 €

Les attributions seront titrées annuellement.

B – Communes bénéficiant d'une attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération

ARTEMPS	2 537,92 €
AUBIGNY	12 343,24 €
CLASTRES	1 917,00 €
DALLON	12 142,72 €
DURY	16 760,48 €
FAYET	53 925,94 €
FLAVY-LE-MARTEL	43 011,76 €

FONTAINE LES CLERCS	775,28 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	27 996,80 €
GAUCHY	3 471 522,97 €
HARLY	551 501,51 €
MARCY	42 409,00 €
JUSSY	270 405,00 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	106 917,12 €
MORCOURT	460 361,58 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	67 624,40 €
ROUVROY	25 227,26 €
SAINT-QUENTIN	7 161 695,89 €
SAINT-SIMON	3 952,16 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	108,96 €
SOMMETTE	2 244,12 €
TUGNY-LE-PONT	19 843,40 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	296,08 €

Les attributions dont le montant est inférieur à 30 000 € seront versées annuellement (mars).

Les attributions dont le montant est compris entre 30 001 € et 150 000 € seront versées bi annuellement (mars et septembre).

Les attributions dont le montant est supérieur à 150 001 € seront versées mensuellement.

IV – La dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité pour l'année 2020 par commune est la suivante :

ANNOIS	7 432 €
ARTEMPS	7 261€
AUBIGNY-AUX-KAISNES	4 969 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	3 000 €
CASTRES	6 180 €
CLASTRES	13 017 €
CONTECOURT	3 000 €
CUGNY	12 220 €
DALLON	8 033 €

DURY	5 415 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 246 €
FAYET	8 496 €
FIEULAINE	6 788 €
FLAVY-LE-MARTEL	30 786 €
FONSOMME	10 590 €
FONTAINE-LES-CLERCS	5 471 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	8 867 €
GAUCHY	160 775 €
GRUGIES	23 838 €
HAPPENCOURT	3 388 €
HARLY	23 189 €
HOMBLIERES	27 435 €
JUSSY	18 496 €
LESDINS	16 807 €
MARCY	3 946 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	8 186 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	28 888 €
MORCOURT	6 452 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	14 232 €
OLLEZY	4 507 €
OMISSY	13 809 €
REMAUCOURT	6 668 €
ROUVROY	7 073 €
SAINT-QUENTIN	946 041 €
SAINT-SIMON	11 973 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	15 898 €
SOMMETTE-EAUCOURT	4 636 €
TUGNY-ET-PONT	5 754 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	9 198 €

La dotation de solidarité communautaire sera versée en octobre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de retenir les taux d'imposition suivants :

- cotisation foncière des entreprises : 26,98 %

- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,25 % sur le territoire de la

CA de Saint-Quentin et 13,24 % sur le territoire de la CC du canton de Saint-Simon

- taxe d'habitation : 9,39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,78 %

2°) de fixer le montant de l'attribution de compensation suivant la répartition ci-dessus ;

3°) d'approuver les montants de la dotation de solidarité communautaire comme indiquée ci-dessus ;

4°) d'approuver le projet de budget tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2020 et de voter les crédits par chapitre dans le cadre de la présentation par nature.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Marie GONDRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200204-48758-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/20

Publication : 11/02/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

N° SIRET : 200 071 892 00067

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN

M. 14

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNÉE 2020

SOMMAIRE

Pages

I. Informations générales	
A – Informations statistiques, fiscales et financières	1
B – Modalités de vote du budget	2
II. Présentation générale du budget	
A1 – Vue d'ensemble – Sections	3
A2 – Vue d'ensemble – Section de Fonctionnement – Chapitres	4 à 5
A3 – Vue d'ensemble – Sections d'Investissement – Chapitres	6 à 7
B1 – Balance générale du budget – Dépenses	8
B2 – Balance générale du budget – Recettes	9
III. Vote du budget	
A1 – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses – Articles	10
A2 – Section de Fonctionnement – Détail des recettes – Articles	14
B1 – Section d'Investissement – Détail des dépenses – Articles	17
B2 – Section d'Investissement – Détail des recettes – Articles	20
A1 – Présentation croisée par fonction	23
A4.1 – Equilibre des opérations financières	68
IV. Annexes	

A. Eléments du bilan

A 2 – Etat de la dette – Répartition par nature de dette	71
A 2 – Méthodes utilisées pour les amortissements	80
A4 – Etat des provisions	81
A7.3.1 – Etat de répartition de la TEOM – Fonctionnement et Investissement	82

B. Engagement hors bilan

B 1.1 – Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	85
B 1.2 – Subventions versées dans le cadre du vote du budget	86
B 1.6 – Etat des cotisations	89
B 2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	90

C. Autres éléments d'informations

C 1.1 – Etat du personnel	92
C3 – Etat des immobilisations	98
C3 – Etat des véhicules	108
C3.5 – Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	114

D. Arrêté et signatures

D1 – Décisions en matière de taux de contributions directes	117
Signatures	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT QUENTINOIS

I - INFORMATIONS GENERALES		I
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population DGF		84 053
Nombre de résidences secondaires (article R.2113-1 in fine)		

Potentiel fiscal	Valeurs par habitant (population DGF)	Moyennes nationales de la strate
75 213 138		

Informations financières - ratios -		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	774,36
2	Produit des impositions directes/population	307,03
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	820,18
4	Dépenses d'équipement brut/population	305,35
5	Encours de dette/population	396,05
6	DGF/population	93,99
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	33,88%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	34,31%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	102,18%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	37,23%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	48,29%

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget primitif par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans vote formel sur chacun des chapitres

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget primitif est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépenses « opérations ».

III – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF
VUE D'ENSEMBLE

	II
	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	69 342 245,00	69 342 245,00
	+	+
R E P O R T E		
P R E C E D E N T (2)		
R E S T E S A R E A L I S E R (R.A.R) DE L'EXERCICE		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	69 342 245,00	69 342 245,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	31 243 284,00	28 457 812,59
	+	+
R E P O R T E		
P R E C E D E N T (2)	491 781,79	3 277 253,20
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION		
D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	31 735 065,79	31 735 065,79
	TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)	101 077 310,79	101 077 310,79

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandonnées et non rattachées telles que les restes à réaliser de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311 - 1 du C.R.G.).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandonnées au 31/12 de l'exercice précédent telles que les restes à réaliser de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	9 050 717,00		8 861 291,00	8 861 291,00	8 861 291,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 755 335,00		22 049 910,00	22 049 910,00	22 049 910,00
014	Atténuations de produits	14 617 711,00		14 353 021,00	14 353 021,00	14 353 021,00
65	Autres charges de gestion courante	18 975 196,00		18 791 866,00	18 791 866,00	18 791 866,00
656	Frais de fonct. des groupes délégués					
	Total des dépenses de gestion courante	64 398 959,00		64 056 088,00	64 056 088,00	64 056 088,00
66	Charges financières	891 610,00		805 987,00	805 987,00	805 987,00
67	Charges exceptionnelles	785 180,00		75 170,00	75 170,00	75 170,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues			150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	66 075 749,00		65 087 245,00	65 087 245,00	65 087 245,00
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 662 000,00		4 255 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 662 000,00		4 255 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
	TOTAL	70 737 749,00		69 342 245,00	69 342 245,00	69 342 245,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

69 342 245,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	89 500,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 866 845,00		5 262 456,00	5 262 456,00	5 262 456,00
73	Impôts et taxes	47 821 820,00		48 240 880,00	48 240 880,00	48 240 880,00
74	Dotations et participations	13 791 605,00		13 597 725,00	13 597 725,00	13 597 725,00
75	Autres produits de gestion courante	2 143 132,00		1 712 585,00	1 712 585,00	1 712 585,00
	Total des recettes de gestion courante	69 712 902,00		68 868 646,00	68 868 646,00	68 868 646,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	84 300,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	69 797 202,00		68 938 646,00	68 938 646,00	68 938 646,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	404 720,00		403 599,00	403 599,00	403 599,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	404 720,00		403 599,00	403 599,00	403 599,00
	TOTAL	70 201 922,00		69 342 245,00	69 342 245,00	69 342 245,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Pour information

3 851 401,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime pour les provisions sont-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22, les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1.	Propositions nouvelles du Président	Vots du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	2 293 945,50	63 952,60	1 760 210,00	1 760 210,00	1 824 162,60
204	Subventions d'équipements versées	2 296 310,00		2 317 559,00	2 317 559,00	2 317 559,00
21	Immobilisations corporelles	13 608 713,50	235 897,36	11 437 660,00	11 437 660,00	11 673 557,36
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	8 336 166,00	191 931,83	9 658 000,00	9 658 000,00	9 849 931,83
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	26 535 135,00	491 781,79	25 173 429,00	25 173 429,00	25 665 210,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 790,00				
13	Subventions d'investissement	37 700,00		113 000,00	113 000,00	113 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 034 470,00		5 353 256,00	5 353 256,00	5 353 256,00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	3 000,00				
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	5 107 960,00		5 466 256,00	5 466 256,00	5 466 256,00
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	31 643 095,00	491 781,79	30 639 685,00	30 639 685,00	31 131 466,79
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	404 720,00		403 599,00	403 599,00	403 599,00
041	Opérations patrimoniales (5)	350 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	754 720,00		603 599,00	603 599,00	603 599,00
	TOTAL	32 397 815,00	491 781,79	31 243 284,00	31 243 284,00	31 735 065,79

+

=

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

31 735 065,79

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	4 034 267,00	708 143,20	6 887 002,00	6 887 002,00	7 595 145,20
16	Emprunts et dettes assimilées	17 434 944,00		13 202 030,59	13 202 030,59	13 202 030,59
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	21 469 211,00	708 143,20	20 089 032,59	20 089 032,59	20 797 175,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 918 000,00	2 569 110,00	3 517 780,00	3 517 780,00	6 086 890,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	9 424 631,00				
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	1 216 830,00		396 000,00	396 000,00	396 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	16 559 461,00	2 569 110,00	3 913 780,00	3 913 780,00	6 482 890,00
	Total des recettes financières	16 559 461,00	2 569 110,00	3 913 780,00	3 913 780,00	6 482 890,00
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	38 028 672,00	3 277 253,20	24 002 812,59	24 002 812,59	27 280 065,79
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (5)</i>					
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>	4 662 000,00		4 255 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	350 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 012 000,00		4 455 000,00	4 455 000,00	4 455 000,00
	TOTAL	43 040 672,00	3 277 253,20	28 457 812,59	28 457 812,59	31 735 065,79

+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

31 735 065,79

Pour information

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
DE FONCTIONNEMENT (11)**

3 851 401,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
BI

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	8 861 291,00		8 861 291,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	22 049 910,00		22 049 910,00
014 Atténuation de produits	14 353 021,00		14 353 021,00
65 Autres charges de gestion courante	18 791 866,00		18 791 866,00
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66 Charges financières	805 987,00		805 987,00
67 Charges exceptionnelles	75 170,00		75 170,00
68 Dotations aux amortissements et provisions		4 255 000,00	4 255 000,00
71 <i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022 Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
023 <i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses de fonctionnement - Total	65 087 245,00	4 255 000,00	69 342 245,00
		+	
			69 342 245,00
		=	
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
			69 342 245,00

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves			
13 Subventions d'investissement	113 000,00	403 599,00	516 599,00
15 <i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16 Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	5 353 256,00		5 353 256,00
18 Compte de liaison : affectation			
Total des opérations d'équipement	5 466 256,00	403 599,00	5 869 855,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 824 162,60		1 824 162,60
204 Subventions d'équipement versées	2 317 559,00		2 317 559,00
21 Immobilisations corporelles (6)	11 673 557,36	200 000,00	11 873 557,36
22 Immobilisations reçues en affectation (6)			
23 Immobilisations en cours (6)			
26 Partic. et créances rattachées à des partic.			
27 Autres immobilisations financières	9 849 931,83		9 849 931,83
28 <i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29 <i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39 <i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1 Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481 <i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49 <i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59 <i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3... Stocks			
Dépenses d'investissement - Total	31 131 466,79	603 599,00	31 735 065,79
		+	
			31 735 065,79
		=	
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
			31 735 065,79

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement" pour le régime des provisions budgétaires.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amputation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 - RECETTES

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	55 000,00		55 000,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	5 262 456,00		5 262 456,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	48 240 880,00		48 240 880,00
74	Dotations et participations	13 597 725,00		13 597 725,00
75	Autres produits de gestion courante	1 712 585,00		1 712 585,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	70 000,00	403 599,00	473 599,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	68 938 646,00	403 599,00	69 342 245,00
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
			=	69 342 245,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 086 890,00		6 086 890,00
13	Subventions d'investissement	7 595 145,20		7 595 145,20
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	13 202 030,59		13 202 030,59
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		200 000,00	200 000,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	396 000,00		396 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	27 280 065,79		27 280 065,79
	Recettes d'investissement - Total	45 264 131,49	4 455 000,00	49 719 131,49
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
			=	49 719 131,49
			AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
			=	49 719 131,49
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 735 065,79

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
011	Charges à caractère général (5)	9 050 717,00	8 861 291,00	8 861 291,00
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	37 000,00	27 000,00	27 000,00
6023	ALIMENTATION	16 000,00		
6032	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 630,00		
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6042	ACHATS PRESTATIONS SERVICES(AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	34 650,00	41 350,00	41 350,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	375 450,00	326 250,00	326 250,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	420 000,00	430 500,00	430 500,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	292 300,00	248 700,00	248 700,00
60621	COMBUSTIBLES	24 800,00	40 028,00	40 028,00
60622	CARBURANTS	9 200,00	7 010,00	7 010,00
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE	91 450,00	116 300,00	116 300,00
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	27 000,00	40 000,00	40 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	30 860,00	38 020,00	38 020,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	140,00	140,00	140,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	194 210,00	210 000,00	210 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	61 560,00	39 460,00	39 460,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	41 300,00	35 650,00	35 650,00
6065	LIVRES-CASSETTES-DISQUES (BIBLIOTHEQUES-MEDIA THEQUES)	200,00	201,00	201,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	29 740,00	36 050,00	36 050,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 351 300,00	1 356 450,00	1 356 450,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	44 320,00	94 860,00	94 860,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	282 000,00	275 280,00	275 280,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	3 160,00	1 950,00	1 950,00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	688 500,00	614 500,00	614 500,00
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS	83 500,00	19 600,00	19 600,00
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	11 290,00	68 000,00	68 000,00
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR VOIRIES	11 290,00	16 290,00	16 290,00
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX	48 000,00	40 000,00	40 000,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	252 210,00	206 270,00	206 270,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERES	60 350,00	68 977,00	68 977,00
6156	MAINTENANCE	404 730,00	615 100,00	615 100,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES	92 160,00	93 850,00	93 850,00
6168	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	46 100,00	28 000,00	28 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	179 870,00	31 900,00	31 900,00
618	DIVERS	6 000,00	18 000,00	18 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	221 745,00	44 170,00	44 170,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	382 000,00	247 500,00	247 500,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES - CAMPUS AGGLO	2 500,00	1 400,00	1 400,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6188	DIVERS	129 350,00	176 050,00	176 050,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6226	HONORAIRES	195 100,00	140 500,00	140 500,00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX- AVOCAT	34 620,00	27 500,00	27 500,00
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	89 700,00	88 800,00	88 800,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	131 700,00	112 500,00	112 500,00
6232	FETES ET CEREMONIES	12 100,00	12 700,00	12 700,00
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	424 500,00	458 000,00	458 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	65 000,00	32 300,00	32 300,00
6237	PUBLICATIONS	83 300,00	74 700,00	74 700,00
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	135 900,00	124 350,00	124 350,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	12 200,00	20 200,00	20 200,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	20 350,00	18 300,00	18 300,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 710,00	6 900,00	6 900,00
6256	MISSIONS	27 000,00	22 200,00	22 200,00
6257	RECEPTIONS	8 700,00	6 800,00	6 800,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	36 570,00	26 580,00	26 580,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	227 400,00	323 000,00	323 000,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	400,00	600,00	600,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	118 090,00	134 395,00	134 395,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	9 000,00	36 200,00	36 200,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	102 500,00	108 500,00	108 500,00
62875	MOYENS PARTIAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	748 112,00	944 100,00	944 100,00
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	9 000,00	7 500,00	7 500,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	262 700,00	210 600,00	210 600,00
63512	TAXES FONCIERES	285 640,00	245 610,00	245 610,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	800,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	100,00	100,00	100,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 500,00	5 850,00	5 850,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 950,00	3 200,00	3 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 755 335,00	22 049 910,00	22 049 910,00
6217	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	630 000,00	645 000,00	645 000,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	134 115,00	381 660,00	381 660,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	70 000,00	67 800,00	67 800,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	60 000,00	55 200,00	55 200,00
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRIT.	107 600,00	91 550,00	91 550,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	7 936 000,00	9 959 600,00	9 959 600,00
64112	N.B.I., SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, INDEMNITE RESIDENCE	210 800,00	184 050,00	184 050,00
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 284 600,00	1 558 390,00	1 558 390,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	4 505 900,00	4 344 680,00	4 344 680,00
64138	AUTRES INDEMNITES AVANTAGES EN NATURE	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	81 600,00	111 000,00	111 000,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	2 448 000,00	2 017 940,00	2 017 940,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 651 000,00	2 190 000,00	2 190 000,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	201 700,00	145 000,00	145 000,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	160 300,00	33 710,00	33 710,00
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	3 000,00	4 900,00	4 900,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	150 000,00	138 650,00	138 650,00
64731	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT		13 500,00	13 500,00
6475	MEDICINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	100 020,00	96 350,00	96 350,00
6488	AUTRES CHARGES	18 700,00	6 930,00	6 930,00
014	Atténuation de produits	14 617 711,00	14 353 021,00	14 353 021,00
73918	AUTRES REVERSEMENTS S/AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	85 000,00	195 000,00	195 000,00
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12 429 100,00	12 355 521,00	12 355 521,00
739212	DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 515 000,00	1 515 000,00	1 515 000,00
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCO	586 091,00	277 500,00	277 500,00
73942	REVERSEMENT SUR TAXE DE VERSEMENT TRANSPORT	2 520,00	10 000,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	18 975 196,00	18 791 866,00	18 791 866,00
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES ET DROITS		3 700,00	3 700,00
6531	INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	370 000,00	340 000,00	340 000,00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	104 700,00	104 700,00	104 700,00
6535	FORMATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	11 000,00	16 700,00	16 700,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES-SERVICE INCENDIE	3 670 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	47 140,00	36 600,00	36 600,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 716 750,00	4 651 500,00	4 651 500,00
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-CMNES MEMBRES DU GFP	114 104,00	131 125,00	131 125,00
65737	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	583 000,00	583 000,00	583 000,00
65738	SUBV.FONCTIONN ORGANISMES PUBLICS-AUTRES ORGANISMES PUBLICS	499 125,00	476 484,00	476 484,00
6574	SUB. FONCTIONNNT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT PRIVE	8 816 377,00	9 004 557,00	9 004 557,00
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 000,00	8 500,00	8 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	64 398 959,00	64 056 088,00	64 056 088,00
	(A) = (011+012+014+65+656)			

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.
(2) Hors vote, III
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porté uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
66	Charges financières (b)	891 610,00	805 987,00	805 987,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	821 610,00	737 947,00	737 947,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	70 000,00	68 040,00	68 040,00
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)	785 180,00	75 170,00	75 170,00
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	8 200,00	200,00	200,00
6712	AMENDES FISCALES ET PENALES	141 380,00		
6713	SECOURS ET DOTS	500,00	500,00	500,00
6714	BOURSES ET PRIX	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6718	AUTR. CHARGES EXCEPT. S/OPERAT.GESTION(DT ANNULLATION TITRES)	1 500,00	1 470,00	1 470,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	608 600,00	15 500,00	15 500,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		32 500,00	32 500,00
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)		150 000,00	150 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	66 075 749,00	65 087 245,00	65 087 245,00
023	Virament à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	4 662 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	4 662 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 662 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	4 662 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	70 737 749,00	69 342 245,00	69 342 245,00
			+ RESTES A REALISER N-1 (10)	+ 0,00
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	= 69 342 245,00

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) Cf. p.4 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée générale approuve le budget primitif et les propositions nouvelles.

(5) Si le vote de l'assemblée générale approuve le budget primitif et les propositions nouvelles.

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Dép042 = RI 040.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Dép042 = RI 040.

(9) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires (articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
013	Atténuation de charges	89 500,00	55 000,00	55 000,00
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	89 500,00	55 000,00	55 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 866 845,00	5 262 456,00	5 262 456,00
70323	REDEV. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	13 250,00	9 300,00	9 300,00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	40 000,00	30 000,00	30 000,00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	16 000,00	16 000,00	16 000,00
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	530 500,00	170 000,00	170 000,00
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	17 000,00	30 000,00	30 000,00
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGN	66 800,00	66 800,00	66 800,00
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	115 600,00	123 444,00	123 444,00
70845	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 678 205,00	4 495 512,00	4 495 512,00
70848	MISE A DISPOSITION PERSONNEL FACTUREE AUX AUTRES ORGANISMES	2 300,00		
70872	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	195 930,00	158 000,00	158 000,00
70873	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE C.C.A.S.	30 480,00	16 000,00	16 000,00
70875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	152 780,00	65 000,00	65 000,00
70878	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	8 000,00	82 400,00	82 400,00
73	Impôts et taxes	47 821 820,00	48 240 880,00	48 240 880,00
73111	TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	18 753 350,00	18 690 000,00	18 690 000,00
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	4 745 060,00	4 737 000,00	4 737 000,00
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 500 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
73114	IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	650 000,00	680 000,00	680 000,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	157 580,00	163 880,00	163 880,00
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES	5 085 000,00	5 085 000,00	5 085 000,00
73223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES INTERCO ET COMMUNALES	1 045 830,00	1 100 000,00	1 100 000,00
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 900 000,00	11 900 000,00	11 900 000,00
7342	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 900 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
7362	TAXE DE SEJOUR	85 000,00	85 000,00	85 000,00
74	Dotations et participations	13 791 605,00	13 597 725,00	13 597 725,00
74124	D.G.F.-DOTATION AMENAGT-DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	471 000,00	700 000,00	700 000,00
74126	D.G.F.-DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	7 370 000,00	7 200 000,00	7 200 000,00
744	F.C.T.V.A.		5 500,00	5 500,00
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	226 250,00	226 500,00	226 500,00
74718	PARTICIPATION ETAT - AUTRES	162 415,00	150 455,00	150 455,00
7472	PARTICIPATIONS - REGION	170 000,00	50 000,00	50 000,00
7473	PARTICIPATIONS - DEPARTEMENT	60 460,00	113 460,00	113 460,00
74741	PARTICIPATIONS-COMMUNES MEMBRES DU GFP	358 000,00	360 680,00	360 680,00
7477	PARTICIPATIONS - BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	334 600,00	10 000,00	10 000,00
7478	PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	309 750,00	253 600,00	253 600,00
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	2 895 130,00	2 895 130,00	2 895 130,00
74833	ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE		100 000,00	100 000,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
74834	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	25 000,00	30 000,00	30 000,00
74835	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 400 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	9 000,00	2 400,00	2 400,00
75	Autres produits de gestion courante	2 143 132,00	1 712 585,00	1 712 585,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	772 052,00	479 165,00	479 165,00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES		2 170,00	2 170,00
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 371 080,00	1 231 250,00	1 231 250,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	69 712 902,00	68 868 646,00	68 868 646,00
	(a) = (70+73+74+75+013)			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

**III
A2**

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)	84 300,00	70 000,00	70 000,00
7713	LIBERALITES RECUES	21 000,00		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	48 000,00	70 000,00	70 000,00
773	MANDATS ANNUL.(EX. ANTERIEURS)OU ATTEINTS DECHEAN. QUADRIEN.	15 300,00		
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D	69 797 202,00	68 938 646,00	68 938 646,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	404 720,00	403 599,00	403 599,00
777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	404 720,00	403 599,00	403 599,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	404 720,00	403 599,00	403 599,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	70 201 922,00	69 342 245,00	69 342 245,00
			+	0,00
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	69 342 245,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Rubric 775 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations")

(7) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 293 945,50	1 760 210,00	1 760 210,00
202	FRAIS ETUDES,ELABORA.,MODIFICAT.,REVISIONS DOCUMENTS URBANISME	415 370,00	84 000,00	84 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	1 533 347,50	1 110 210,00	1 110 210,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	345 228,00	566 000,00	566 000,00
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	2 296 310,00	2 317 559,00	2 317 559,00
204122	SUBVENT. EQUIPEMT REGIONS-BATIMENTS ET INSTALLAT.	49 000,00		
204132	SUBVENTIONS EQUIPEMT DEPARTEMENT-BAT.ET INSTALLATIONS	417 700,00	398 000,00	398 000,00
2041412	SUBVENT EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BAT.ET INSTALLAT.	478 680,00	364 329,00	364 329,00
2041641	SUBVENT EQUIPT VERSEES ETS ET SCES RATTACHES-B.MOB.,MAT....	165 130,00	96 230,00	96 230,00
204182	SUBVENT EQUIPT AUT. ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTALLAT.	50 000,00	150 000,00	150 000,00
20422	SUBVENT EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALLT.	1 135 800,00	1 309 000,00	1 309 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	13 608 713,50	11 437 660,00	11 437 660,00
2111	TERRAINS NUS	150 000,00	300 000,00	300 000,00
2115	TERRAINS BÂTIS	40,00		
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6 000,00	35 000,00	35 000,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	613 300,00	346 500,00	346 500,00
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	2 509 328,49		
2135	INSTALLAT.GENERALES.AGENCTS.AMENAGTS CONSTRUCTIONS	1 323 594,00	4 931 300,00	4 931 300,00
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	146 000,00		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 635 000,00	2 037 000,00	2 037 000,00
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	3 041 761,01	1 930 000,00	1 930 000,00
21538	AUTRES RESEAUX	350 000,00		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - AUTRES	252 000,00	420 400,00	420 400,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	788 770,00	509 500,00	509 500,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 265 220,00	336 100,00	336 100,00
2184	MOBIJLER	53 000,00	62 200,00	62 200,00
2185	CHEPTEL	2 000,00	1 000,00	1 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	472 700,00	528 660,00	528 660,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	8 336 166,00	9 658 000,00	9 658 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	6 996 166,00	8 558 000,00	8 558 000,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES	1 340 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
	Opérations d'équipement n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	26 535 135,00	25 173 429,00	25 173 429,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 790,00	0,00	0,00
10222	FONDS GLOBALISES INVEST - FCTVA	32 790,00		
13	Subventions d'investissement	37 700,00	113 000,00	113 000,00
13141	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-COMMUNES	28 800,00		
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENT	8 900,00	113 000,00	113 000,00

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
16	Emprunts et dettes assimilées	5 034 470,00	5 353 256,00	5 353 256,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	5 034 470,00	5 353 256,00	5 353 256,00
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	3 000,00		
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 107 960,00	5 466 256,00	5 466 256,00
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE

		31 643 095,00	30 639 685,00	30 639 685,00
--	--	----------------------	----------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	404 720,00	403 599,00	403 599,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
13911	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-ETAT.ETS NATIONAUX	225 460,00	384 449,00	384 449,00
13913	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-DEPARTEMENTS	177 450,00	18 470,00	18 470,00
13917	SUB. EQUIP. TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-BUDGET COMMUNAUTAIRE	680,00	680,00	680,00
13918	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-AUTRES	1 130,00		
	Charges transférées (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)	350 000,00	200 000,00	200 000,00
21532	RESEAU D'ASSAINISSEMENT	250 000,00	200 000,00	200 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	754 720,00	603 599,00	603 599,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	32 397 815,00	31 243 284,00	31 243 284,00
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (9)	491 781,79
			+	
			D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
			=	
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 735 065,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors restes à réaliser.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations")

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
13	Subventions d'investissement	4 034 267,00	6 887 002,00	6 887 002,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETATS NATIONNAUX	1 259 280,00	2 421 357,00	2 421 357,00
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-REGION	1 376 217,00	3 044 232,00	3 044 232,00
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	634 390,00	750 351,00	750 351,00
13141	SUBV. D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-COMMUNES MEMBRES		28 800,00	28 800,00
1317	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET COMM.	162 500,00	166 665,00	166 665,00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-AUTRES		17 040,00	17 040,00
1321	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETATS NATIONNAUX	372 230,00	296 496,00	296 496,00
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-REGION	20 660,00	162 061,00	162 061,00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-DEPARTEMENT			
1328	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-AUTRES	208 990,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	17 434 944,00	13 202 030,59	13 202 030,59
1641	EMPRUNTS EN EUROS	17 434 944,00	13 202 030,59	13 202 030,59
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opération)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	21 469 211,00	20 089 032,59	20 089 032,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 342 631,00	3 517 780,00	3 517 780,00
10222	F.C.T.V. A.	5 918 000,00	3 517 780,00	3 517 780,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	9 424 631,00		
138	Autres subventions d'investissement non transf.	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 216 830,00	396 000,00	396 000,00
	Total des recettes financières	16 559 461,00	3 913 780,00	3 913 780,00
45...2	Opérations pour compte de tiers n° (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	38 028 672,00	24 002 812,59	24 002 812,59
	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) (7)	4 662 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
2802	AMORTISSEMENTS DOCUMENTS URBANISME	2 062 000,00		
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	2 600 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 662 000,00	4 255 000,00	4 255 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	350 000,00	200 000,00	200 000,00
238	AVANCES ACPTES VERSES SUR CDES IMMOB. CORPORELLES	350 000,00	200 000,00	200 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 012 000,00	4 455 000,00	4 455 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	43 040 672,00	28 457 812,59	28 457 812,59
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (9)	3 277 253,20
			+	
			R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
			=	
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 735 065,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des budgétaires

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES (3)		19 248 008,00	15 648 294,00	3 510 580,00	675 480,00	121 656,00	2 607 725,00	95 010,00	583 871,00	89 925,00	22 841 940,00	3 919 756,00	69 342 245,00
Dépenses de l'exercice													
022	DEPENSES IMPREVUES		150 000,00										150 000,00
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN		27 000,00								8 000,00		27 000,00
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	1 200,00											
6042	ACHATS PRESTATIONS SERVICES(AUTRES QUE TERRAINS)		11 000,00		9 000,00	2 100,00	32 000,00	15 700,00	4 850,00	600,00	200,00	1 000,00	41 350,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		90 000,00		30 000,00		201 500,00	50 000,00	350,00		76 500,00	11 600,00	326 250,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE		46 200,00		40 000,00		70 000,00	50 000,00	5 000,00	6 000,00	140 000,00	39 500,00	430 500,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN		23 000,00				80 000,00			2 000,00	20 500,00	60 000,00	248 700,00
60621	COMBUSTIBLES		3 510,00				1 500,00			2 028,00	15 000,00		40 028,00
60622	CARBURANTS		59 050,00	350,00			16 700,00		700,00		2 000,00	6 000,00	7 010,00
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE						30 000,00				33 500,00		116 300,00
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT										10 000,00		40 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		3 000,00	20,00							35 000,00		38 020,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		100,00	40,00									140,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		61 200,00	1 000,00		900,00	47 000,00	200,00	5 800,00		91 100,00	2 800,00	210 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		12 200,00	4 400,00			2 000,00		800,00		15 000,00	5 060,00	39 460,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		26 900,00	100,00		800,00	500,00		300,00		6 050,00	1 000,00	35 650,00
6065	LIVRES-CASSETTES-DISQUES (BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES)								201,00				201,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		4 550,00				7 500,00				1 000,00	23 000,00	36 050,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		134 450,00		166 000,00		6 200,00	400,00			1 048 000,00	1 400,00	1 356 450,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		15 900,00						8 160,00			70 700,00	94 860,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES		184 780,00								50 500,00	30 000,00	275 280,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		1 450,00								152 000,00	500,00	1 950,00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS		5 000,00		4 000,00		8 000,00	20 500,00				425 000,00	614 500,00
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS		68 000,00		19 600,00								19 600,00
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS												
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR VOIRIES										1 290,00	15 000,00	16 290,00
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX										40 000,00		40 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

A1

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT		26 330,00				1 250,00	940,00			176 000,00	1 750,00	206 270,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILES	20 000,00	4 800,00		2 500,00	200,00	19 000,00			777,00	13 700,00	8 000,00	68 977,00
6156	MAINTENANCE		497 500,00		33 900,00		28 200,00	600,00	1 300,00	2 200,00	33 650,00	17 750,00	615 100,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES		24 750,00		3 200,00		8 000,00	350,00	500,00	1 100,00	52 250,00	3 700,00	93 850,00
6168	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE		15 150,00		50,00	500,00	1 150,00		800,00		9 400,00	950,00	28 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES		10 400,00								21 500,00		31 900,00
618	DIVERS										18 000,00		18 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		23 920,00	150,00		200,00	250,00		300,00		5 350,00	14 000,00	44 170,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		183 051,00			306,00	5 764,00				54 279,00	4 100,00	247 500,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES - CAMPUS AGGLO		1 400,00								900,00		1 400,00
6188	DIVERS		174 150,00	1 000,00									176 050,00
6217	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL		645 000,00								377 660,00		645 000,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR			4 000,00									381 660,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISTREURS		6 500,00										6 500,00
6226	HONORAIRES		51 500,00				40 000,00				17 000,00	32 000,00	140 500,00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX-AVOCAT		25 500,00								2 000,00		27 500,00
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIV		13 070,00		500,00		10 000,00				39 981,00	25 249,00	88 800,00
6231	ANNONCES ET INSERCTIONS		70 300,00				5 000,00				3 500,00	33 700,00	112 500,00
6232	FETES ET CEREMONIES		12 600,00	100,00									12 700,00
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS		6 000,00				5 000,00				6 300,00	458 000,00	458 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		47 000,00								17 700,00	15 000,00	32 300,00
6237	PUBLICATIONS		23 550,00				5 000,00				75 800,00	10 000,00	74 700,00
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVER		200,00								20 000,00	20 000,00	20 200,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS		2 300,00										18 300,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS		2 640,00	100,00		110,00	16 000,00				1 160,00	3 000,00	6 900,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		13 391,00				61,00				4 726,00	3 912,00	22 200,00
6256	MISSIONS		3 700,00						200,00		2 600,00	500,00	6 800,00
6257	RECEPTIONS		14 500,00								5 380,00	6 500,00	26 580,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT												
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		523 000,00										323 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et santé publique	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	600,00											600,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)		6 480,00		500,00					45 720,00	55 980,00	25 715,00	134 395,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE		30 700,00									5 500,00	36 200,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		5 000,00		100 000,00		2 000,00					1 500,00	108 500,00
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL		860 000,00				6 000,00				84 100,00	1 500,00	944 100,00
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES		18 900,00				700,00			1 500,00	2 100,00	187 400,00	210 600,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		42 500,00	200,00							22 800,00	2 300,00	67 800,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		33 040,00	520,00							19 690,00	1 950,00	55 200,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE A L'ALPHABETISATION		56 700,00	500,00	2 530,00		91 200,00			28 000,00	30 160,00	4 190,00	91 350,00
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE										19 530,00	104 350,00	245 610,00
63512	TAXES FONCIERES			100,00									100,00
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE										5 850,00		5 850,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES					1 200,00	1 500,00				500,00		3 200,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES QUE LES VEHICULES)												
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE		4 109 940,00	33 000,00	25 000,00	113 190,00	693 720,00		340 000,00		4 159 570,00	485 180,00	9 959 600,00
64112	N.B.I. SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, INDEMNITE D'INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		126 400,00	1 500,00							53 600,00	2 550,00	184 050,00
64118	INDEMNITES - PERSONNEL NON TITULAIRE		1 004 260,00	2 500,00							502 870,00	48 760,00	1 558 390,00
64131	AUTRES INDEMNITES AVANTAGES EN NATURE		2 302 970,00	45 000,00			200 030,00		214 610,00		1 337 370,00	244 700,00	4 344 680,00
64138	REMUNERATIONS DES APPRENTIS		4 000,00										4 000,00
6417	REMUNERATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		96 000,00									15 000,00	111 000,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.A.F.		1 255 000,00	9 000,00							661 100,00	92 840,00	2 017 940,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		1 312 600,00	4 500,00							823 100,00	49 800,00	2 190 000,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.		93 000,00	1 500,00							40 500,00	10 000,00	145 000,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL		24 550,00	500,00							5 860,00	2 800,00	33 710,00
6457	COTISATIONS SOCIALES LIÉES A L'APPRENTISSAGE		3 900,00									1 000,00	4 900,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		67 800,00								61 500,00	1 900,00	138 650,00
64731	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT		13 500,00			700,00	6 500,00	250,00					13 500,00
6475	MEDICINE DU TRAVAIL - PHARMACIE		38 500,00			950,00	5 300,00	200,00			50 050,00	1 350,00	96 350,00
6488	AUTRES CHARGES		6 280,00								650,00		6 930,00
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES ET		3 700,00										3 700,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven-tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
6531	INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS		340 000,00										340 000,00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE DES PRESIDENT ET VICE-PRES		20 000,00										20 000,00
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE		104 700,00										104 700,00
6535	FORMATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS		11 000,00				5 700,00						16 700,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000,00											15 000,00
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES-SERVIC		3 400 000,00										3 400 000,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPE				256 500,00						36 600,00		36 600,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES									4 400 000,00			4 400 000,00
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-COMNES M		131 125,00										131 125,00
65737	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUTRES ETABLISSEMENTS				11 200,00			4 400,00					583 000,00
65738	SUBV.FONCTIONNNT ORGANISMES PUBLICS-AUTRES ORG AN		900,00				907 500,00						450 800,00
6574	SUB. FONCTIONNNT ASSOCIATIONS. AUTRES PERSONNES DR		374 857,00		1 000,00						8 500,00		9 004 557,00
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE												8 500,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	737 947,00											737 947,00
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	68 040,00											68 040,00
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	200,00											200,00
6713	SECOURS ET DOTIS			500,00									500,00
6714	BOURSES ET PRIX												500,00
6718	AUTR. CHARGES EXCEPT. SOUPERAT.GESTION(DT ANNULA												25 000,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)					500,00		1 470,00					1 470,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		500,00				30 000,00						32 500,00
73918	AUTRES REVERSEMENTS SAUTRES IMPOTS LOCAUX OU A	2 000,00										195 000,00	195 000,00
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION										15 000,00		15 000,00
739212	DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	12 355 521,00											12 355 521,00
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMMUNALES	1 515 000,00											1 515 000,00
73942	REVERSEMENT SUR TAXE DE VERSEMENT TRANSPORT	277 500,00											277 500,00
023	Virement à la section d'investissement										10 000,00		10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 255 000,00											4 255 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert de la section de fonct.												
	Restes à réaliser - reports												

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
RECETTES (3)		57 005 859,00	3 285 120,00		359 500,00	153 230,00	399 055,00	255 920,00	264 800,00	242 080,00	6 945 277,00	431 404,00	69 342 245,00
	Recettes de l'exercice	57 005 859,00	3 285 120,00		359 500,00	153 230,00	399 055,00	255 920,00	264 800,00	242 080,00	6 945 277,00	431 404,00	69 342 245,00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL		51 500,00			1 000,00	1 000,00				1 500,00		55 000,00
70323	REDEV OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC										2 300,00	7 000,00	9 300,00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES				30 000,00								30 000,00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CUL					16 000,00							16 000,00
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SP						170 000,00						170 000,00
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE						18 920,00						18 920,00
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET								66 800,00				66 800,00
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE												
70845	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUX COMMUNES MEM	115 750,00	2 659 640,00			100 270,00	150 035,00	17 000,00			106 000,00	444,00	123 444,00
70872	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES		120 000,00					223 920,00			1 108 457,00	137 440,00	4 495 512,00
70873	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE C.C.A.S.		16 000,00					13 000,00			25 000,00		158 000,00
70875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL		42 500,00			500,00		2 000,00			8 000,00	12 000,00	16 000,00
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES											82 400,00	82 400,00
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	18 690 000,00											18 690 000,00
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	4 737 000,00											4 737 000,00
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 700 000,00											1 700 000,00
73114	IMPOSITIONS FORPAINAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RES	680 000,00											680 000,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	163 880,00											163 880,00
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSO	5 085 000,00											5 085 000,00
73223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES INTERCO ET CI	1 100 000,00											1 100 000,00
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 900 000,00									4 100 000,00	85 000,00	12 085 000,00
7342	VERSEMENT DE TRANSPORT												
7362	TAXE DE SEJOUR												
74124	D.G.F.-DOTATION AMENAGOT-DOTATION D'INTERCOMMUN	700 000,00											700 000,00
74126	D.G.F.-DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS D	7 200 000,00											7 200 000,00
744	F.C.T.V.A.	5 500,00											5 500,00
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION												
74718	PARTICIPATION ETAT - AUTRES		80 455,00		226 500,00						70 000,00		150 455,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
7472	PARTICIPATIONS - REGION				25 000,00						25 000,00		50 000,00
7473	PARTICIPATIONS - DEPARTEMENT				78 000,00	35 460,00							113 460,00
74741	PARTICIPATIONS-COMMUNES MEMBRES DU GFP		10 000,00							6 680,00	354 000,00		360 680,00
7477	PARTICIPATIONS - BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDOS S												10 000,00
7478	PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES						43 600,00		198 000,00		12 000,00		253 600,00
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME TAXE PROF												2 895 130,00
74833	ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONN												100 000,00
74834	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DES TAXE												30 000,00
74835	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DE TAXE												1 500 000,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		2 400,00										2 400,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES		151 475,00							150 800,00	69 770,00	107 120,00	479 165,00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION										2 170,00		2 170,00
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		81 150,00							84 600,00	1 050 000,00		1 231 250,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE		70 000,00				15 500,00						70 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections												403 599,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.												
	Restes à réaliser - reports												
SOLDE			-12 363 174,00	-3 510 530,00	-315 980,00	31 574,00	-2 208 670,00	160 910,00	-319 071,00	152 155,00	-15 896 663,00	-3 488 352,00	
INVESTISSEMENT													
DEPENSES (3)		5 956 855,00	2 646 140,44		56 260,00		7 196 800,00	10 000,00	17 135,66	1 150 000,00	13 431 050,79	1 270 823,90	31 735 065,79
Dépenses de l'exercice		5 956 855,00	2 631 259,00		56 260,00		7 196 800,00	10 000,00	12 000,00	1 150 000,00	13 016 910,00	1 213 200,00	31 243 284,00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEP											113 000,00	113 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS		5 353 256,00										5 353 256,00
202	FRAIS ETUDES,LABORA.,MODIFICAT.,REVISIONS DOCUMENT										84 000,00		84 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES		185 000,00				352 500,00				569 710,00		1 110 210,00
204132	SUBVENTIONS EQUIPEMENT DEPARTEMENT-BAT ET INSTALL										398 000,00		398 000,00
2041412	SUBVENT EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BAT ET INST		364 329,00										364 329,00
2041641	SUBVENT EQUIPT VERSEES ETS ET SCES RATTACHES-B/MOH		96 230,00							150 000,00			96 230,00
204182	SUBVENT EQUIPT AUT ORGANISMES PUBLICS-BAT ET INST												150 000,00
20422	SUBVENT EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVÉ-BAT ET INST AL									1 000 000,00			1 000 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (trafics (sauf 01))	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage-ment et services urbains, environne-ment	9 Action écono- mique	TOTAL
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		465 000,00				30 000,00				66 000,00	5 000,00	566 000,00
2111	TERRAINS NUS										300 000,00		300 000,00
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES						16 000,00				35 000,00		35 000,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN						1 324 300,00	10 000,00			231 000,00	99 500,00	346 500,00
2135	INSTALLAT.GENERALES.AGENTS.AMENAGTS CONSTRUC		936 000,00		33 500,00						2 501 500,00	126 000,00	4 931 300,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE										1 430 000,00	607 000,00	2 037 000,00
21552	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT		13 400,00								1 930 000,00		1 930 000,00
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES -		265 500,00								407 000,00		420 400,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		211 100,00								244 000,00		509 500,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		50 200,00								50 500,00	74 500,00	336 100,00
2184	MOBILIER								12 000,00				62 200,00
2185	CHEPTEL										1 000,00		1 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		44 500,00		19 760,00		74 000,00				322 200,00	68 200,00	528 660,00
2313	CONSTRUCTIONS						5 400 000,00				3 158 000,00		8 558 000,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES										1 100 000,00		1 100 000,00
45	Opérations pour compte de tiers												
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	403 599,00											403 599,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	200 000,00											200 000,00
	Restes à réaliser - reports		14 881,44						5 135,66		414 140,79	57 623,90	491 781,79
RECETTES (3)		23 743 920,59	151 059,00		244 537,00		1 713 289,00		2 000,00	2 031 183,20	3 704 077,00	145 000,00	31 735 065,79
	Recettes de l'exercice	21 174 810,59	151 059,00		244 537,00		1 713 289,00		2 000,00	1 323 040,00	3 704 077,00	145 000,00	28 457 812,59
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		120 000,00							276 000,00			396 000,00
10222	F.C.T.V.A.	3 517 780,00											3 517 780,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETATS		7 600,00				695 877,00		2 000,00	1 030 000,00	685 880,00		2 421 357,00
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-REGION						700 000,00				2 344 232,00		3 044 232,00
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-DEPARTEM						155 351,00				450 000,00	145 000,00	750 351,00
13141	SUBV. D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-COMMUNES MILME										28 800,00		28 800,00
1317	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET C										166 665,00		166 665,00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-AUTRES									17 040,00			17 040,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
1321	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT LE		23 459,00		244 537,00						28 500,00		296 496,00
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-REGIO						162 061,00						162 061,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 202 030,59											13 202 030,59
45	Opérations pour compte de tiers												
021	Virement de la section de fonctionnement												
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 255 000,00											4 255 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	200 000,00											200 000,00
	Restes à réaliser - reports	2 569 110,00								708 143,20			3 277 253,20
	SOLDE	17 787 065,59	-2 495 081,44		188 277,00		-5 483 511,00	-10 000,00	-15 135,66	881 183,20	-9 726 973,79	-1 125 823,90	

(1) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la

nomenclature fonctionnelle (correspondant à une sous-fonction ou rubrique).

(2) Le croisement des comptes par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire, ou décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés entre l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les dépenses et recettes de l'exercice correspondent au détail des comptes par nature.

IV - ANNEXES

	IV
<p>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</p>	
	A 01

SOUS FONCTION 01 - OPERATIONS NON VENTILABLES

Chap. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
	FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		19 248 008,00
Depenses de l'exercice		19 248 008,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 800,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	14 148 021,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	805 987,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 255 000,00
	Restes à réaliser - reports	0,00
RECETTES		57 005 859,00
Recettes de l'exercice		57 005 859,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	115 750,00
73	IMPOTS ET TAXES	44 055 880,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 430 630,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	403 599,00
	Restes à réaliser - reports	0,00
SOLDE		37 757 851,00
	INVESTISSEMENT	
DEPENSES (3)		5 956 855,00
Depenses de l'exercice		5 956 855,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 353 256,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	403 599,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	200 000,00
	Restes à réaliser - reports	0,00
RECETTES (3)		23 743 920,59
Recettes de l'exercice		21 174 810,59
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 517 780,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 202 030,59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 255 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	200 000,00
	Restes à réaliser - reports	2 569 110,00
SOLDE		17 787 065,59

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes et les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES		A 0

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 CONSEIL COMMUNAUTAIRE	023 INFORMATION, COMMUNICATION	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	048 RELATION INTERNATIONALES
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		15 648 294,00	14 314 744,00	904 240,00	1 777 000,00	11 000,00	239 310,00	2 000,00
Dépenses de l'exercice		15 648 294,00	14 314 744,00	904 240,00	1 777 000,00	11 000,00	239 310,00	2 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 275 572,00	3 046 972,00	38 600,00	1 777 000,00	11 000,00		2 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 235 940,00	10 846 000,00	389 940,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	150 000,00	150 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	986 282,00	271 272,00	475 700,00			239 310,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500,00					
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 285 120,00	3 285 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		3 285 120,00	3 285 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	51 500,00	51 500,00					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 838 140,00	2 838 140,00					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	92 855,00	92 855,00					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	232 625,00	232 625,00					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 000,00	70 000,00					
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-12 363 174,00	-11 029 624,00	-904 240,00	-1 777 000,00	-11 000,00	-239 310,00	-2 000,00

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 CONSEIL COMMUNAUTAIRE	023 INFORMATION, COMMUNICATION	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	048 RELATION INTERNATIONALES
INVESTISSEMENT								
DEPENSES (3)		2 646 140,44	2 645 140,44	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		2 631 259,00	2 630 259,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	650 000,00	650 000,00					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	460 559,00	460 559,00					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 520 700,00	1 519 700,00	1 000,00				
	Restes à réaliser - reports	14 881,44	14 881,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (3)		151 059,00	151 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		151 059,00	151 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS	120 000,00	120 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	31 059,00	31 059,00					
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-2 495 081,44	-2 494 081,44	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al.1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2, du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	112 POLICE MUNICIPALE	113 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		3 510 580,00	100 480,00	3 407 600,00	2 500,00
Dépenses de l'exercice		3 510 580,00	100 480,00	3 407 600,00	2 500,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 360,00	1 260,00	3 600,00	2 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	102 720,00	98 720,00	4 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 400 000,00		3 400 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500,00		
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-3 510 580,00	-100 480,00	-3 407 600,00	-2 500,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés). (3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A 2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	252 RAMASSAGE SCOLAIRE	253 SPORT SCOLAIRE
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		675 480,00	2 450,00	12 700,00	391 500,00	268 830,00
Dépenses de l'exercice		675 480,00	2 450,00	12 700,00	391 500,00	268 830,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	411 780,00	2 450,00	500,00	165 000,00	243 830,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 000,00				25 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	238 700,00		12 200,00	226 500,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		359 500,00	0,00	0,00	226 500,00	133 000,00
Recettes de l'exercice		359 500,00	0,00	0,00	226 500,00	133 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	30 000,00			226 500,00	30 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	329 500,00				103 000,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-315 980,00	-2 450,00	-12 700,00	-165 000,00	-135 830,00
INVESTISSEMENT						
DEPENSES (3)		56 260,00	0,00	0,00	0,00	56 260,00
Dépenses de l'exercice		56 260,00	0,00	0,00	0,00	56 260,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00				3 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 260,00				53 260,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (3)		244 537,00	0,00	0,00	0,00	244 537,00
Recettes de l'exercice		244 537,00	0,00	0,00	0,00	244 537,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	244 537,00				244 537,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		188 277,00	0,00	0,00	0,00	188 277,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-14 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+FS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
FONCTION 3 - CULTURE		
A 3		

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	311 Libellé non trouvé	323 ARCHIVES
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		121 656,00	118 790,00	2 866,00
	Dépenses de l'exercice	121 656,00	118 790,00	2 866,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 316,00	5 100,00	1 216,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	114 840,00	113 190,00	1 650,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00
RECETTES		153 230,00	51 460,00	101 770,00
	Recettes de l'exercice	153 230,00	51 460,00	101 770,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 000,00		1 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	116 770,00	16 000,00	100 770,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	35 460,00	35 460,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	31 574,00	-67 330,00	98 904,00

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	311 Libellé non trouvé	323 ARCHIVES
INVESTISSEMENT				
DEPENSES (3)		0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00
RECETTES (3)		0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 5 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 (3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
A 4.		

FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	413 PISCINES	414 BASE URBAINE DE LOISIRS	421 CENTRE DE LOISIR	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		2 607 725,00	1 370 655,00	1 089 430,00	134 140,00	13 500,00
Dépenses de l'exercice		2 607 725,00	1 370 655,00	1 089 430,00	134 140,00	13 500,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	758 975,00	548 825,00	152 100,00	52 050,00	6 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	905 550,00	821 830,00	7 330,00	76 390,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	913 200,00		900 000,00	5 700,00	7 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00		30 000,00		
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		399 055,00	171 000,00	165 535,00	60 600,00	1 920,00
Recettes de l'exercice		399 055,00	171 000,00	165 535,00	60 600,00	1 920,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 000,00	1 000,00			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	338 955,00	170 000,00	150 035,00	17 000,00	1 920,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	43 600,00			43 600,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 500,00		15 500,00		
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-2 208 670,00	-1 199 655,00	-923 895,00	-73 540,00	-11 580,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		7 196 800,00	6 996 800,00	200 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		7 196 800,00	6 996 800,00	200 000,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	382 500,00	262 500,00	120 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 414 300,00	1 334 300,00	80 000,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 400 000,00	5 400 000,00			
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (3)		1 713 289,00	1 551 228,00	162 061,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 713 289,00	1 551 228,00	162 061,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 713 289,00	1 551 228,00	162 061,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-5 483 511,00	-5 445 572,00	-37 939,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
A 5		

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	520 PREVENTION DE LA RECIDIVE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AIRE D'ACCUEIL
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		95 010,00	0,00	4 400,00	90 610,00
Dépenses de l'exercice		95 010,00	0,00	4 400,00	90 610,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	88 690,00			88 690,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	450,00			450,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 400,00		4 400,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 470,00			1 470,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		255 920,00	225 920,00	0,00	30 000,00
Recettes de l'exercice		255 920,00	225 920,00	0,00	30 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	255 920,00	225 920,00		30 000,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		160 910,00	225 920,00	-4 400,00	-60 610,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
Dépenses de l'exercice		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00			10 000,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-10 000,00	0,00	0,00	-10 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre

comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BSS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A 6

FONCTION 6 - FAMILLE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	64 HALTE DE GARDERIE			
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		583 871,00	583 871,00			
Dépenses de l'exercice		583 871,00	583 871,00			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 261,00	29 261,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	554 610,00	554 610,00			
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00			
RECETTES		264 800,00	264 800,00			
Recettes de l'exercice		264 800,00	264 800,00			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	66 800,00	66 800,00			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	198 000,00	198 000,00			
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00			
SOLDE		-319 071,00	-319 071,00			
INVESTISSEMENT						
DEPENSES (3)		17 135,66	17 135,66			
Dépenses de l'exercice		12 000,00	12 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000,00	12 000,00			
	Restes à réaliser - reports	5 135,66	5 135,66			
RECETTES (3)		2 000,00	2 000,00			
Recettes de l'exercice		2 000,00	2 000,00			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 000,00	2 000,00			
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00			
SOLDE		-15 135,66	-15 135,66			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 7

FONCTION 7 - LOGEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	70 LOGEMENT: SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVÉ DE L'AGGLOMÉRATIO N	72 LOGEMENT	
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		89 925,00	0,00	36 805,00	53 120,00	
Dépenses de l'exercice		89 925,00	0,00	36 805,00	53 120,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	89 925,00		36 805,00	53 120,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		242 080,00	0,00	213 400,00	28 680,00	
Recettes de l'exercice		242 080,00	0,00	213 400,00	28 680,00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 680,00		6 680,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	235 400,00		213 400,00	22 000,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE		152 155,00	0,00	176 595,00	-24 440,00	

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		1 150 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00	
Dépenses de l'exercice		1 150 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 150 000,00			1 150 000,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (3)		2 031 183,20	276 000,00	34 084,20	1 721 099,00	
Recettes de l'exercice		1 323 040,00	276 000,00	17 040,00	1 030 000,00	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	276 000,00				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 047 040,00		17 040,00	1 030 000,00	
	Restes à réaliser - reports	708 143,20	0,00	17 044,20	691 099,00	
SOLDE		881 183,20	276 000,00	34 084,20	571 099,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R.5211-14 et L.5711-1] et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes correspondantes et la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A 8

FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	811 EAUX ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 DIRECTION DE LA PROXIMITE - PROPRETE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	820 DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES		22 841 940,00	575 310,00	9 007 444,00	245 756,00	96 290,00	7 708 700,00	672 121,00
Dépenses de l'exercice		22 841 940,00	575 310,00	9 007 444,00	245 756,00	96 290,00	7 708 700,00	672 121,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 494 976,00	174 000,00	1 367 144,00	7 746,00	96 290,00	900,00	28 477,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 146 480,00	401 310,00	3 231 800,00	238 010,00			634 460,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	10 000,00					10 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 175 484,00		4 408 500,00			7 682 800,00	9 184,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00					15 000,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 945 277,00	1 141 457,00	1 118 500,00	0,00	0,00	4 456 170,00	1 000,00
Recettes de l'exercice		6 945 277,00	1 141 457,00	1 118 500,00	0,00	0,00	4 456 170,00	1 000,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 500,00		500,00				1 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 260 837,00		68 000,00			4 100 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES	4 100 000,00					354 000,00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	461 000,00					2 170,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 121 940,00		1 050 000,00				
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-15 896 663,00	566 147,00	-7 888 944,00	-245 756,00	-96 290,00	-3 252 530,00	-671 121,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		13 431 050,79	2 194 203,07	1 040 996,13	16 700,00	5 000,00	50 000,00	450 104,40
Dépenses de l'exercice		13 016 910,00	2 117 500,00	1 004 000,00	16 700,00	5 000,00	50 000,00	408 210,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	719 710,00	165 000,00				50 000,00	244 710,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	587 000,00						162 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 452 200,00	1 952 500,00	1 004 000,00	16 700,00	5 000,00		1 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 258 000,00						
	Restes à réaliser - reports	414 140,79	76 703,07	36 996,13	0,00	0,00	0,00	41 894,40
RECETTES (3)		3 704 077,00	429 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 220,00
Recettes de l'exercice		3 704 077,00	429 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 220,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 704 077,00	429 500,00					238 220,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-9 726 973,79	-1 764 703,07	-1 040 996,13	-16 700,00	-5 000,00	-50 000,00	-211 884,40

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 5 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre

comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des

recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Chap. (1)	Libellé	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX NEUFS	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	831 AMENAGEMENT DES EAUX
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		748,00	1 382 037,00	163 818,00	41 130,00	1 760 382,00	100,00
Dépenses de l'exercice		748,00	1 382 037,00	163 818,00	41 130,00	1 760 382,00	100,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	748,00	140 587,00	86 088,00	41 130,00	408 922,00	100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 241 450,00	77 730,00		1 276 460,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					75 000,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	31 070,00	12 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	31 070,00	12 000,00	0,00
013	ATTENUATION DE CHARGES						
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
73	IMPOTS ET TAXES						
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS						
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-748,00	-1 382 037,00	-163 818,00	-10 060,00	-1 748 382,00	-100,00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES (3)		0,00	2 276 500,00	13 000,00	788 500,00	94 512,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	2 276 500,00	13 000,00	788 500,00	46 500,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				60 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 426 500,00	13 000,00	303 500,00	46 500,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		850 000,00				
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	48 012,00	0,00
RECETTES (3)		0,00	450 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	450 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		450 000,00				
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		0,00	-1 826 500,00	-13 000,00	-638 500,00	-94 512,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 et R.5211-1 et R.5211-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002) apparaissant à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
A 8		

FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Chap. (1)	Libellé	832 DÉVELOPPEMENT DURABLE	833 RÉSERVE NATURELLE - MARAIS D'ISLE		
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		175 490,00	1 012 614,00		
Dépenses de l'exercice		175 490,00	1 012 614,00		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 430,00	134 414,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	167 060,00	878 200,00		
014	ATTENUATION DE PRODUITS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00		
RECETTES		82 700,00	102 380,00		
Recettes de l'exercice		82 700,00	102 380,00		
013	ATTENUATION DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		51 380,00		
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	44 000,00	51 000,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 700,00			
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00		
SOLDE		-92 790,00	-910 234,00		

INVESTISSEMENT					
DEPENSES (3)		0,00	6 501 535,19		
Dépenses de l'exercice		0,00	6 291 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		200 000,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 683 000,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		3 408 000,00		
	Restes à réaliser - reports	0,00	210 535,19		
RECETTES (3)		0,00	2 436 357,00		
Recettes de l'exercice		0,00	2 436 357,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		2 436 357,00		
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00		
SOLDE		0,00	-4 065 178,19		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-14 + L.5711-1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 9

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	90 ZONES D'ACTIVITES	92 AGRICULTURE	94 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	95 OFFICE DE TOURISME
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		3 919 756,00	1 520 145,00	0,00	1 420 639,00	978 972,00
Dépenses de l'exercice		3 919 756,00	1 520 145,00	0,00	1 420 639,00	978 972,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 676 636,00	709 865,00		875 849,00	90 922,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	964 320,00	359 480,00		494 790,00	110 050,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	195 000,00				195 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 058 800,00	450 800,00		25 000,00	583 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000,00			25 000,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		431 404,00	128 894,00	470,00	0,00	302 040,00
Recettes de l'exercice		431 404,00	128 894,00	470,00	0,00	302 040,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	239 284,00	22 244,00			217 040,00
73	IMPOTS ET TAXES	85 000,00				85 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	107 120,00	106 650,00	470,00		
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-3 488 352,00	-1 391 251,00	470,00	-1 420 639,00	-676 932,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		1 270 823,90	1 130 123,90	0,00	135 000,00	5 700,00
Dépenses de l'exercice		1 213 200,00	1 072 500,00	0,00	135 000,00	5 700,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	113 000,00	113 000,00			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	5 000,00			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	120 000,00			120 000,00	5 700,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	975 200,00	954 500,00		15 000,00	
	Restes à réaliser - reports	57 623,90	57 623,90	0,00	0,00	0,00
RECETTES (3)		145 000,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		145 000,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	145 000,00	145 000,00			
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE		-1 125 823,90	-985 123,90	0,00	-135 000,00	-5 700,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2019	Montant des remboursements 2019		Encours restant dû au 01/01/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-2019900226Z 00001	12/03/2019	3 000 000,00	3 000 000,00	1 329,17	3 000 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
convention 01/08/2008-T4M	01/08/2008	8 070 175,54	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billels de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		11 070 175,54	3 000 000,00	1 329,17	3 000 000,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
0867503	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/11/1998	01/01/2017	01/12/2017	82 322,47	V	Livret A + 0,3	1,05	1,05	EUR	A	X	O	A-1
08AL094	CAISSE D'EPARGNE	02/06/2008	01/01/2017	25/11/2017	514 387,90	C	Taux fixe 4,69% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,69	4,76	EUR	A	P	O	B-1
08AL095	CAISSE D'EPARGNE	02/06/2008	01/01/2017	25/05/2017	496 918,43	C	Taux fixe 4,68% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,68	4,75	EUR	A	P	O	B-1
0925936	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2000	01/01/2017	01/09/2017	138 728,61	V	Livret A + 0,3	1,05	1,05	EUR	A	X	O	A-1
1132815	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/02/2009	01/01/2017	01/06/2017	281 663,00	V	Livret A + 0,6	1,35	1,35	EUR	A	X	O	A-1
15058	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2016	01/11/2016	01/02/2017	2 000 000,00	V	Livret A + 0,5	1,25	1,27	EUR	T	C	O	A-1
403-8	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	22/12/2008	22/12/2008	23/03/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,75 %	3,75	3,86	EUR	T	P	O	A-1
404-9	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/02/2009	27/02/2009	29/05/2009	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3,55 %	3,55	3,65	EUR	T	P	O	A-1
510 10	CAISSE D'EPARGNE	15/07/2010	01/12/2010	25/03/2011	5 500 000,00	F	Taux fixe à 2,04 %	2,04	2,06	EUR	T	P	O	A-1
51105	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2005	25/11/2005	25/02/2006	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,18 %	3,18	3,22	EUR	T	P	O	A-1
51206	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2006	25/03/2006	25/06/2006	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,4 %	3,40	3,44	EUR	T	P	O	A-1
513 07	CAISSE D'EPARGNE	03/04/2007	03/04/2007	25/11/2007	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,15 %	4,15	4,22	EUR	T	P	O	A-1
51508	CAISSE D'EPARGNE	15/10/2008	15/10/2008	25/02/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,65 %	4,65	4,73	EUR	T	P	O	A-1

7247479	CAISSE D'EPARGNE	25/02/2008	25/02/2008	25/02/2008	25/05/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,54 %	4,54	4,62	EUR	T	P	O	A-1
8233467	CAISSE D'EPARGNE	10/09/2012	01/01/2017	25/01/2017	25/01/2017	55 000,00	F	Taux fixe à 5,16 %	5,16	5,16	EUR	A	P	O	A-1
8269922	CAISSE D'EPARGNE	23/02/2005	01/01/2017	25/04/2017	25/04/2017	82 473,60	V	Eurobor 12M + 0,12	0,11	0,11	EUR	A	P	O	A-1
856579	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/04/1998	01/01/2017	01/05/2017	01/05/2017	21 190,41	V	Livret A + 0,3	1,05	1,05	EUR	A	X	O	A-1
99280357554	CREDIT AGRICOLE	09/06/2005	01/01/2017	05/06/2017	05/06/2017	92 150,00	F	Taux fixe à 3,85 %	3,85	3,85	EUR	A	F	O	A-1
99295554862	CREDIT AGRICOLE	10/07/2006	12/07/2006	05/07/2017	05/07/2017	175 000,00	F	Taux fixe à 4,04 %	4,04	4,04	EUR	A	P	O	A-1
MON502783EUR	BANQUE POSTALE	24/03/2015	01/01/2017	01/05/2017	01/05/2017	180 000,00	F	Taux fixe à 1,82 %	1,82	1,82	EUR	A	P	O	A-1
MON503276EUR	BANQUE POSTALE	24/04/2015	01/01/2017	02/01/2017	02/01/2017	95 000,00	F	Taux fixe à 1,62 %	1,62	1,63	EUR	T	C	O	A-1
MON514683EUR	SFIL CAFFIL	18/07/2005	18/07/2005	01/11/2005	01/11/2005	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,22 %	3,22	3,26	EUR	T	P	O	A-1
MON514685EUR	SFIL CAFFIL	06/08/2008	02/06/2009	01/09/2009	01/09/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,82 %	4,82	4,98	EUR	T	P	O	A-1
MON514686EUR	SFIL CAFFIL	06/08/2008	02/06/2009	01/09/2009	01/09/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,82 %	4,82	4,98	EUR	T	P	O	A-1
MON514688EUR	SFIL CAFFIL	27/12/2010	21/01/2011	01/05/2011	01/05/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1,85 %	1,85	1,86	EUR	T	P	O	A-1
MON526377EUR	BANQUE POSTALE		01/06/2019	01/09/2019	01/09/2019	9 000 000,00	F	Taux fixe à 1,22 %	1,22	1,24	EUR	T	C	O	A-1
MON526378EUR	BANQUE POSTALE		01/06/2019	01/09/2019	01/09/2019	6 000 000,00	F	Taux fixe à 1,22 %	1,22	1,24	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)						0,00									
convention 01/08/2008-T4M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/08/2008	01/08/2008	30/09/2008	30/09/2008	0,00	V	(T4M(Postfixé) + 0,15)-Floor - 0,15 sur T4M(Postfixé)	4,45	4,61	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)															

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNIE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
Emprunts et dettes au 01/01/2020													
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				33 288 979,12					5 349 988,29	740 307,71		68 108,49	
1641 Emprunts en euros (total)				33 288 979,12					5 349 988,29	740 307,71		68 108,49	
0867503	N		A-1	32 810,67	10,92			V	Livret A + 0,3	1,05	3 116,14	344,51	19,14
08AL094	N		B-1	336 817,17	12,9			C	Taux fixe 4,69% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,76	19 347,59	16 060,00	1 487,99
08AL095	N		B-1	361 289,22	15,4			C	Taux fixe 4,68% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,75	15 902,28	17 190,14	9 878,07
0925936	N		A-1	69 290,94	12,67			V	Livret A + 0,3	1,05	5 367,10	727,55	169,04
1132815	N		A-1	219 310,67	24,42			V	Livret A + 0,6	1,35	7 433,72	2 960,69	1 353,07
15058	N		A-1	1 600 000,04	11,83			V	Livret A + 0,5	1,27	133 333,32	16 779,63	2 444,45
403-8	N		A-1	1 617 486,00	3,72			F	Taux fixe à 3,75 %	3,86	382 021,00	56 088,82	1 138,25
404-9	N		A-1	2 033 697,00	4,16			F	Taux fixe à 3,55 %	3,65	451 407,00	67 502,50	4 836,97
51010	N		A-1	2 322 027,47	5,98			V	Euribor 3M + 0,55	0,15	378 931,66	5 055,79	42,10
51105	N		A-1	412 203,41	0,9			F	Taux fixe à 3,18 %	3,22	412 203,41	8 224,98	
51206	N		A-1	520 297,42	1,23			F	Taux fixe à 3,4 %	3,44	414 468,82	12 442,90	49,97
51307	N		A-1	1 162 385,06	2,65			F	Taux fixe à 4,15 %	4,22	407 498,50	41 951,82	3 045,76
51508	N		A-1	1 687 795,20	3,9			F	Taux fixe à 4,65 %	4,73	393 153,88	71 692,88	5 852,86
7247479	N		A-1	1 386 979,70	3,15			F	Taux fixe à 4,54 %	4,62	405 300,75	56 133,53	4 333,02
8235467	N		A-1	37 801,71	8,07			F	Taux fixe à 5,16 %	5,16	3 405,72	1 950,57	1 651,58
8269922	N		A-1	61 852,69	15,32			V	Euribor 12M + 0,12	0,01	3 229,19	6,29	-56,99
856579	N		A-1	7 997,17	10,33			V	Livret A + 0,3	1,05	779,28	136,22	38,33
99280357554	N		A-1	51 273,38	10,43			F	Taux fixe à 3,85 %	3,85	3 831,52	1 974,03	1 040,10
99295554862	N		A-1	105 332,88	11,51			F	Taux fixe à 4,04 %	4,04	6 994,05	4 255,45	1 931,27
MONS02783EUR	N		A-1	136 655,93	10,33			F	Taux fixe à 1,82 %	1,82	11 333,50	2 487,14	1 514,24
MONS03276EUR	N		A-1	68 085,39	10,5			F	Taux fixe à 1,62 %	1,63	6 333,32	1 064,48	247,31
MONS14683EUR	N		A-1	311 178,58	0,58			F	Taux fixe à 3,22 %	3,26	311 178,58	5 023,37	
MONS14688EUR	N		A-1	1 891 762,16	4,42			F	Taux fixe à 4,82 %	4,98	385 870,70	85 682,73	6 048,66
MONS14688EUR	N		A-1	1 891 762,16	4,42			F	Taux fixe à 4,82 %	4,98	385 869,70	85 682,73	6 048,66
MONS14688EUR	N		A-1	337 889,10	6,08			F	Taux fixe à 1,85 %	1,86	51 477,56	5 895,20	866,38
MONS2637EUR	N		A-1	8 775 000,00	19,42			F	Taux fixe à 1,22 %	1,24	450 000,00	104 996,26	8 463,75
MONS26378EUR	N		A-1	5 850 000,00	19,42			F	Taux fixe à 1,22 %	1,24	300 000,00	69 997,50	5 642,50

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bouillies	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
08AL094	CAISSE D'EPARGNE	514 387,90	336 817,17	1	24,5		Taux fixe 4,69% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	Taux fixe 4,69% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	104 726,29	Taux fixe 4,69% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,76	16 060,00		1,01
08AL095	CAISSE D'EPARGNE	496 918,43	361 289,22	1	27		Taux fixe 4,68% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	Taux fixe 4,68% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	140 838,64	Taux fixe 4,68% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,75	17 190,14		1,08
TOTAL (B)		1 011 306,33	698 106,39									33 250,14		2,10
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		1 011 306,33	698 106,39									33 250,14		2,10

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à contre sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inférieurs français ou zone euro ou étant entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou étant d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
AMORTISSEMENT LINÉAIRE	<p>Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeurs s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT): 610,00 €</p> <p style="text-align: center;"><u>Biens ou catégories de biens amortis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Biens de faible valeur (<500 €) - Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études - Aides à l'investissement consenties aux entreprises - Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations - Subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national <p><i>Immobilisations incorporelles:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciels - Frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme - Frais d'études non suivis de réalisation <p><i>Immobilisations corporelles:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantations - Immeubles de rapport - Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Engins roulants de voirie (balayeuse, saleuse, goudronneuse, ...) - Autre matériel de voirie (marteau-piqueur, dameuse, ...) - Autres installations, matériel et outillage techniques - Véhicules légers - Véhicules lourds - Matériel de bureau - Matériel informatique - Mobilier - Cheptel - Autres immobilisations corporelles - Equipements sportifs 	<p>Délibérations du 14 novembre 1996, 24 février 1998 et 17 décembre 2012</p>
	<u>Durée</u>	
		<ul style="list-style-type: none"> 1 an 5 ans 15 ans 30 ans 2 ans 10 ans 5 ans 15 ans 30 ans 15 ans 10 ans 6 ans 8 ans 5 ans 8 ans 6 ans 5 ans 12 ans 10 ans 8 ans 10 ans

IV- ANNEXE		IV
ETAT DES PROVISIONS		A 4

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de la constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
Provisions pour risques et charges	0 €	04/07/2005	0 €	2 920 000 €	0 €	2 920 000 €

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		RECETTES		IV
DEPENSES		RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)
011		Char ges à caractère général		Montant
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500,00		
60612	ELECTRICITÉ	10 000,00		
60622	CARBURANTS			
60623	ALIMENTATION NON STOCKÉE	2 500,00		
60632	Fournitures de petit équipement	85 500,00		
6064	Fournitures administratives	250,00		
6068	ACHATS NON STOCKES D'AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	965 000,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	8 500,00		
61521	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR TERRAINS	15 000,00		
61551	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	154 000,00		
61558	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERES	8 200,00		
6156	MAINTENANCE	11 850,00		
616	PRIMES D'ASSURANCE	25 900,00		
617	ETUDES ET RECHERCHE			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	20 036,00		
6228	HONORAIRES - DIVERS	32 500,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 300,00		
6237	PUBLICATIONS	8 000,00		
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	8 200,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	350,00		
6256	MISSIONS	458,00		
6257	RÉCEPTIONS			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	100,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTTISATIONS...)			
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL			
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	12 000,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 500,00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		7331	TAXE DENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
		1 379 144,00		11 900 000,00

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		RECETTES		IV
		Dotations et participations reçues		A7.3.1
DEPENSES				
012	Charges de personnel	3 219 800,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	10 000,00		
6336	COT. CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE	18 000,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	1 407 000,00		
64112	N.B.L. SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, ...	26 200,00		
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	210 300,00		
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	618 300,00		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	400 400,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	465 400,00		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDI	25 300,00	7472	
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 600,00	7488	
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	24 100,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	13 150,00		
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	50,00		
014	Atténuation de produit	-		
65	Autres charges de gestion courante	4 408 500,00	013	
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 400 000,00	6419	
6588	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 500,00	75	
66	Charges financières	-		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	-	76	
67	Charges exceptionnelles	-		
675	Produits exceptionnels	-	77	
	Produits de cessions d'immobilisations		775	
	Produits exceptionnels divers		7788	
022	Dépenses imprévues	689 050,00		
	Total des dépenses réelles	9 696 494,00		13 018 500,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	179 940,00	042	
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	179 940,00	777	
023	Virement à la section d'investissement	1 684 224,00		
	Total des dépenses d'ordre	1 864 164,00		
	SOUS-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 560 658,00		13 018 500,00
Contribution aux frais administration générale de la collectivité (14,24% des charges des services de support)		1 871 839,00		413 997,00
TOTAL GENERAL		13 432 497,00	042	13 432 497,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

					IV
					A7.3.1

DEPENSES		RECETTES		Montant	
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	-		Subventions d'investissement reçues	-
1641	EMPRUNTS EN EUROS		1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES D'ETAT	
			1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES D'ETAT	
			1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS	
			1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS	
				Souscription d'emprunts et dettes assimilées	-
	Acquisition d'immobilisations	1 978 000,00	1641	EMPRUNTS EN EUROS	-
2128	AMENAGEMENT DE TERRAINS	1 000,00		Dotations et Subventions reçues	259 700,00
21318	CONSTRUCTIONS - AUTRES BATIMENTS PUBLICS		10222	F.C.T.V.A.	259 700,00
2135	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENT DES CONSTRUCTIONS (dont provisions déchetières Omissey Claîtres, ressourcette)	1 565 500,00			
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE				
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	220 000,00			
2183	MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE				
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	192 500,00			
2313	CONSTRUCTIONS				
020	Dépenses imprévues	145 864,00			
	Total des dépenses réelles	2 123 864,00		Total des recettes réelles	259 700,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre section	-	040	Opé. d'ordre de transfert entre section	179 940,00
13918	SUB-EQUIPEMENT TRANSFEREES C/PTE RESULTAT-AUTRES	-	28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	49 250,00
			28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	60,00
			28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 630,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	1 684 224,00
	Total des dépenses d'ordre	-		Total des recettes d'ordre	1 864 164,00
	TOTAL GENERAL	2 123 864,00		TOTAL GENERAL	2 123 864,00

IV -ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION		B1.1

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt	Année		Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur	Montant initial	Durée résiduelle
	Année	Profil					
Total							
Autres emprunts							
1993	P		OPAC de Saint-Quentin	Réhabilitation d'un immeuble à usage de foyer pour handicapés sis à Harly * Allongement de la durée d'amortissement par avenant en date du 19 Juin 1997	Caisse des Dépôts et Consignations	81 611,04	11 ans

(1) A : annuelle, T : trimestrielle

(2) F : taux fixe, I : taux indexé

IV - ANNEXES						IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS						B1.6	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET							
B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET							
Imputation budgétaire	Nature	s/fonction	Subventions se rapportant à une convention d'objectifs et de moyens	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT							
2041 Subventions d'équipement aux organismes publiques							
204182	72			Logement social - Aide à la pierre	Bailleurs publics	Établissement public	150 000,00
204132	824			Fibre optique	USEDA	Établissement public	398 000,00
2041412	020.13			Fonds de concours	Communes diverses	Collectivité territoriale	364 329,00
					Total nature 2041		912 329,00
2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé							
20422	72			Aides au secteur locatif - Aides au logement	Bailleurs privées		1 000 000,00
20422	824			Friche du Maréchal Juin	SEDA	Société par actions simplifiée	27 000,00
20422	94			Aide à l'artisanat	Divers bénéficiaires		120 000,00
20422	820			Etude/ recherche	SEDA	Société par actions simplifiée	162 000,00
					Total nature 2042		1 309 000,00

Imputation budgétaire		Subventions se rapportant à une convention d'objectifs et de moyens	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Nature	s/fonction					
FONCTIONNEMENT						
6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics						
657341	020.13		Contrat de ville	Ville de Saint-Quentin	Collectivité territoriale	131 125,00
65737	95		Fonctionnement	Office de tourisme et des congrès	Service public	583 000,00
65738	23	X	Financement d'une thèse de recherche	Université de Picardie Jules Verne	Etablissement public d'enseignement	10 200,00
65738	23		Organisation de colloque international	INSSET	Etablissement public d'enseignement	1 000,00
65738	523		Participation aux frais de transport en gare des volontaires du centre	Etablissement Public d'Insertion de la Défense - EPIDE	Etablissement public	4 400,00
65738	020.117	X	Fonctionnement	Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois	Groupement d'intérêt public	900,00
65738	90		Fonctionnement	Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois	Groupement d'intérêt public	450 800,00
65738	820		Fonctionnement	USEDA	Service public	9 184,00
				Total nature 6573		1 190 609,00
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé						
	020.13		Diverses actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, lesquelles seront à déterminer en application de délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération prises à cet effet	Divers bénéficiaires	Association loi 1901	103 460,00
	020.13		Festival de Bistrot	Association amicale des jeunes de Villers-Saint-Christophe	Association loi 1901	3 000,00

Imputation budgétaire		Subventions se rapportant à une convention d'objectifs et de moyens	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Nature	s/fonction					
	020.13		Fonctionnement	Association amicale des sapeurs-pompiers de Villers-Saint-Christophe	Association loi 1901	825,00
	020.13		Fonctionnement	ADERMAS	Association déclarée	28 262,00
	025	X	Fonctionnement	Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Saint-Quentin et des collectivités affiliées	Association loi 1901	229 810,00
	025		Fonctionnement	Club électronique de l'INSSET	Association loi 1901	1 000,00
	025		Journée d'accueil des étudiants	Divers bénéficiaires	Association loi 1901	4 500,00
	025		Fonctionnement	Mémoire du canton	Association loi 1901	500,00
	025		Fonctionnement	Comité de Jumelage	Association loi 1901	4 500,00
	414	X	Exploitation de la Base Urbaine de Loisirs	Vert Marine	Société par actions simplifiée	900 000,00
	422		Aide à la pratique du sport	Association d'encouragement à la pratique sportive AEPS	Association loi 1901	7 500,00
	815.10	X	Exploitation du service public des transports urbains de voyageurs - Convention de délégation	Saint-Quentin Mobilité	Société par actions simplifiée	6 695 200,00
	815.11		Transport à la demande	Saint-Quentin Mobilité	Société par actions simplifiée	304 000,00
	815.12	X	Transport et accompagnement des personnes à mobilité réduite	ANDIGO	Société par actions simplifiée	680 000,00
	830		Participation aux frais de fonctionnement annuel de capteurs de surveillance de la qualité de l'air à Saint-Quentin	Association pour la surveillance de la qualité de l'air - ATMO Picardie	Association loi 1901	23 000,00

Imputation budgétaire		Subventions se rapportant à une convention d'objectifs et de moyens	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Nature	s/fonction					
	830		Chantier d'insertion professionnel "Cap'Vert"	Association d'Insertion du Pays Saint-Quentinois	Association loi 1901	16 300,00
	830		Fonctionnement	Pop Amphibiens	Association loi 1901	2 600,00
				Total nature 6574		9 004 457,00

IV - ANNEXES - ETAT DES COTISATIONS			IV	
			B1.6	
Imputation budgétaire		Service	BÉNÉFICIAIRES	Montant cotisation
Nature	Sous-Fonction			
6281	020.10	225COMD	Fédération Nationale des Collectivités Concedantes et Régies	2 925 €
6281	020.10	225COMD	AMORCE - Association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie	886 €
6281	020.116	225COMD	APASP - Association Pour l'Achat dans les Services Publies	400 €
6281	020.117	256PERS	IRFA - APISUP Institut régio,a,l de formation en alternance de Picardie	200 €
6281	23	607PLAN	AVUF - Association des villes universitaires de France	500 €
6281	72	607PLAN	CD2E Accélérateur de l'éco-transition	7 720 €
6281	72	607PLAN	FSL - Fonds de solidarité logement	38 000 €
6281	822	320VOIR	APV - Aisne Partenariat de voirie	49 800 €
6281	822	320VOIR	FDS - Fond de solidarité de voirie	1 280 €
6281	830	225COMD	ISE les marais Isle	20 €
6281	830	225COMD	UFCS	50 €
6281	830	225COMD	AfDPZ	750 €
6281	833	225COMD	EAZA	3 000 €
6281	833	225COMD	RNF	385 €
6281	833	225COMD	SPECIES	2 500 €
6281	90	225COMD	Fédération des chasseurs de l'Aisne	65 €
6281	94	225COMD	SYMOP	3 000 €
6281	94	225COMD	SPORSORA	2 100 €
6281	94	225COMD	IAR	2 693 €
6281	94	225COMD	CCI de l'Aisne	600 €

IV - ANNEXES - ETAT DES COTISATIONS

Imputation budgétaire			Service	BÉNÉFICIAIRES	Montant cotisation
6281	94	225COMD	EU Robotics	250 €	
6281	94	225COMD	AFVPZ	23 €	
6281	020	225COMD	CLUB KCO Knowledge	996 €	
6282	020	225COMD	EAZWV	75 €	
6283	020	225COMD	UNION DES MAIRES	882 €	
6281	94	710AFEC	Association Aisne Initiative	17 000 €	

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - DEPENSES -	IV
PRINCIPAL	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP		MONTANT DES CP		
	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations y cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	31 439 933,00	14 381 979,00	17 057 954,00		
AMENAGTERR	14 217 015,00	10 857 458,00	3 359 557,00		
ENVIDEME	3 650 678,00	2 346 182,00	1 304 496,00		
DEVECO	612 283,00	334 283,00	278 000,00		
EPLUVOIRED	8 619 794,00	4 842 591,00	3 777 203,00		
	23 706 456,43	23 706 456,43			
	82 246 159,43	56 468 949,43	25 777 210,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - RECETTES - PRINCIPAL

IV

B2.1

	N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP		MONTANT DES CP			
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations au cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)	
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	5 304 144,00	942 481,00	4 361 663,00			
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	3 522 193,00	1 250 834,00	2 271 359,00			
ENVIDEMIE	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	329 768,00	247 145,00	82 623,00			
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00		0,00			
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	1 041 862,00	162 362,00	879 500,00			
		3 677 102,75	3 677 102,75	0,00			
		13 875 069,75	6 279 924,75	7 595 145,00	0,00	0,00	

Emplois fonctionnels		2	-	2	1,00	1,00	2,00
Directeur de communautés d'agglomération de 80 à 150 000 habitants	A	1		1	1,00		1,00
Directeur général adjoint établissements publics de 40 à 150.000 hab.	A	1		1	1,00		1,00
Administrative		163	-	163	114,46	44,40	158,86
Administrateur	A	1		1	1,00		1,00
Attaché	A	20		20	9,00	10,80	19,80
Attaché principal	A	6		6	6,00		6,00
Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement	A	1		1		1,00	1,00
Directeur des systèmes d'information et télécommunications	A	1		1		1,00	1,00
Directeur territorial	A	1		1	1,00		1,00
Rédacteur	B	17		17	9,20	7,00	16,20
Rédacteur principal de 1ère classe	B	10		10	9,80		9,80
Rédacteur principal de 2ème classe	B	6		6	6,00		6,00
Adjoint administratif territorial	C	37		37	12,30	23,60	35,90
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	21		21	20,50		20,50
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	42		42	40,66		40,66
Technique		311	5	316	249,23	65,00	314,23
Ingénieur	A	5		5	2,00	3,00	5,00
Ingénieur en chef	A	2		2	2,00		2,00
Ingénieur principal	A	5		5	5,00		5,00
Technicien	B	9		9	1,00	8,00	9,00
Technicien principal de 1ère classe	B	9		9	8,80		8,80
Technicien principal de 2ème classe	B	8		8	5,00	3,00	8,00
Adjoint technique territorial	C	112	2	114	62,39	51,00	113,39
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	63		63	63,00		63,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	64	3	67	66,14		66,14
Agent de maîtrise	C	10		10	10,00		10,00
Agent de maîtrise principal	C	24		24	23,90		23,90

			7	1	8	6,86	-	6,86
Animation								
Animateur principal de 1ère classe	B	1			1	1,00		1,00
Adjoint territorial d'animation	C	4		1	5	4,06		4,06
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	2			2	1,80		1,80
Culturelle								
Conservateur en chef (patrimoine)	A	1		7	9	2,46	2,16	4,63
Assistant d'enseignement artistique	B		4		4		1,86	0,80
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1		1	2	1,36		1,86
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B		2		2	0,30	0,30	1,36
Médico-Sociale								
Biologiste, vétérinaire ou pharmacien de classe normale	A			2	9	3,80	3,89	0,60
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	A		1		1		0,23	7,69
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	2		1	3		2,66	0,23
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1			1	1,00		2,66
Psychologue de classe normale	B	1			1	1,00		1,00
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	2			2	1,80	1,00	1,00
Police								
Garde champêtre chef	C	2		-	2	2,00	-	2,00
Garde champêtre chef principal	C	1			1	1,00		1,00
Sportive								
Educateur territorial des A.P.S	B	10			14	9,00	5,00	14,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	3			3	3,00		5,00
Opérateur A.P.S. principal	C	1			1	1,00		3,00
								1,00

Agents occupant un emploi permanent

Administrateur	Catégorie A	Administrative	542		3-3 2°	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	444		3-3 2°	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	444		3-3 2°	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	444		3-2	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	444		3-2	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	567		3-3 2°	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	444		3-3 2°	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	653		3-4	CDI
Attaché	Catégorie A	Administrative	444		3-3 2°	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	444		3-2	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	444		3-2	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	444		3-2	CDD
Attaché	Catégorie A	Administrative	830		3-4	CDI
Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement	Catégorie A	Administrative	985		3-3 2°	CDD
Directeur des systèmes d'information et télécommunications	Catégorie A	Emplois fonctionnels	HEB		Article 47	CDD
Directeur de communautés d'agglomération de 80 à 150 000 habitants	Catégorie A	Médico-Sociale	862		3-2	CDD
Biologiste, vétérinaire ou pharmacien de classe normale	Catégorie A	Médico-Sociale	404		3-2	CDD
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	Catégorie A	Médico-Sociale	404		3-2	CDD
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	Catégorie A	Médico-Sociale	422		3-2	CDD
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	Catégorie A	Médico-Sociale	821		3-3 2°	CDD
Psychologue de classe normale	Catégorie A	Technique	444		3-2	CDD
Ingénieur	Catégorie A	Technique	646		3-3 2°	CDD
Ingénieur	Catégorie A	Technique	611		3-3 2°	CDD
Rédacteur	Catégorie B	Administrative	372		3-2	CDD
Rédacteur	Catégorie B	Administrative	372		3-2	CDD
Rédacteur	Catégorie B	Administrative	372		3-2	CDD
Rédacteur	Catégorie B	Administrative	372		3-2	CDD
Rédacteur	Catégorie B	Administrative	397		3-2	CDD
Rédacteur	Catégorie B	Administrative	372		3-2	CDD
Rédacteur	Catégorie B	Administrative	415		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	Catégorie B	Culturelle	372		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	Catégorie B	Culturelle	372		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	Catégorie B	Culturelle	372		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	Catégorie B	Culturelle	452		3-2	CDD

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Catégorie B	Culturelle	638	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	Catégorie B	Sportive	372	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	Catégorie B	Sportive	372	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	Catégorie B	Sportive	372	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	Catégorie B	Sportive	397	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	Catégorie B	Sportive	372	3-2	CDD
Technicien	Catégorie B	Technique	379	3-2	CDD
Technicien	Catégorie B	Technique	431	3-2	CDD
Technicien	Catégorie B	Technique	563	3-2	CDD
Technicien	Catégorie B	Technique	397	3-2	CDD
Technicien	Catégorie B	Technique	415	3-2	CDD
Technicien	Catégorie B	Technique	538	3-2	CDD
Technicien	Catégorie B	Technique	372	3-2	CDD
Technicien	Catégorie B	Technique	372	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	Catégorie B	Technique	444	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	Catégorie B	Technique	444	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	Catégorie B	Technique	399	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint administratif territorial	Catégorie C	Administrative	350	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	Catégorie C	Technique	350	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	Catégorie C	Technique	350	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	Catégorie C	Technique	350	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	Catégorie C	Technique	350	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	Catégorie C	Technique	350	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	Catégorie C	Technique	350	3-2	CDD

ETAT DES IMMOBILISATIONS
Bâtiments appartenant à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

N° secteur	DESIGNATION DES ENSEMBLES	NATURE DU BIEN	LOCATAIRES OU AFFECTATAIRES	SURFACE AU SOL (m²)	SURFACE BATIMENT
1	Saint-Quentin Collège Jean Moulin, rue Maurice Bellonte CM 682 CM 345 CM 718 CM 737 CM 741 CM 739 CM 742 CM 744	Emprise Collège Emprise Collège Accotement Voirie Accotement Voirie Voirie Voirie	Département Département	14 216 2 527 474 174 437 4042 396 677	4 912
2	Saint-Quentin Collège Montaigne, rue Boileau BM 7	Emprise collège	Département	13 203	4 118
3	Saint-Quentin Collège Gabriel Hanotaux, rue Henriette Cabot ZI 107	Emprise collège	Département	15 486	6 455
4	Saint-Quentin Annexe au Collège Gabriel Hanotaux, rue Jules Ferry BK 337	Square	Département	2 039	
5	Gauchy Collège Paul Eluard, rue Gérard Philippe ZC 12	Emprise collège	Département	15 800	5 242
6	Harly Collège Anne Frank, rue de Champagne AC 7 AC 297 AC 346 AC 344	Emprise collège Emprise collège Emprise collège Accotement	Département Département	1 076 9 292 4 947 290	5 723
7	Saint-Quentin, rue Fleming Lycée Professionnel des métiers de l'Aménagement, Omissy - B 1019 Omissy - B 395	Emprise Lycée Voirie	Région Picardie	31 342 1 550	21 903
8	Saint-Quentin, rue du Commandant Guy Biéler C.O.S.E.C (Complexe sportif évolutif couvert) Pierre de la Ramée, AY 1063	Emprise COSEC	Etablissements d'enseignement Ville de Saint-Quentin	10 281	1 078
9	Harly, rue de Picardie C.O.S.E.C Anne Frank Harly - AC 8 Harly - AC 373	Emprise COSEC Emprise COSEC	Etablissements d'enseignement Commune d'Harly	2 502 166	1 220
10	Gauchy, rue Georges Herbin C.O.S.E.C Paul Eluard Gauchy - ZC 13 Gauchy - ZC 50	Emprise COSEC Emprise COSEC	Etablissements d'enseignement Commune de Gauchy	10 314 1 306	1 220
11	Saint-Quentin, rue Henriette Cabot Gymnase Gabriel Hanotaux ZI 0128	Emprise COSEC	Etablissements d'enseignement Ville de Saint-Quentin	9472	1 964

12	Saint-Quentin - Rue Fleming / Chemin de Morcourt Gymnase situé à proximité du L.E.P. de l'ameublement Omissy - B 721	Emprise gymnase	Etablissements d'enseignement Ville de Saint-Quentin	24110	979
13	Saint-Quentin, Boulevard Jean Boutin Piscine Jean Boutin BP 453 BP 492	Emprise piscine Emprise piscine		13 535 1 127	2 089
14	Hôtel de l'Agglomération Saint-Quentin - 58 Boulevard Victor Hugo BD 192 et BD 34	Emprise siège de l'Agglo	Bureaux CASQ Bureaux ENEDIS	12 312	3 040 1 717
15	BD 193 Saint-Quentin - 9 place La Fayette AS 164	Station de Gaz Emprise bâtiment	Le GIP de la MEF	194 1 265	1 775
16	Omissy Secteur "Centre de traitement des déchets ménagers" B 877 B 878 B 475 B 879	Parcelle agricole Parcelle agricole Parcelle agricole Déchetterie et modulaires	VAN MAELE SALLANDRE VAN MAELE SALLANDRE	10 030 4 600 370 9 738	13
17	Déchetterie Ouest à Saint-Quentin Parcelles lieudit Bois de la chapelle et Bois Coutte ZH 465 ZH 472 ZH 473	Loge du gardien (37 m²) et W.C public (20 m²) Terrain Terrain		6 458 3 669 1 350	57
18	Déchetterie à Gauchy - Route de Chauny Gauchy - AL 22	Déchetterie + modulaires		15 990	13
19	Montescourt-Lizerolles - Rue Louis Séblène prolongée AC 94	Terrain de tennis couvert, lieu d'accueil, vestiaire	Association Tennis Club	2 715	912
20	Seraucourt-Le-Grand 13 rue Louise Robert de la Tour AC 184	Pavillon	Loué à un particulier	837	85
21	Z.A.E La Clé des Champs Clastres - St Simon - Artemps - Seraucourt le Grand Clastres - ZN 25 - Secteur Pôle Mécanique Clastres - ZN 20 Saint-Simon - A 227 Artemps - ZB 55 Artemps - ZC 21 Artemps - ZB 51 Clastres - ZN 3 Clastres - ZN 3 Seraucourt le Grand - ZE 153 Artemps - AB 2 Artemps - ZB 41 Seraucourt Le Grand - ZE 169 Artemps - ZB 35 Artemps - ZB 36 Artemps - ZB 38 Artemps - ZB 39 Artemps - ZB 40	Bâtiment d'accueil du circuit de vitesse Infirmierie, sanitaires, salle de briefing, garage Terrain Circuit/terrain Piste d'accélération Circuit/terrain Terrain Déchetterie Centre Technique du Pôle mécanique Terrain Terrain Terrain Terrain Accotement Accotement Accotement Accotement Accotement Bureaux	Ecovegetal en partie Ecovegetal en partie Ecovegetal en partie	178 198 67 172 312 460 378 304 111 654 10 900 27 685 119 400 510 040 11 690 6 900 2 073 1 321 120 390 3 220 6 327	160 594 58 180
22	Pôle Communautaire Clastres - ZN 8	Bureaux Salle de danse Logement vacant Les Troffinois			1 514
	Centre Technique d'Agglomération			36 201	4 307

23	Neuville-Saint-Amand lieudit "Buisson à Perdrix" ZH 142 et ZH 120 Périmètre de la Base Urbaine de Loisirs (La BUL) Saint-Quentin - Rue Larmarine. BC n°58 BC n°59 BC n°60 BC n°61 BC n°62 BC n°344 BC n°54 BC n°55 BC n°56 Autres parcelles "La BUL" : BC n°45, 46, 47, 48, 298, 299, 324, 1, 2, 53, 52, 51, 50, 325, 3. Autres parcelles situées au nord de la BUL : BD 59 BD 143 BD 57 BD 56 BC 302 36 rue Crozat (BD 54) 32 rue Crozat (BD 52) Rue Crozat (BD 50) 9 B et 7 T. rue de Vriq BC 63, 64, 65	DPROX, Modulaires, Bungalows Espace vert	Bâtiment Bâtiment Bâtiment Bâtiment Bâtiment Bâtiment Bâtiment Bâtiment Parking Terrain Voirie et accotement Terrain Terrain Voirie et accotement Maison Maison avec un garage Deux garages Aire d'accueil de camping-car	1 009 9 900 199 101 924 682 287 906 190 1 615 348 84 110 627 169 148 30 4 507	9 474
25	Aire d'accueil des gens du voyage Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord Saint-Quentin - ZK 90	Aire d'accueil		14 940	50
26	Friche industrielle - 10 Boulevard du Marchal Juin Saint-Quentin - BZ 260 Saint-Quentin - BZ 413	Friche industrielle Garages désaffectés		11 906 906	
27	Friche industrielle TERGAL à Ganchy Parcelles bâties : AH n°252 et AH 142 Parcelles non bâties : AI n°453 AH n°273 AH n°271 AH n°239 AH n°150 AH n°147 AH n°146 AH n°145 AH n°144 AH n°143	Friche industrielle Terrain Ancien chemin désaffecté Ancien site Tergal Ancienne voie ferrée Ancien site Tergal Ancien site Tergal Ancien site Tergal Ancien site Tergal Ancien site Tergal Terrain Ancien site Tergal		102 835 8 138 1 633 22 693 4 406 1 420 3 458 12 450 8 518 8 220 5 498 17 731	23 784
TOTAL GENERAL				2 290 972	56 480
TOTAL BATI					

Non bâtis appartenant à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

N° secteur	DESIGNATION DES ENSEMBLES	NATURE DU BIEN	LOCATAIRES OU AFFECTATAIRES	SURFACE AU SOL (m ²)
	CLASTRES - Lotissement lieu-dit Entre deux Marais			
	B 367	Terrain		730
	B 368	Terrain		2 896
	B 373	Terrain et voirie		850
	B 374	Terrain et voirie		710
	B 811	Terrain		1 199
	B 865	Voie		140
	B 869	Terrain		1 356
	B 873	Voie		160
	B 875	Voie		155
	B 928	Voie		962
	B 939	Voie		903
	B 943	Terrain		444
	B 944	Terrain		857
	B 946	Terrain et voirie		1 366
	B 951	Terrain et voirie		494
	B 952	Voie		141
	B 954	Voie		160
	B 973	Terrain		1 020
	B 974	Terrain		1 020
	B 975	Terrain		1 019
	B 976	Voie		4 483
	CLASTRES - Les Aumis Vieville - C 479	Terrain naturel		761
	NEUVILLE-SAINT-AMAND			
	Zone d'Activités Lieudit "la Vallée de Rinqueval"			
	ZI 185	Rue et accotement		1 931
	ZI 197	Terrain		993
	ZI 188	Accotement		425
	Zone Sud			
	ZH 110	Terrain agricole		75 222
	ROUVROY-MORCOURT			
	Zone Industrielle			

Rouvroy :			
AB 14	Terrain agricole		3636
AB 24	Terrain		10864
AB 15	Terrain		11377
ZC 28	Terrain		610
Morscourt :			
AC 109	Terrain (ancien chemin)		1785
AC 110	Voirie		84
AC 112	Ancien chemin et accotement		428
ZD 426	Voirie		8147
ZD 418	Voirie		2690
ZD 422	Voirie		3444
ZD 270	Accotement		620
ZC 45	Ancien chemin rural		123
ZC 47	Accotement chemin rural		869
ZD 405	Bassin d'eau pluviale		2307
ZD 38	Château d'eau		8250
ZD 378	Rue du Buisson		3061
ZD 379	Rue Daniel Carlier		2119
ZD 411	Voiries		6437
ZD 375	Chemins		20550
ZD 376	Voirie		5019
AB 277	Terrain enclavé		460
AB 6	Rue Daniel Carlier		3809
HARLY - Avenue Pierre Choquart			
Harly - AB 341			2 160
Harly - AB 340			1890
GAUCHY			
Zone industrielle Saint-Lazare			
St-Quentin - rue Henri Gurliat - CH 412			345
St-Quentin - rue Henri Gurliat - CH 298			5 013
CH 296	Terrains		1 000
CH 297	Terrains		954
CH 504	Terrains		5 398
CH 503	Accotement		1 141
CH 533	Rue Henri Gurliat pour partie		3 409
Diverses parcelles :			
AH 294 (Ancienne 284)	Stockage eau / assainissement		4 774
ZB 484 (Ancienne 168)	Emprise bassin		1 175
		Loué à un agriculteur	

ZB 158	Emprise bassin	546
AB 731 (Ancienne 557)	Terrain	243
AB 732 (Ancienne 557)	Terrain	9 618
"Les 40 setiers" (ancienne parcelle ZL 141)		
ZL 153	Terrain	3 481
ZL 154	Terrain	1 139
ZL 155	Bassin	794
ZL 156	Bassin	1 222
ZL 157	Bassin	1 159
ZL 224	Terrain	80 515
Voie de Neuville - ZI 6	Terrain agricole	20 990
Divers Terrains :		
AK 377	Terrains "Zone de loisirs" au PLUI	360
AK 379	Terrains "Zone de loisirs" au PLUI	467
AK 82	Terrains "Zone de loisirs" au PLUI	492
AK 81	Terrains "Zone de loisirs" au PLUI	278
AK 79	Terrains "Zone de loisirs" au PLUI	386
Secteur Chemin Clastrois		
Saint-Quentin - CH 500		800
Gauchy - AL 87	Voirie et accotement	327
Gauchy - AL 74	Voirie	78
Gauchy - AL 73	Voirie	153
Gauchy - AL 16	Voirie	161
Gauchy - AL 17	Voirie	176
Gauchy - AL 18	Voirie	194
Gauchy - AL 89	Terrain à identifier	2 452
SAINT-QUENTIN		
Zone d'Aménagement du Bois de la Chocque		
Saint-Quentin		
CZ 763, CZ 767, CZ 797,		
DK 62, 63, 92, 125, 126, 130, 155, 158, 164, 166, 169, 174,		
157, 177		
ZH 102, 290, 291, 311, 318, 356, 359, 361, 364, 366, 369, 371,		
375, 377, 381, 384, 387, 390, 394, 396, 398, 403, 405		166 411
Parc des Autoroutes A26/A29		
Saint-Quentin ZH 525	Accotement	.99
Saint-Quentin ZH 527	Voirie et accotement	
Saint-Quentin ZH 591	Accotement	
	Loué à un agriculteur	
	Antenne relais ORANGE	

Saint-Quentin ZH 592	Rue André Misserand	
Saint-Quentin ZH 593	Accotement	
Fayet - ZA 151	Terrain	
Fayet - ZA 187	Voirie et accotement	
Fayet - ZA 188	Rue André Misserand	
Fayet - ZA 164	Voirie et accotement	
Fayet - ZA 189	Voirie et accotement	
Fayet - ZA 185	Voirie et accotement	
Fayet - ZA 186	Voirie et accotement	
Fayet - ZA 157	Voirie et accotement	
Fayet - ZA 115	Accotement	
Fayet - ZA 143	Accotement	
Fayet - ZA 162	Voirie et accotement	
Saint-Quentin - Boulevard Camille Guerin CH 325, 326, 327, 328, 394, 507		
Saint-Quentin - Secteur Henri Gurliat CH 296, 297, 533, 412, 527, 529, 531, 533, 504, 503		
Secteur rue Maurice Bellonte		
Saint-Quentin - CM 345		
Saint-Quentin - CM 682		
Saint-Quentin - CM 744		
Saint-Quentin - CM 718		
Saint-Quentin - CM 742		
Saint-Quentin - CM 740		
Saint-Quentin - CM 739		
Saint-Quentin - CM 737		
Saint-Quentin - CM 741		
Lieudit "Le dessous de l'Epine d'Dallon - ZN 45	Terrain classé en zone agricole	171
Zone d'Activités du "Parc des Autoroutes" ZR 125, 127, 131, 134, 136, 138, 142, 144, 146, 148, 150, 153, 155, 158, 161, 164, 165, 167, 101, 15 CX 581 et 583 ZP 48, 49, 46 ZO 32 CV 426, 405		404 124

Secteur rue Henriette Cabot Chemin de Gricourt ZI 158 ZI 163	Potentiel terrain agricole Potentiel terrain agricole	19 649 29 552
Marais Chantraine CK 17, 42, 66, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 85, 86	Terrains et étangs	17 267
Lesdins AB 350 AB 408	Canalisation d'eau pluviale Canalisation d'eau pluviale	
Essigny-Le-Petit ZD 33 ZD 35 ZD 36 ZD 38	Bassin de ruissellement agricole Accotement Accotement Accotement	
Fayet ZA 151	Bassin d'eau pluviale	
Fonsomme A 143 B 234, 236 et 238 ZE 29	Canalisation Canalisation Canalisation	
Saint-Quentin BS 23, 24 et 25	Fossé	
Francilly-Selency lieudit "Le bois Cagneux" ZB 21, 22, 23	Terrains agricoles	37 730
TOTAL GENERAL		987 649

Loué à un agriculteur

Bâtiments n'appartenant pas à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

DESIGNATION DES ENSEMBLES	SERVICES UTILISATEURS	PROPRIETAIRE	SURFACE DES TERRAINS EN M²	SURFACE UTILE DES ENSEMBLES	
				pour chaque ensemble en m²	par service utilisateur en m²
Site Créatis 6 Avenue Archimède à Saint-Quentin CZ n°743	Direction du Développement Economique	Centre Hospitalier de Saint-Quentin		3 234	
Crèche Parc d'Activité du Bois de la Choque - Site Créatis CZ n°743	LCPR GROUPE (Les Petits Chaperons Rouges)	Centre Hospitalier de Saint-Quentin		470	
Piscine de Gauchy - Route de Picardie Parcelles ZC n°2 et ZC n°41	Direction des Ressources et Ingénierie Communautaires (DRIC)	Commune de Gauchy (Compétence transférée à l'Agglo)		1 103	
Locaux 12 avenue Buffon à Saint-Quentin Parcelle cadastrée BN n°702	Planet Finances	Habitat Saint-Quentinois		59	
Logement de fonction 12 rue Pierre et Marie Curie à Saint-Quentin Parcelle AV n°299	DGS	Annette NDIANT		135	
Local commercial 104 rue d'Isle à Saint-Quentin Parcelles AE n°121 et 130	Point Info Habitat	Société TF		200	
Halte Garderie "A petits pas" Parcelle B n°375	Direction des Ressources et Ingénierie Communautaires (DRIC)	Commune d'Aubigny-aux-Kaisnes		125	
TOTAL BATI				5 326	

PARC D'ISLE

(PV DE MISE A DISPOSITION ET SON AVENANT N°1)

DESIGNATION DES ENSEMBLES	SURFACE DES TERRAINS (M ²)	SURFACE UTILE DES ENSEMBLES (M ²)	DESIGNATION SI BATI
Sur la Commune de SAINT-QUENTIN :			
BR n°1	113 665		
BR n°4	15 015		
BR n°5	4 100		
BR n°6	2 700		
BR n°7	10 530		
BR n°8	970		
BR n°9	700		
BR n°10	2 565		
BR n°11	935		
BR n°20	26 826		
BR n°32 pour partie	789		
BR n°33 pour partie	2 329		
BR n°34	12 135		
BR n°35	610		
BR n°36	6 745		
BR n°38	14 700	20	Sanitaire ferme
		54	Ferme pédagogique ferme
		40	Infirmierie Centre
		90	Bâtiments stockage ferme
BR n°39 pour partie	1 539		
BR n°84	588		
BR n°46 pour partie	12 328		
BR n°48 pour partie	502		
BR n°50 pour partie	4 626		
BR n°51	4 190		
BR n°53	31 445	50	Jungle's Café
		390	Bâtiment technique
		225	Bâtiment des soigneurs
BR n°83	58 482	22	Local Accro Branches

		22	W.C publics
		76	Pôle Biologique
		120	Pavillon des soigneurs
		22	Bâtiment Perroquets
		19	Zone 1 - Enclos 1 : PANDA ROUX / LOUTRES
		40	Zone 2 - Enclos 2 : PATOMOCHERES / SURICATES
		40	Zone 3 - Enclos 3 : SITATUNGAS / NYALAS
		48	Zone 4 - Enclos 4 : MAKIS CATTAS
BR n°105 pour partie	936	510	Maison du Parc
BR n°106	2 569		
BR n°107	748		Parvis devant entrée principale
Sur la Commune de ROUVROY :			
AA n°7 pour partie	22 635		
AA n°5	1 462		
TOTAL	357 364	1 788	

IV - ANNEXES - ETAT DES VEHICULES

Carte Grise	Direction	Service	Secteur	Immatriculation	Marque	Genre	Type	PTC (F-2)	Place	Puiss	Mise en circulation	Age
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Pool VH	AB365XM	Opel	Vivaro	VL	3040	9	7	10/07/2009	10,6
CA	DINMI	Informatique		AG655LY	Renault	Mégane Scénic	VL	1935	5	6	02/12/2009	10,2
CA	DINMI	Informatique	Direction	AH709NQ	Renault	Mégane Scénic	VL	1935	5	5	08/01/2010	10,1
CA	DCTA	DCTA	Direction	AJ500CA	Peugeot	308.	VL	1850	5	6	30/12/2009	10,1
CA	DECV	Régie DMA / Service Déchèterie		AJ545CA	Peugeot	Partner Break	VL	2040	5	5	30/12/2009	10,1
CA	DAIP	Dir. D'Appui et Ingénierie de Projets	Direction	AJ607CA	Peugeot	206.	VL	1476	5	4	30/12/2009	10,1
CA	AEA	Eau Potable	Fontainiers	AK692GE	Peugeot	Boxer Fourgon	VL	3000	3	7	21/01/2010	10,0
CA	AEA	Eau Potable		AK727GE	Peugeot	Boxer Fourgon	VL	3500	3	7	21/01/2010	10,0
CA	DCTA	Garage		AK776GC	Peugeot	Boxer Fourgon	VL	3300	3	7	21/01/2010	10,0
CA	DRIC	ESC / Antenne de Clastres	Circuit Automobile	AP366ZJ	MSC	CTTE	VL	2830	5	10	12/12/2002	17,1
CA	DECV	Régie Collecte		AQ289ZW	Renault	BEN A ORD	PL	26000	3	26	26/04/2010	9,8
CA	DECV	Régie Collecte		AQ321ZW	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	19	26/04/2010	9,8
CA	DGS	Directeur Général des Services		AS785HG	Peugeot	308.	VL	1850	5	6	18/05/2010	9,7
CA	AEA	Assainissement	Direction	BA356QN	Peugeot	206.	VL	1476	5	4	27/09/2010	9,3
CA	AEA	Eau Potable		BA401VN	Renault	Traffic Fourgon	VL	2920	3	7	29/09/2010	9,3
CA	AEA	Assainissement		BA414VN	Renault	Traffic Fourgon	VL	3010	3	7	29/09/2010	9,3
CA	AEA	Eau Potable		BA988QN	Peugeot	Boxer Fourgon	VL	3500	3	7	27/09/2010	9,3
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Appariteurs	BE214ZA	Peugeot	5008.	VL	2330	7	7	20/12/2010	9,1
CA	AEA	Eau Potable	Direction	BT324GV	Peugeot	206+	VL	1493	5	4	29/08/2011	8,4
CA	DECV	Régie Collecte	Direction	BT358GV	Peugeot	206+	VL	1493	5	4	29/08/2011	8,4
CA	DECV	Environnement	Parc d'Isle	BV768PV	Goupil	Benne	VL	1785	2	2	28/09/2011	8,3
CA	DECV	Régie Collecte		BY950SH	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	19	07/12/2011	8,1
CA	DECV	Espaces Verts CASQ		CA172PY	Renault	Maxity Benne	VL	3500	3	8	24/01/2012	8,0
CA	DECV	Régie Collecte		CC842YL	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	19	21/03/2012	7,9
CA	DUVTN	Voiture / Travaux Neufs		CJ317VB	Peugeot	107.	VL	1180	2	6	16/08/2012	7,5
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Appariteurs	CJ431GS	Renault	Clio	VL	1690	5	4	30/07/2012	7,5

IV - ANNEXES - ETAT DES VEHICULES

Carte Grise	Direction	Service	Secteur	Immatriculation	Marque	Genre	Type	PTC (F-2)	Place	Puiss	Mise en circulation	Age
CA	AEA	Eau Potable		CJ662GS	Renault	Kangoo Cite	VL	1936	2	5	30/07/2012	7,5
CA	DCTA	Garage		CJ970GQ	Renault	Kangoo Cite	VL	1936	2	5	30/07/2012	7,5
CA	DECV	Espaces Verts CASQ		CL402GJ	Renault	Master Benne	VL	3500	7	8	28/09/2012	7,3
CA	AEA	Assainissement		CQ469AT	Iveco	Hydro	PL	7000	3	10	22/01/2013	7,0
CA	DUVTN	DUVTN	Direction	CW658HT	Peugeot	208.	VL	1485	5	4	27/06/2013	6,6
CA	DUVTN	Voie / Travaux Neufs		CW684HT	Peugeot	208.	VL	1485	5	4	27/06/2013	6,6
CA	DECV	Régie Collecte	Maîtrise	CW817HV	Peugeot	Partner Break	VL	2040	5	5	27/06/2013	6,6
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Pool VH	CX913PA	Toyota	Aygo Active	VL	1190	4	4	06/08/2013	6,5
CA	AEA	Assainissement		CY374XR	Renault	Maxity Benne	VL	2900	3	8	25/09/2013	6,3
CA	AEA	Eau Potable	Electros	CY669ZM	Renault	Master Long	VL	3500	3	6	26/09/2013	6,3
CA	DECV	PEV / Régie Propreté		CZ240RD	Iveco	Camion Benne	PL	7000	3	8	18/10/2013	6,3
CA	DECV	Régie Collecte	Direction	DA973RC	Toyota	Yaris	VL	1565	5	3	22/11/2013	6,2
CA	AEA	Eau Potable		DC406ZX	Renault	Kerax / Escavatrice	PL	19000	2	29	12/02/2014	6,0
CA	DECV	Régie Collecte		DE362RW	Renault	BEN A ORD	PL	26000	3	21	07/04/2014	5,8
CA	DECV	Pôle Tri et Prévention des déchets	Direction	DH443JM	Renault	Clio	VL	1440	5	4	15/01/2001	19,0
CA	AEA	Eau Potable	Fontainiers	DJ346BV	Dacia	Dokker Fourgon	VL	1780	2	6	30/07/2014	5,5
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Pôle Intervention	DK357TQ	Citroën	Jumpy Fourgon	VL	2661	3	5	08/10/2014	5,3
CA	AEA	Assainissement		DK411DE	Renault	Hydro	PL	19000	3	30	29/07/2005	14,5
CA	DCC	DCC	Direction	DK957EG	Citroën	C3	VL	1581	5	4	18/09/2014	5,4
CA	DRIC	Direction Pôle Communautaire		DL014KF	Renault	Clio	VL	1563	5	4	30/10/2014	5,2
CA	DECV	Régie Collecte		DL656DS	Renault	Ampli-Roll	PL	26000	3	21	23/10/2014	5,3
CA	DECV	Pôle Tri et Prévention des déchets		DM016PY	Renault	Zoe	VL	1943	5	1	16/12/2014	5,1
CA	AEA	Assainissement		DM169PQ	Mercedes	Hydro	PL	26000	3	29	16/12/2014	5,1
CA	DRIC	ESC / Antenne de Clastres	Circuit Automobile	DM272MT	Renault	Master Fourgon	VL	3300	3	8	12/12/2014	5,1
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Direction	DM438PX	Renault	Zoe	VL	1943	5	1	16/12/2014	5,1
CA	DECV	Régie Collecte		DM909HS	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	21	05/12/2014	5,1

IV - ANNEXES - ETAT DES VEHICULES

Carte Grise	Direction	Service	Secteur	Immatriculation	Marque	Genre	Type	PTC (F-2)	Place	Puiss	Mise en circulation	IV	
												Age	C3
CA	AEA	Eau Potable		DR939YW	Iveco	Camion Grue	PL	26000	3	21	18/07/2005	14,5	
CA	DUVTN	Voirie / Travaux Neufs		DS038XY	Dacia	Sandero	VL	1540	5	4	30/06/2015	4,6	
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Pool VH	DS489XZ	Dacia	Sandero	VL	1540	5	4	30/06/2015	4,6	
CA	DINMI	Informatique		DS575WY	Renault	Clio	VL	1566	5	4	29/06/2015	4,6	
CA	AEA	Eau Potable	Electros	DS851XY	Dacia	Duster / Break	VL	1745	5	6	30/06/2015	4,6	
CA	AEA	Eau Potable	Fontainiers	DS857XD	Dacia	Dokker Fourgon	VL	1959	2	6	30/06/2015	4,6	
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Pool VH	DS959XX	Dacia	Sandero	VL	1540	5	4	30/06/2015	4,6	
CA	AEA	Assainissement		DT733SR	Renault	Master Long	VL	3300	3	8	30/07/2015	4,5	
CA	DECV	Régie Collecte		DW376XG	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	21	28/10/2015	4,3	
CA	DECV	Régie Collecte		DW406XG	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	21	28/10/2015	4,3	
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Appareilleurs	DW511DH	Renault	Kangoo	VL	1920	5	6	29/09/2015	4,3	
CA	DINMI	Informatique		DW542BM	Renault	Kangoo Cite	VL	1920	2	7	28/09/2015	4,3	
CA	DECV	Régie Collecte		DW601YH	Renault	Master	PL	4500	3	6	29/10/2015	4,2	
CA	DINMI	Informatique		EA579VW	Renault	Kangoo	VL	1605	5	4	13/02/2006	14,0	
CA	DECV	Environnement	Parc d'Isle	EA604VW	Renault	Kangoo	VL	1605	5	4	08/01/2004	16,1	
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Direction	EB529PS	Renault	Clio	VL	1445	5	4	04/06/2007	12,7	
CA	DECV	Régie Collecte	Direction	EC698FS	Renault	Kangoo Express	VL	2126	2	7	18/05/2016	3,7	
CA	DUVTN	Conception et Programmation		ED582KW	Dacia	Sandero	VL	1500	5	5	27/06/2016	3,6	
CA	DECV	Régie Collecte		EE173QV	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	21	18/08/2016	3,4	
CA	AEA	Eau Potable	Fontainiers	EE710QB	Peugeot	Partner Cite	VL	1940	2	5	16/08/2016	3,4	
CA	DECV	Régie Collecte		EF423BA	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	19	26/11/2007	12,2	
CA	AEA	Eau Potable	Electros	EF13SD	Renault	Kangoo Cite	VL	2200	2	5	30/09/2016	3,3	
CA	DECV	Régie Collecte		EG042DB	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	19	24/12/2008	11,1	
CA	AEA	Assainissement		EG699PK	Iveco	Camion Benne	VL	3500	3	8	08/11/2016	3,2	
CA	DECV	Environnement	Réserve Naturelle	EG924QR	Peugeot	Camion Benne	VL	3500	7	7	03/11/2016	3,2	
CA	DGS	Astreinte Cadre A		EK577ZX	Dacia	Duster / Break	VL	1875	5	6	22/03/2017	2,9	

IV - ANNEXES - ETAT DES VEHICULES

Carte Grise	Direction	Service	Secteur	Immatriculation	Marque	Genre	Type	PTC (F.2)	Place	Puiss	Mise en circulation	IV	
												Age	C3
CA	DGS	Brigade Intercommunale de l'Environnement	BIE	EK622ZX	Dacia	Duster / Break	VL	1875	5	6	22/03/2017	2,9	
CA	DECV	Régie Collecte		EK793MG	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	21	02/03/2017	2,9	
CA	DUVTN	Voire / Travaux Neufs		EL011AL	Renault	Clio	VL	1540	5	5	04/06/2007	12,7	
CA	AEA	Eau Potable		EL012AM	Renault	Caisse	PL	5500	3	10	28/01/2008	12,0	
CA	AEA	Assainissement		EL028AM	Renault	Hydro	PL	14000	3	13	17/02/2009	10,9	
CA	DRIC	ESC / Gestion Equipement Nautique	Piscine	EL069AM	Renault	Kangoo Ctte	VL	1615	2	7	31/03/2005	14,8	
CA	DGS	Aire d'Accueil	Dir. FETON Luc	EL100HB	Renault	Kangoo Ctte	VL	1675	2	6	31/03/2005	14,8	
CA	DECV	Régie Collecte		EL114AM	Renault	BEN A ORD	PL	16000	3	19	15/01/2009	11,0	
CA	DECV	Environnement	Valorisation Espace Naturel	EL140AL	Renault	Kangoo Ctte	VL	1605	2	7	04/06/2007	12,7	
CA	DUVTN	Voire / Travaux Neufs		EL170AM	Peugeot	206.	VL	1525	5	4	10/09/2008	11,4	
CA	DECV	Régie DMA / Service Déchèterie		EL187AL	Mercedes	Ampli-Roll	PL	26250	2	32	07/06/2007	12,6	
CA	DDE	Développement Economique		EL192AM	Renault	Clio	VL	1545	5	6	02/07/2002	17,6	
CA	DRIC	ESC / Gestion Equipement Nautique	Piscine	EL209AL	Renault	Kangoo Ctte	VL	1605	2	7	17/07/2007	12,5	
CA	AEA	Eau Potable		EL234AM	Peugeot	Partner Ctte	VL	1730	2	6	30/01/2006	14,0	
CA	AEA	Eau Potable		EL238AL	Renault	Caisse	PL	5500	3	10	28/01/2008	12,0	
CA	DAIP	Dir. D'Appui et Ingénierie de Projets		EL260AM	Peugeot	Partner Ctte	VL	1730	2	6	30/01/2006	14,0	
CA	DECV	Environnement	Gardes Verts	EL282AM	Renault	Kangoo 4x4	VL	1890	2	7	04/11/2002	17,2	
CA	AEA	Eau Potable	Camion Sécurité	EL287AL	Renault	Trafic Fourgon	VL	2770	3	7	30/10/2008	11,2	
CA	DECV	Espaces Verts CASQ	Direction	EL296AM	Renault	Clio	VL	1445	5	4	14/11/2007	12,2	
CA	AEA	Eau Potable		EL307AL	Iveco	Camion Grue	PL	26000	3	21	18/07/2005	14,5	
CA	DUVTN	Droits des Sols	Urbanisme	EL320AM	Renault	Clio	VL	1445	5	5	19/04/2005	14,8	
CA	DECV	Environnement	Parc d'Isle	EL324AL	LAND RO	DEF 4X4	VL	3500	6	8	19/06/2000	19,6	
CA	DCTA	Garage		EL339AM	Renault	Kangoo Ctte	VL	1675	2	6	15/07/2003	16,5	
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	POOL VH	EL746AP	Renault	Clio	VL	1445	5	4	14/11/2007	12,2	
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Logistique	EL761PY	Renault	Kangoo	VL	1920	5	6	11/04/2017	2,8	
CA	DECV	Environnement	Réserve Naturelle	EL801AL	QUAD	Moto	M	540	1	5	18/09/2003	16,4	

IV - ANNEXES - ETAT DES VEHICULES

Carte Grise	Direction	Service	Secteur	Immatriculation	Marque	Genre	Type	PTC (F-2)	Place	Puiss	Mise en circulation	Age
CA	AEA	Eau Potable	Electros	EL804AK	Renault	Master Fourgon	VL	3300	3	8	07/02/2008	12,0
CA	DECV	Régie Collecte		EL837AL	Renault	BEN A ORD	PL	19000	3	17	03/01/2003	17,1
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Appareilleurs	EN198VP	Renault	Scenic	VL	2378	7	8	29/06/2017	2,6
CA	DECV	DECV	Direction	EN241XB	Peugeot	208.	VL	1635	5	4	30/06/2017	2,6
CA	DECV	Régie DMA / Service Déchèterie		EN384VW	Renault	Kangoo Express	VL	2126	2	7	30/06/2017	2,6
CA	AEA	Eau Potable	Direction	EN499VW	Renault	Kangoo Express	VL	2126	2	7	30/06/2017	2,6
CA	DADT	DADT	Direction	EN608XB	Peugeot	208.	VL	1635	5	4	30/06/2017	2,6
CA	DCTA	DCTA	Direction	EN617FM	Peugeot	308.	VL	1760	5	6	05/02/2008	12,0
CA	AEA	Assainissement	Maîtrise	EN749VW	Renault	Kangoo	VL	1920	2	7	30/06/2017	2,6
CA	DECV	Régie Collecte		EN819FM	Citroën	Jumpier Fourgon	VL	2900	3	7	19/04/2006	13,8
CA	DDE	Développement Economique	Direction	EN823VW	Dacia	Sandero	VL	1515	5	5	30/06/2017	2,6
CA	DRIC	DRIC	Direction	EN848XA	Peugeot	208.	VL	1635	5	4	30/06/2017	2,6
CA	AEA	AEA	Direction	EN921XB	Peugeot	208.	VL	1635	5	4	30/06/2017	2,6
CA	AEA	Eau Potable	Fontainiers	EP164PC	Peugeot	Partner	VL	1940	2	5	28/07/2017	2,5
CA	AEA	Assainissement		EP189NY	Peugeot	Expert	VL	2640	3	5	28/07/2017	2,5
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Pool VH	EP198KB	Dacia	Sandero	VL	1490	5	4	24/07/2017	2,5
CA	AEA	Eau Potable		EP472NY	Peugeot	Boxer	VL	3000	3	7	28/07/2017	2,5
CA	DUVTN	Voie / Travaux Neufs		EP521CR	Renault	Clio	VL	1445	5	4	04/06/2007	12,7
CA	DECV	Environnement	Parc d'Isle	EQ304JH	Peugeot	Partner	VL	1940	2	5	08/09/2017	2,4
CA	DECV	Régie Collecte		ER423CM	Renault	BEN A ORD	PL	26000	3	21	09/10/2017	2,3
CA	DECV	Régie Collecte		EW567KB	Renault	BEN A ORD	PL	26000	3	21	06/04/2018	1,8
CA	DECV	Régie DMA / Service Déchèterie	Déchèterie mobile	EW676WT	Renault	Ampli-Roll	PL	26000	3	29	25/04/2018	1,8
CA	DRIC	ESC / Antenne de Clastres	Circuit Automobile	EX879VL	Renault	Clio	VL	1695	5	4	31/05/2018	1,7
CA	DRIC	ESC / Antenne de Clastres	Circuit Automobile	EX944VN	Renault	Clio	VL	1695	5	4	31/05/2018	1,7
CA	DGS	Directeur Général des Services	DGS	EZ077WP	Renault	Kadjar Break	VL	1951	5	5	22/08/2018	1,4
CA	DECV	Espaces Verts CASQ		FA207LN	Renault	Kangoo	VL	1920	5	6	19/09/2018	1,4

IV - ANNEXES - ETAT DES VEHICULES											IV	
Carte Grise	Direction	Service	Secteur	Immatriculation	Marque	Genre	Type	PTC (F.2)	Place	Puiss	Mise en circulation	Age
C3												
CA	AEA	Eau Potable	Direction	FA489TV	Peugeot	Partner	VL	1960	3	5	30/09/2018	1,3
CA	AEA	Assainissement	Maitrise	FA692TV	Peugeot	Partner	VL	1960	3	8	30/09/2018	1,3
CA	DRIC	ESC / Antenne de Clastres	Circuit Automobile	FA693TM	Peugeot	Partner	VL	1960	3	8	28/09/2018	1,3
CA	DECV	PEV / Régie Propreté		FB394RG	Faun	Balayeuse	PL	16000	2	21	09/11/2018	1,2
CA	DECV	GEMAPI	Conseiller Technique	FB456SJ	Peugeot	Partner	VL	1960	3	5	12/11/2018	1,2
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Sonorisation	FB338SL	Peugeot	Expert	VL	2640	3	5	12/11/2018	1,2
CA	DECV	Espaces Verts CASQ	Atelier Clôtures	FC049LF	Peugeot	Boxer	VL	3300	3	7	12/12/2018	1,1
CA	AEA	Eau Potable	Electros	FC239QS	Renault	Kangoo Express	VL	2130	2	7	19/12/2018	1,1
CA	DCTA	Magasin central		FC356QS	Renault	Kangoo	VL	2200	2	5	19/12/2018	1,1
CA	DGS	Astreinte Technique		FC839LG	Dacia	Dokker Break	VL	1895	5	4	12/12/2018	1,1
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Logistique	FC960QR	Renault	Kangoo	VL	2200	2	5	19/12/2018	1,1
CA	DECV	Régie DMA / Service Déchèterie		FD178NZ	Peugeot	Boxer Benne	VL	3500	3	7	01/02/2019	1,0
CA	DLMG	Dir. Logistique et des Moyens Généraux	Pôle Intervention	FD375KA	Renault	Traffic Fourgon	VL	2980	3	5	28/01/2019	1,0
CA	DECV	PEV / Régie Propreté		FE257PR	Renault	Master Benne	VL	3500	7	8	15/03/2019	0,9
CA	DRIC	ESC / Antenne de Clastres	Circuit Automobile	FF965KJ	Renault	Master Ambulance	VL	3500	4	8	30/10/2006	13,3
CA	AEA	Assainissement		FG618EJ	Ivaco	Camion Benne	PL	7200	3	8	16/05/2019	0,7
CA	DECV	Régie Collecte		FH174VF	Renault	Benne à Ordure	PL	19000	3	21	12/07/2019	0,5
CA	DECV	Régie Collecte		FL862VG	Renault	Benne à Ordure	PL	26000	3	21	26/11/2019	0,2

IV – ANNEXES

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		IV
		C3.5

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition du Président	Vote du Conseil de Communauté
INVESTISSEMENT			
Dépenses	47 171 009,00	31 735 065,79	31 735 065,79
Recettes	47 171 009,00	31 735 065,79	31 735 065,79
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	70 800 297,00	69 342 245,00	69 342 245,00
Recettes	70 800 297,00	69 342 245,00	69 342 245,00

BUDGETS ANNEXES

II - EAU POTABLE

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition du Président	Vote du Conseil de Communauté
INVESTISSEMENT			
Dépenses	10 467 159,00	6 928 060,00	6 928 060,00
Recettes	10 467 159,00	6 928 060,00	6 928 060,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	10 670 385,00	9 119 440,00	9 119 440,00
Recettes	10 670 385,00	9 119 440,00	9 119 440,00

III - ASSAINISSEMENT

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition du Président	Vote du Conseil de Communauté
INVESTISSEMENT			
Dépenses	12 176 524,00	8 321 090,00	8 321 090,00
Recettes	12 176 524,00	8 321 090,00	8 321 090,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	14 839 039,00	10 774 610,00	10 774 610,00
Recettes	14 839 039,00	10 774 610,00	10 774 610,00

IV - CIRCUIT AUTOMOBILE

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition du Président	Vote du Conseil de Communauté
INVESTISSEMENT			
Dépenses	212 927,00	192 282,00	192 282,00
Recettes	212 927,00	192 282,00	192 282,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	606 325,00	447 001,00	447 001,00
Recettes	606 325,00	447 001,00	447 001,00

V - LOTISSEMENT

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition du Président	Vote du Conseil de Communauté
INVESTISSEMENT			
Dépenses	57 000,00	57 000,00	57 000,00
Recettes	57 000,00	57 000,00	57 000,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	60 403,00	114 000,00	114 000,00
Recettes	60 403,00	114 000,00	114 000,00

PRESENTATION CONSOLIDEE (I+II+III+IV+V)

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition du Président	Vote du Conseil de Communauté
INVESTISSEMENT			
Dépenses	70 084 619,00	47 233 497,79	47 233 497,79
Recettes	70 084 619,00	47 233 497,79	47 233 497,79
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	96 976 449,00	89 797 296,00	89 797 296,00
Recettes	96 976 449,00	89 797 296,00	89 797 296,00

IV – ANNEXES		IV
DECISION EN MATIERE DE TAUX D'IMPOSITION		D1

Libellés	Bases prévisionnelles	Variation des bases/N-1	Taux appliqué par décision de la Communauté d'Agglomération	Variation des taux/N-1	Produit voté par la Communauté d'Agglomération	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	97 479 609		9,39%		9 153 335	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	89 043 713		2,57%		2 288 423	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 926 000		3,78%		72 803	
TOTAL					11 514 562	

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases/N-1	Taux appliqué par décision de la Communauté d'Agglomération	Variation des taux/N-1	Produit voté par la Communauté d'Agglomération	Variation du produit/N-1 (%)
Cotisation foncière des entreprises	25 410 000		26,98%		6 855 618	
TOTAL					6 855 618	

DIRECTION DES FINANCES
ET DE L'ACHAT PUBLIC

Affaire suivie par :
Sylvia DESSON

NOTE DE SYNTHÈSE

Objet : Présentation du budget principal – Conseil Communautaire du 4 février 2020

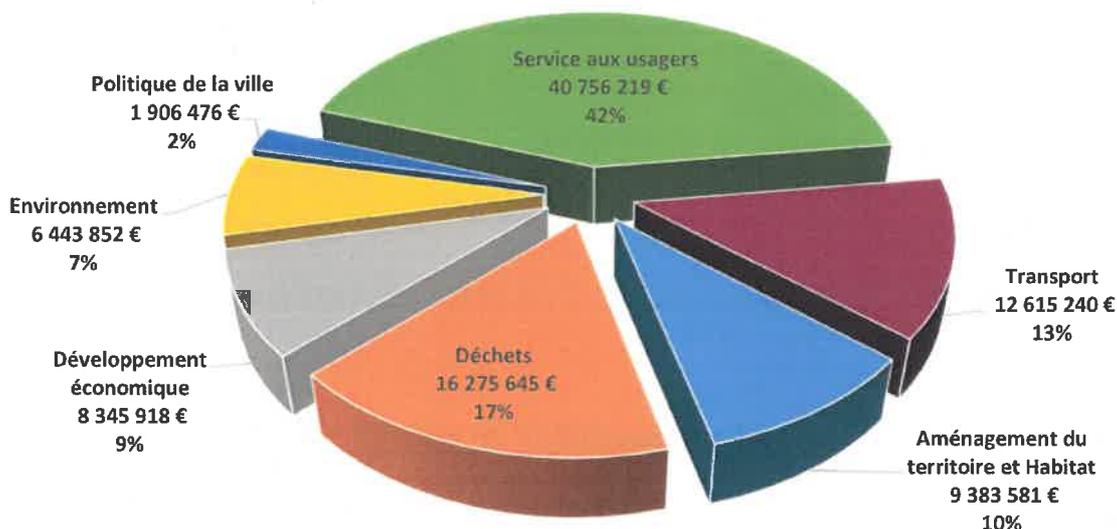
I – La présentation du budget

Le budget sera présenté classiquement de façon croisée c'est-à-dire par chapitre et par fonction.

Le budget est également présenté par compétence :

- Environnement : Eaux pluviales, Marais d'Isle, Réserves naturelles, Propreté des espaces verts
- Service aux usagers : Piscines, Parc d'Isle, Equipements sportifs, ...
- Déchets : Déchèteries, Collecte des déchets, ...
- Développement économique : Zones d'activités, Cré@tis, Evènements / Conventions économiques, ...
- Aménagement du territoire et habitat : SCOT, PLUI, Aide à l'habitat,
- Politique de la ville : Contrat de ville, Fonds de concours,
- Transport : Transports urbains, Transports à demande, Transports des personnes à mobilité réduite,

Dépenses 2020 par compétence



II – Les résultats 2019

Contrairement aux années précédentes, le résultat de l'année 2019 ne sera pas repris au budget 2020.

Les résultats seront repris lors de la décision modificative de juin 2020.

III – Le budget principal 2020 - La section de fonctionnement

Les dépenses réelles s'établissent à 65 087 245 € soit une diminution de 1,50 % par rapport au budget 2019 et les recettes réelles à 68 938 646 € soit une diminution de 1,23 % par rapport au budget 2019.

A – Les dépenses

Le parti pris pour la section de fonctionnement est une maîtrise des dépenses publiques pour dégager un autofinancement suffisant pour l'investissement local.

Chaque direction a proposé des pistes d'économie sur l'ensemble des chapitres. Les propositions faites auront des répercussions en cours d'année 2020 mais également sur le budget 2021.

Libellé	2019	2020
Charges à caractère général	9 050 717,00 €	8 861 291,00 €
Charges de personnel	21 755 335,00 €	22 049 910,00 €
Atténuation de produits	14 617 711,00 €	14 353 021,00 €
Autres charges de gestion courante	18 975 196,00 €	18 791 866,00 €
Charges financières	891 610,00 €	805 987,00 €
Charges exceptionnelles	785 180,00 €	75 170,00 €
Dépenses imprévues	- €	150 000,00 €
TOTAL	66 075 749,00 €	65 087 245,00 €

1- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les frais énergétiques, l'acquisition de fournitures, les locations, les honoraires, les entretiens divers, les annonces, les assurances, les taxes foncières, les frais de télécommunications,...selon le détail ci-dessous :

- Chapitre 60 – Achats : 1 644 659,00 €
- Chapitre 61 – Autres charges 4 018 147,00 €
- Chapitre 62 – Autres services extérieurs : 2 943 725,00 €
- Chapitre 63 – Impôts, taxes et versements assimilés : 254 760,00 €

Les charges à caractère général diminuent de 2,09 %.

2 – Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 22,04 millions d'euros et comprennent la masse salariale, les charges, les frais de formation. Il est précisé qu'il a été tenu compte du GVT (glissement, vieillesse, technicité).

Ce chapitre augmente de 294 K € (+ 1,35 %) par rapport à 2019, comprenant notamment :

- Les augmentations de GVT (glissement, vieillesse, technicité) et les augmentations exogènes (revalorisation du point d'indice de la fonction publique, revalorisation du SMIC,...), soit 304 K €
- La prise en compte de la monétisation du compte épargne temps, soit 52,6 K €

3 – Les atténuations de produit

Les atténuations de produit comprennent notamment les attributions de compensation, les dotations de solidarité communautaire.

Le montant et la répartition des attributions de compensation évoluent par rapport à 2019, en raison du transfert de compétences des eaux pluviales urbaines pour les communes du sud du territoire.

Le montant des attributions de compensation passe de 12 429 100 € à 12 355 521 €.

4 – Les autres charges de gestion

Les autres charges de gestion comprennent les contributions obligatoires comme le SDIS, les contributions versées aux délégataires (BUL, transports urbains et de personnes à mobilité réduite), la redevance à verser au Syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés (Valor'Aisne), la subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois ou encore la subvention versée à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois.

5 – Les charges financières

Les charges financières concernent le remboursement des intérêts d'emprunt et sont évaluées à 805 987 € pour 2020.

B – Les recettes

Libellé	2019	2020
Atténuation de charges	89 500,00 €	55 000,00 €
Produits des services, du domaine, ventes diverses*	5 866 845,00 €	5 262 456,00 €
Impôts et taxes	47 821 820,00 €	48 240 880,00 €
Dotations et participations	13 791 605,00 €	13 597 725,00 €
Autres produits de gestion courante	2 143 132,00 €	1 712 585,00 €
Produits exceptionnels	84 300,00 €	70 000,00 €
TOTAL	69 797 202,00 €	68 868 646,00 €

* Cette diminution entre 2019 et 2020 s'explique notamment par la perception de recettes liées à la conclusion du protocole transactionnel des COSEC en 2019.

Les recettes comprennent :

- Les ressources propres à la Communauté
- Les dotations de l'Etat : la Dotation globale de fonctionnement et la dotation générale de décentralisation.
- Les impôts et taxes

La DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

La DGF a donc été estimée avec :

- Une augmentation de la dotation d'intercommunalité de 700 000 €
- Une diminution de la dotation de compensation de 7 200 000 €.

Le montant de la DGF a été estimé à 7,9 millions.

La fiscalité

Les impôts et taxes comprennent la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe sur les activités commerciales, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe de séjour, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le versement transport.

Les taux votés en 2020 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,39 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 %, lissage sur 3 ans à compter de 2017 (dernière année 2020)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,78 %, lissage sur 3 ans à compter de 2017 (dernière année 2020)
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,17 %, lissage sur 5 ans à compter de 2018 soit pour 2020 14,25 % sur le territoire de la CA de Saint-Quentin et 13,24 % sur le territoire de la CC du canton de Saint-Simon.
- Cotisation foncière des entreprises : 26,98 %, lissage sur 12 ans à compter de 2017

Le produit de la fiscalité locale est estimé à 18,6 millions d'euros (taxe d'habitation, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises).

Le produit de la fiscalité ménage a été calculé selon la méthode suivante :

- Application du coefficient d'évolution forfaitaire pour 2020

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul lié à l'indice des prix à la consommation harmonisé et non plus d'une fixation par amendement parlementaire.

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation a la particularité d'être double pour l'année 2020 :

- +0.90% pour la taxe d'habitation sur les résidences principales
- +1.20% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur la taxe foncière sur les propriétés bâties

- Estimation de l'évolution de la base physique de la fiscalité

Suivant la dynamique des bases, il a été appliqué un coefficient pour 2020 de : 0,2 pour la taxe d'habitation et 0,1 pour la taxe foncière.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est estimée à 4,7 millions d'euros.

La TEOM est estimée à 11,9 millions d'euros.

Il sera procédé à l'ajustement du produit réel obtenu en multipliant les bases notifiées par le taux voté.

IV – Le Budget principal 2020 - La section d'investissement

A – Les dépenses

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes

Les investissements ont été regroupés en cinq enveloppes :

Enveloppe	Montant 2020
Patrimoine communautaire	16 769 390 €
Aménagement du territoire / Habitat / Transport	3 260 039 €
Environnement / Déchets ménagers	1 277 500 €
Développement économique	278 000 €
Eau pluviale / Voirie / Réseaux divers	3 700 500 €

Les principales opérations 2020 sont les suivantes :

Opérations	Dépenses	Subventions (notifiées ou escomptées)
Parc animalier / Parc d'Isle	6 061 000 € Dont 2,6 millions de rephasage Comprenant la 2ème phase du parc animalier, la rénovation de la Maison du Parc ou encore la réhabilitation du Jungle's café	Etat (DSIL) : 88 160 € Région (PRADET) : 2 265 574 €
Extension et réhabilitation de la piscine Jean Bouin	6 881 000 €	Etat (DSIL et CNDS) : 695 877 € Région (PRADET) : 700 000 € Département (CDDL) : 155 351 €
Entretien des bâtiments communautaires (Hôtels communautaires et CTA)	1 426 915 €	
ZAE Le Royeux / Saint-Lazare / Porte d'Isle	275 000 € Dont 162 000 € de contribution versée à la SEDA	
ZAE Clef des Champs	616 500 €	
Aide au logement / Aide à la pierre	1 150 000 €	Etat (ANAH) : 1 030 000 €
Travaux dans les déchèteries Ouest, de Gauchy, d'Omissy et de Clastres	432 500 €	
Eaux pluviales dans diverses communes	1 897 500 €	Agence de l'Eau Artois Picardie : 387 500 €
Voiries d'intérêt communautaire et ouvrages d'art	1 215 000 €	Département (APV) : 450 000 €

2) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement comprennent également le remboursement en capital des emprunts : 5 353 256,00 €.

B – Les recettes

Les recettes comprennent :

- Les subventions
Les subventions escomptées, notamment de l'Etat, de la Région, du Département pour financer les opérations sont de 6 887 002,00 €
- L'emprunt
Un emprunt sera réalisé sur 2020, estimé entre 7 et 8 M €
- Les recettes non affectées comme le fonds de compensation de la TVA qui sont estimées à 3 517 780 €.